Quatre-vingt-neuvième année. — N° 97. Le Numéro: 35 francs. Jeudi 25 Avril 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets des 18 et 19 avril 1957 portant nomination de magistrats (p. 4290).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisation, mutation, mise en congé, admissions à la retraite et conférant l'honorariat :

Administration pénitentiaire (p. 4291).

Greffiers (p. 4291).

Secrétaires de parquet (p. 4292).

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen d'aptitude pour le recrutement d'adels des mahakmas malékites (p. 4292).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant nomination de membres de la commission spéciale pour l'indemnisation des dommages de guerre français à l'étranger (p. 4292).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 23 avril 1957 portant nomination et revision de situation administrative (administration préfectorale) (p. 4292).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 18 avril 1957 fixant un contingent exceptionnel de médailles de l'aéronautique (p. 4292).

Décret du 19 avril 1957 portant réduction des zones de servitudes des ouvrages Est et Ouest du cimetière d'Escaupont (Nord) (p. 4293).

Décrets des 18 et 19 avril 1957 portant promotions, nominations et rectificatif (services communs, armées de terre et de mer [réserve]) (p. 4293).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 4297).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 19 avril 1957 portant admissions à la retraite (inspection générale des finances et service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes) (p. 4298).

Arrêté portant désignation d'un adjoint au directeur de l'école nationale des impôts (p. 4298).

Arrêtés portant nominations et mise en disponibilité (douanes et droits indirects et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 4298).

Tableaux d'avancement de grade pour l'année 1957 (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 4298).

Industrie et commerce.

Décrets du 19 avril 1957 autorisant les chambres de métiers de la Haute-Marne et du Lot à contracter des emprunts (p. 4298).

Décret du 19 avril 1957 rejetant la demande d'autorisation de mutation des concessions de mines de houille de Bézenet et de l'Ouche-Bézenet (p. 4299).

Arrêté du 11 avril 1957 prorogeant la validité des dispositions de l'arrêté du 10 décembre 1918 relatif à l'utilisation des explosifs dans des mines de fer (p. 4299).

Agriculture.

Arrêté du 15 avril 1957 relatif à l'épandage des produits antiparasitaires (p. 4299).

Arrêtés portant admissions à la retraite (eaux et forêts) (p. 4299).

Reconstruction et logement.

Décret n° 57-526 du 19 avril 1957 fixant les modalités de fonctionnement du fonds national d'aménagement du territoire (p. 4300).

Arrêtés des 6 et 13 avril 1957 portant revision de projets de reconstruction et d'aménagement (p. 4301).

Circulaire du 18 avril 1957 relative au changement d'affectation des indemnités mobilières; non-reversement des intérêts et des annuités perçus sur les titres précédemment émis (p. 4301).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachements (services extérieurs) (rectificatif) (p. 4302).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 19 avril 1957 portant transformation de chaire et nomination de professeurs (enseignement supérieur) (p. 4302).

Arrêté portant détachement (enseignement supérieur) (p. 4302).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 19 avril 1957 portant titularisation, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (administrateurs et administration générale) (p. 4303).

Arrêtés portant mise en position de mission et revision de situation administrative (administrateurs et travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 4303).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 17 avril 1957 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 4303).

Décision portant homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (rectificatif) (p. 4303).

Santé publique et population.

Arrêté du 17 avril 1957 complétant et modifiant le tarif interministériel des prestations sanitaires (p. 4303).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-527 du 19 avril 1957 fixant les modalités d'application des articles 2 et 3 de la loi n° 54-420 du 15 avril 1954 relative à la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar (p. 4304).

Arrêtés portant nomination et mutation (services extérieurs) (p. 4304).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs et sténodactylographes à l'administration centrale de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers et dans les bureaux centraux de main-d'œuvre dans les ports de Dunkerque, Rouen et la Rochelle (p. 4304).

Avis relatif au transfert de portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 4304).

Résultats du tirage de la seizième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 4306).

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décision du 20 avril 1957 concernant la répartition des fuel oils pour le deuxième trimestre 1957 (p. 4306).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier du Puy (Haute-Loire) (p. 4306).

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au sanatorium départemental du Petit-Arbois (Bouches-du-Rhône) (p. 4306).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium interdépartemental de femmes, à Hauteville (Ain) (p. 4306).

Avis de vacance du poste d'économe du centre hospitalier de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) (p. 4306).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale et additive à la liste de classement de première catégorie (année 1956) (p. 4307).

Annonces (p. 4319).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 18 avril 1957 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 18 avril 1957, M. Humbert, procureur de la République près le tribunal de première instance de Blida (3e grade), est promu au deuxième grade de la hiérarchie judiciaire et est maintenu dans ses fonctions actuelles.

Par décret en date du 18 avril 1957, M. Rouillé, procureur de la République près le tribunal de première instance de Châteaulin, est nommé, sur sa demande, procureur de la République près le tribunal de première instance de Sarlat, en remplacement de M. Renart, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Guéret.

Par décret en date du 18 avril 1957, le Conseil supérieur de la magistrature entendu en ce qui concerne M. Riss, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première d'instance d'Oran, M. Charpentier, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, en remplacement de M. Morichere, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Sidi-bel-Abbès.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, M. Riss, juge de paix de Mercier-Lacombe, en remplacement de M. Charpentier,

Décrets du 19 avril 1957 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Guelpa-Kiéner, procureur de la République près le tribunal de première instance de Valence, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, en remplacement de M. Pajot, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Oran.

Par décret en date du 19 avril 1957, sont nommés:

Procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de Metz (poste créé), M. Lansac, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lisieux.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar, M. Sutter, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Colmar, en remplacement de M. Wolf, qui a été nommé avocat général près ladite cour.

Par décret en date du 19 avril 1957, le Conseil supérieur de la magistrature entendu en ce qui concerne M. Biraben, sont nommés:

Procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de Bordeaux (poste créé), M. Chevrou, substitut du procureur de la République près ledit tribunal.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux (poste créé), M. Biraben, juge au tribunal de première instance de Cambrai.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Estienne, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Abbeville, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cambrai (poste créé).

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 9 avril 1957:

Est nommé, à compter du 9 avril 1957, directeur régional (1er échelon) des services pénitentiaires à Lille:

M. Segonds (Paul), directeur (3e échelon) des prisons de Fresnes.

Est nommé, par nécessité de service, à compter du 9 avril 1957, directeur (3e échelon) des prisons de Fresnes:

M. Monier (Jean), directeur (3e échelon) du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est nommé, à compter du 9 avril 1957, directeur (1er échelon) du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré:

M. Brin (Jean), sous-directeur (6e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Marseille.

Par arrêté du 17 avril 1957:

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 5 mai 1957.)

Mlle Beziaud (Germaine), surveillante de classe exceptionnelle aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 7 mai 1957.)

M. Lescuras (Henri), premier surveillant chauffeur (3e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 14 mai 1957.)

M. Glaustre (Henri), surveillant chef de 2e classe (maintenu à titre personnel à l'indice afférent à l'ancienne hors classe) à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Mme Glaustre (Maria), née Balague, surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône (application des dispositions des articles L. 4, paragraphe 2, et 9, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 17 mai 1957.)

M. Olive (Rémi), surveillant chef de 1re classe (3e échelon) à la maison d'arrêt de Loos (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 21 mai 1957.)

M. Planque (David), surveillant de classe exceptionnelle à la maison d'arrêt de Loos (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Sont admis d'office à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

(A compter du 5 mai 1957.)

M. Delos (Joseph), surveillant de classe exceptionnelle à la maison d'arrêt de Perpignan (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

(A compter du 31 mai 1957.)

Mlle Duprat (Anne), surveillante de classe exceptionnelle à la maison d'arrêt de Bordeaux (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Par arrêté du 17 avril 1957, M. Bonneu (Lucien), ancien directeur des services pénitentiaires admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er mars 1957, est nommé directeur honoraire d'établissements pénitentiaires.

Par arrêté du 18 avril 1957, sont nommés, à compter du 1er février 1957:

En qualité de surveillant chef (2e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Bernard (Emmanuel).

En qualité de surveillant chef adjoint (1e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé: M. Bonnet (René).

En qualité de premier surveillant (3e échelon) à la maison centrale d'Eysses: M. Rossi (Joseph).

En qualité de surveillant (5e échelon) à la maison centrale d'Eysses: M. Leveille (Gratien).

En qualité de surveillant (1e échelon) à la maison centrale d'Eysses: M. Morana (Joseph).

En qualité de surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Vannes: M. Abidi-Saad-Abbes.

En qualité de surveillant (3e échelon) à la maison d'arrêt du Havre: M. Crivello (Sauveur).

En qualité de surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Etienne: M. Altisacchi (Pierre).

En qualité de surveillant (4e échelon) à la maison centrale de Melun. M. Baccouche (Raymond).

Greffiers.

Par arrêté du 29 mars 1957:

Sont promus à la classe principale, dans les conditions fixées ci-dessous, les greffiers de 1re classe dont les noms suivent:

A compter du 1er février 1957, M. Pacaut (tribunal de Nantes), 2e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er février 1955.

A compter du 1er avril 1957, M. Besse (cour d'appel de Limoges), 2e échelon, avec une ancienneté remontant au 1er avril 1955.

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, dans les conditions fixées ci-dessous, les greffiers de 2e classe dont les noms suivent.

(A compter du 1er janvier 1957.)

MM. Philippe (tribunal de Corbeil).
Guiraud (cour d'appel de Toulouse).
Philip (Paul) (cour d'appel de Nîmes).
Saulnier (tribunal de Villefranche-sur-Saône).
Dulau (tribunal de Mont-de-Marsan).
Thivin (tribunal de Chalon-sur-Saône).

(A compter du 1er février 1957.)

M. Frebault (tribunal d'Orléans).

(A compter du 1er avril 1957.)

M. Villet (tribunal d'Avranches).

Par arrêté du 18 avril 1957, les chefs de service de greffe de 2e classe dont les noms suivent sont promus à la 1re classe de leur grade dans les conditions suivantes:

(A compter du 1er janvier 1957.)

M. Chatel (tribunal de la Seine), au 1e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 17 avril 1956.

M. Bochet (tribunal de la Seine), au 6e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1955.

M. Crosel (tribunal de la Seine), au 6e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1955.

M. Rigal (cour de cassation), au 6e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1955.

M. Brune (tribunal de Toulouse), au 5e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 6 juillet 1955.

M. Boisserie (tribunal de Bordeaux), au 5e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1956.

(A compter du 1er avril 1957.)

M. Léger (tribunal de la Seine), au 6e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1955.

Par arrêté du 18 avril 1957:

Les greffiers de 1re classe dont les noms suivent sont promus, à compter du 1er avril 1957, à la classe principale, 2e échelon, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er avril 1955:

MM.

Tapie (tribunal de Bordeaux).
Taravel (cour d'appel de Lyon).
Pierre (cour d'appel de Caen).
Lefebre (Jean) (tribunal de Reims).
Defraeye (tribunal de Béthune).
Cuoq (tribunal de Saint-Etienne).
Margeot (tribunal de Caen).
Lefebvre (Joseph) (tribunal de la Seine).
Villet (cour d'appel de Chambéry).
Couder (tribunal de Pau).
Enjubert (tribunal de Nantes).
Drevet (tribunal de Saint-Etienne).
Normand (Pierre) (tribunal de Rouen).
Bernard (cour d'appel de Montpellier).
Natali (cour d'appel de Bastia).
Alnet (tribunal de Poitiers).
Sanguin (cour d'appel de Caen).

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, dans les conditions fixées ci-dessous, les greffiers de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1957.)

MM

Cordier (tribunal de Dieppe).
Bouyaud (cour d'appel de Paris).
Servien (tribunal de Bordeaux).
Trigot (tribunal d'Auch).
Bringer (tribunal de Mende).
Bonnard (tribunal de Bourgoin).
Danjou (tribunal de Toulouse).
Huber (cour d'appel de Paris).
Audouy (tribunal de Toulouse).
Passavant (tribunal de la Seine).
Pastier (tribunal de Limoges).
Garbe-Cadart (tribunal d'Angers).
Marsal (tribunal de Montpellier).
Dumor (tribunal des Andelys).
Blanc (Joseph) (tribunal de Lyon).
Roux (tribunal de Nice).
Nolot (tribunal de Dijon).
Dumbain (tribunal de Bordeaux).
Bouquart (tribunal de Rochefort.
Joly (cour d'appel d'Amiens).
Ocleau (cour d'appel de Poitiers).
Lefebvre (cour d'appel de Douai).

(A compter du 1er mai 1957.)

M. Many (tribunal de Reims).

Par arrêté du 18 avril 1957, Mlle Chaussinand (Marinette), greffier stagiaire au tribunal de première instance d'Auxerre, est, à compter du 27 mars 1957, titularisée dans son grade et élevée au 1er échelon de la 2e classe.

Par arrêté du 18 avril 1957, un congé de longue durée de six mois, à plein traitement, est accordé, à compter du 6 mars 1957, à M. Lefrançois, greffier de classe principale, 5e échelon, au tribunal de première instance de Caen.

Par arrêté du 18 avril 1957, M. Mire (Marcellin), greffier de 1re classe, 1er échelon, au tribunal de Pamiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1957.

Par arrêté du 18 avril 1957, M. Sauvage (Jean-Augustin), greffier de classe principale, 5e échelon, à la cour d'appel de Paris, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 5 juillet 1957.

Par arrêté du 18 avril 1957, M. Charrier (Charles), greffier de classe principale, 4e échelon, au tribunal de première instance de Saumur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 juillet 1957.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 29 mars 1957:

M. Vis, secrétaire de parquet de classe principale au tribunal de Saint-Quentin, est élevé du 2e échelon (ancienneté du 1er mars 1955) au 3e échelon, à compter du 1er mars 1957.

M. Morel, secrétaire de parquet de 1re classe à la cour d'appel d'Angers, est élevé du 1er échelon (ancienneté du 1er mars 1957) au 2e échelon, à compter du 1er mars 1957, compte tenu de 2 ans de majorations d'ancienneté pour services militaires.

Par arrêté du 29 mars 1957, M. Debroise (Roger), chef de secrétariat de 2e classe à la cour d'appel de Paris, est promu, à compter du 1er janvier 1957, à la 1re classe, 6e échelon, de son grade, avec une ancienneté remontant dans cet échelon au 1er janvier 1956.

Par arrêté du 18 avril 1957, M. Henry (Albert), secrétaire de parquet de 1re classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Bressuire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 août 1957.

Par arrêté du 18 avril 1957, M. Sibué, secrétaire de parquet de classe principale, 2e échelon, au tribunal d'Annecy, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1957.

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen d'aptitude pour le recrutement d'adels des mahakmas malékites.

Par arrêté du 14 avril 1957, sont autorisés à subir les épreuves de l'examen d'aptitude ouvert le 15 mai 1957 pour le recrutement d'adels des mahakmas malékites de l'ensemble de l'Algérie;

Centre d'Alger.

M. Bisker Abdelkader. | M. Slimani Ali.

Centre de Constantine.

MM. Abdellatif Lahcène.
Amrani Abdelhouhed.
Benhalla Messaoud.
Bouffamah Mohammed Taher

MM. Dib Abdelkrim.
Khirani Abderrahim.
Medakene Abdelkader ben Brahim.

Centre d'Oran.

M. Baghdadi Abdelkrim. | M. Hamida Yahia.

MM. Benhalla, Bouffamah, Khirani et Medakene sont admis sous réserve que leur dossier soit complété avant le jour des épreuves.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Commission spéciale pour l'indemnisation des dommages de guerre français à l'étranger.

Par arrêté du 12 avril 1957, sont nommés membres suppléants de la commission spéciale pour l'indemnisation des dommages de guerre français à l'étranger:

M. Roger Pujol, suppléant du directeur des finances extérieures au ministère des affaires économiques et financières.

M. Jean Piel, suppléant du directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières.

M. Michel Despres, suppléant du directeur des dommages de guerre au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 23 avril 1957 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 23 avril 1957:

M. Tisserand (Pierre), secrétaire général de la Haute-Loire (1re classe personnelle), est nommé sous-préfet de Vendôme. Dans ce poste, M. Tisserand bénéficie de la 1re classe à titre personnel.

M. Migeon (Guy), sous-préfet de Lesparre (2e classe personnelle), est nommé secrétaire général de la Haute-Loire (2e classe).

Décret du 23 avril 1957 portant revision de situation administrative (administration préfectorale).

Par décret en date du 23 avril 1957, les dispositions de l'article 3 du décret du 8 octobre 1948 concernant la situation de M. Rossignol (Philippe), sous-préfet de 2e classe, ont été rapportées.

A compter du 12 octobre 1948, il a été alloué à M. Rossignol, sous-préfet de 2e classe en position de disponibilité, un traitement annuel de 28.000 F.

A compter du 21 juin 1950, le traitement alloué à M. Rossignol a été porté au montant des retenues pour pension afférentes au traitement d'activité de son grade.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 18 avril 1957 fixant un contingent exceptionnel de médailles de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu les décrets des 14 février 1955, 18 mars 1946 et 16 mai 1949 modifiés relatifs à la médaille de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel, un contingent supplémentaire de 150 médailles de l'aéronautique pourra être attribué et réparti comme suit:

1° 50 médailles au titre du Moyen-Orient;

2° 100 médailles aux pionniers de l'aviation et pour services exceptionnels.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

Décret du 19 avril 1957 portant réduction des zones de servitudes des ouvrages Est et Ouest du cimetière d'Escautpont (Nord).

Par décret en date du 19 avril 1957, l'application des servitudes *non ædificandi* intéressant les ouvrages Est et Ouest du cimetière d'Escautpont est ramenée aux zones sous teinte rose et limitées par un liséré violet sur le plan au 1/5.000 annexé au présent décret par le directeur des travaux du génie de Lille.

Décret du 18 avril 1957 portant nominations et promotions au grade de sous-lieutenant et lieutenant de réserve du service de santé de l'air.

(Tableau spécial concernant les personnels rappelés ou maintenus en service en Afrique française du Nord, 7e série.)

Par décret en date du 18 avril 1957:

Sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé de l'air, pour prendre rang du 1er juillet 1956:

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

Les médecins auxiliaires:

MM. Chatin (Robert-Charles), 5e région aérienne.
Cohen (Georges-Jean), 5e région aérienne.

La prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde):

(Rang du 1er juillet 1952.)

Les médecins sous-lieutenants de réserve:

MM. Chatin (Robert-Charles), 5e région aérienne.
Cohen (Georges-Jean), 5e région aérienne.

Sont promus, pour prendre rang du 1er juillet 1956:

MM. Chatin (Robert-Charles), 5e région aérienne.
Cohen (Georges-Jean), 5e région aérienne.

Les promotions au grade de médecin lieutenant de réserve ne sont prononcées avec rappel de solde qu'à partir de la date à laquelle les intéressés ont achevé leurs obligations de service actif légal.

Décret du 19 avril 1957 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret du 19 avril 1957:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de chef de bataillon.

M. Campmas (Pierre-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Laudet (Roger-Louis-Jean-Dominique), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Mollet (Pierre-Achille-René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Boccon-Gibod (Raymond-André), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Noël (Marcel), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de l'inspection générale de la défense intérieure du territoire.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'AMIENS

Au grade de chef de bataillon.

M. Bultelle (Julien-François-Onésime-Florentin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Paqueron (Maurice), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Maigrot (Marie-Albert-Joseph-Pierre), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service des affaires sahariennes.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LYON

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Martiny (Gaston-Jean-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Vient du bureau de garnison de Lyon.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NICE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Puget (Frédéric-Alfred-Emile), chef d'escadrons de cavalerie. Vient de la section technique de l'armée.

Au grade de colonel.

M. Viguie (Marcel-Pierre), lieutenant-colonel du train. Vient du commandement du train de la 1re division blindée.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Despeaux (Jacques-Maurice), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de l'arrondissement militaire français de Baden-Baden.

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

COMMANDEMENT ET DIRECTION DES TRANSMISSIONS

Au grade de commandant.

M. Person (Arsène-Auguste), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels (subdivision Transmissions). Vient de l'établissement de réserve générale du matériel de transmissions du Nord-Ouest.

Service de l'intendance.

SUBSISTANCES MILITAIRES

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration Oursout (Berlin).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

5e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Au grade de commandant.

M. le capitaine Lapeyre (Julien-Gabriel).

Sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Prud'homme (Paul-Emile), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de l'état-major de la 1re région militaire.

M. Vaillant (Louis-Marie-Joseph), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de la compagnie administrative régionale no 1.

SUBDIVISION D'ORLÉANS

M. Tachot (Jean-Noël-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Orléans.

Subdivision de Paris

M. Jouhanet (Eugène-Jean-François), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service central de l'action sociale.

M. Morales (Robert-Georges), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Mostaganem.

M. Berard (Jacques-Marie-Camille), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Brossolet (Jean-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Cordonnier (Joseph-Marie-Irénée-Julien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Berliaux (Pierre-Marie-Paul), colonel de cavalerie. Vient de l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Cadiot (Robert-Henry-Raoul), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Pellissier (Jean-Marie-Philippe-Armand), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Soulle (Nevill), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Tudo (Jean-Henri-Louis), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Vignal (Joseph-Charles), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. d'Arcy (Jean-Marie-Gustave-Charles-Jules), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Marmey (Francis), Capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Vaziaga (Jean-Louis-Joseph-Antoine), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Subdivision de Versailles

M. Fablou (Claudius-Régis-Marcel), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Perier (Raymond-Prosper-Stéphane-Casimir), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille

M. Armand (Edouard), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

Subdivision de Rouen

M. Olivier (Louis-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chartres.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision du Mans

M. Sauvage (Georges-Emile-Léon), lieutenant de cavalerie Vient du 10e régiment de dragons.

Subdivision de Rennes

M. Legendre (Joseph-Louis-Eugène-Emmanuel), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

Subdivision de Vannes

M. Le Ninivin (Jean-Pierre), capitaine d'infanterie. Vient du centre d'instruction du 41e régiment d'infanterie.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Poitiers

M. Garnier (Marcel-Adrien-Clovis-Alexandre), capitaine d'infanterie. Vient du 2/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

M. de Chabot (Jean-Gontran-Marie), colonel de cavalerie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 4.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Perpignan

M. Bigou (René-Léon-Jules), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Perpignan.

Subdivision de Toulouse

M. de Fabre de Lalude (Jacques-Marie-Henri), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

M. Molinie (Lucien-Pierre), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chalons-sur-Marne

M. Lemaire (Jean-Pierre-Léon), chef d'escadrons de cavalerie. Vient du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Subdivision de Nancy

M. Palard (Charles-Augustin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Courrech du Pont (Jacques-Georges-Marie-Joseph), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

7e REGION MILITAIRE

Etat-major de région

M. Daru (Marie-François-Louis-Jacques), colonel de cavalerie (B. E M.). Vient du commandement du groupement régional n° 57 du service de l'entraînement préparatoire et des réserves.

Subdivision de Besançon

M. Hoyon (Jean-Charles-Henri), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

Subdivision de Dijon

M. Fournie (Raymond-Marie-Serge), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Blida.

M. Fournier (Lucien-Henri), chef de bataillon d'infanterie. Vient du centre mobilisateur n° 60.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry

M. Combey (Georges-François-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.

Subdivision de Clermont-Ferrand

M. Jarrige (Georges-Ludovic-Fernand-Jean-Marius-Aimé), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Lyon.

Subdivision de Grenoble

M. de Leyris de Campredon (Guy-Jean-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la 10e région militaire.

9e REGION MILITAIRE

Etat-major de région

M. Hans (Charles-Maurice-Jules), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

Subdivision de Nice

M. Audry (Adrien-Fernand), capitaine d'infanterie. Vient de l'unité d'instruction du 25e bataillon de chasseurs alpins.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger

M. Schmuckel (Paul-Charles-Adolphe-Etienne-Frédéric-Georges), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient du commandement de la subdivision de Mostaganem.

M. Barazer de Lannurien (Jean-Paul-Marie-Charles), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Salhi Belkacem ben Hocine, capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

Division d'Oran

M. Total (Georges-Gaston), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.

M. Petitjean (Camille-Louis), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR INTERARMEES DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

Division de Casablanca

M. Teruel (Pierre-Jules), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

COMMANDEMENT INTERARMES ET COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis

M. Zanger (Georges-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMEES D'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

M. Danton (Irénée-Jean-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique occidentale française—Togo.

M. Sol (Roger-Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique occidentale française—Togo.

M. Domptail (Pierre-Robert), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique occidentale française—Togo.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES
D'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE—CAMEROUN

M. Latruffe (Jacques-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique équatoriale française—Cameroun.

COMMANDEMENT EN CHEF
DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

M. Klein (Arthur), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

M. Chassain de Marcilly (Jean-Michel-Xavier-Marie-Arsène), chef de bataillon des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Cote (Robert-André-Fernand), capitaine des transmissions. Vient du 41e bataillon de transmissions.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MONTAUBAN

M. Roques (Jules), capitaine des transmissions. Vient de l'établissement régional du matériel des transmissions Ln° 804.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

M. Faudot (Paul-Armand-François), capitaine des transmissions. Vient du centre d'instruction des transmissions n° 58.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES
D'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE—CAMEROUN

M. Buccafurri (Raoul), capitaine des transmissions. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées d'Afrique équatoriale française—Cameroun.

Service de l'intendance.

(Subsistances militaires.)

M. le capitaine d'administration Roy (Robert-Paul-Henri).

M. le lieutenant d'administration Dontevieux (Christophe-Augustin), provenant des troupes coloniales.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

3e REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Jan (Charles-Marie).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re REGION MILITAIRE
(Direction du matériel.)

M. le lieutenant-colonel Borbeau (Gaston-Adrien-Georges).

M. le lieutenant Toldo (Robert-Victor).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

M. l'adjoint administratif de 1re classe Plever (Joseph-Marie).

Décret du 19 avril 1957
portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 19 avril 1957, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les élèves officiers de réserve qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation du peloton 702 et ont obtenu la moyenne arrêtée par décision ministérielle:

(Pour prendre rang du 1er mars 1957.)

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Depigny (Bernard-Gaston), classe 1954, Nevers 18.00290.
Saboureau (Roger), classe 1955, Poitiers 79.00401.
Lafourcade (Paul-Jean-Pierre), classe 1951, Rabat 95.00712.
Bouchet (Bernard-Georges), classe 1951, Alger 91.00874.
Mangano (Primo-Salvo), classe 1955, Strasbourg 57.00287.
Lucien-Brun (Maurice-Louis-Marie-Camille), classe 1952, Paris 75.13653.
Cochet (Pierre-Ange-Marie), classe 1954, Rennes 35.02236.
Laurent (Michel), classe 1954, Valenciennes 62.00328.
Gasset (Jean-Georges-Paul), classe 1955, Nevers 89.00428.
Hoflack (Jean-Gaston-Charles-Henri), classe 1955, Valenciennes 62.08824.
Girard (Jean-Louis), classe 1955, Lyon 42.03616.
Touteau (Claude-Marcel), classe 1955, Paris 75.16333.
Oliver (Jean-Pierre), classe 1951, Rabat 95.00822.
Yannou (René-Hervé), classe 1955, Paris 75.23089.
Marly (Jean), classe 1955, Poitiers 33.04223.
Bourdeix (Jean-Claude), classe 1955, Paris 75.24254.
Balaguero (Elian-Robert), classe 1954, Poitiers 33.02953.
Le Douarin (Damien-Jean-Mathurin), classe 1955, Rennes 56.02332.
Carbonne (René-Louis), classe 1951, Oran 92.04155.
Corrieu (Henri-Pierre), classe 1950, Oran 92.01060.
Millet (Roger-Eugène-Raymond), classe 1955, Paris 75.13175.
Blanchard (Jean-Marie-Joseph), classe 1955, Rennes 29.01308.
Nouvel (Jacques-Georges-Désiré), classe 1951, Lyon 69.25749.
Lafont (Marc-Anatole), classe 1955, Nevers 58.00318.
Gurnari (Bruno), classe 1954, Alger 91.01489.
Decottignies (Jean-Paul-Léo-Marie), classe 1952, Paris 75.12067.
Van Waerbeke (Jean-Robert), classe 1955, Paris 75.28582.
Piro (Claude-Michel), classe 1950, Rennes 44.48642.
Ossipenko (Roger-Auguste-Constant), classe 1954, Rennes 22.02508.
Talbert (Jean), classe 1950, Oran 92.02051.
Gosnet (Claude-Raymond-Michel), classe 1955, Versailles 78.00785.
Mercury (Jean-Dominique-Darius), classe 1953, Marseille 13.03484.
Lehmann (Lucien-Christian), classe 1955, Nancy 52.00057.
Barda (Marcel-Jean), classe 1955, Strasbourg 57.05161.
Le Bihan (Michel-Henri-Marie), classe 1955, Rennes 29.01933.
Lesot (Michel), classe 1955, Valenciennes 62.05426.
Cessac (Claude-Jean-Marie), classe 1955, Poitiers 33.05095.
Chevillard (Jean-Pierre-Victor-Charles), classe 1955, Paris 75.10625.
Guyot (René-Jean-Antoine), classe 1955, Lyon 69.01692.
De La Brosse (Olivier-Jacques-Adrien), classe 1951, Paris 75.11110.
Friedrich (Guy-Charles-Georges), classe 1955, Bangui 982.0 C 11.
Febvay (André-Gérard), classe 1955, Nancy 88.01299.
Wattrelot (Daniel), classe 1955, Paris 75.13536.
Dunglas (Jacques-Charles), classe 1955, Paris 75.06669.
Mayté (Jean-Baptiste), classe 1954, Pau 64.02486.
Foucart (Charles-Xavier-Gilbert-Jacques-Marie), classe 1954, Valenciennes 62.00296.
Orticoni (François-Louis), classe 1950, Ajaccio 20.00534.
Lecoq (Paul-André-Léon-Marcel-Bernard), classe 1954, Rennes 35.01690.

Arme blindée. — Cavalerie.

Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Gratreaux (Jean-Marie), classe 1952, Nancy 52.55.895.
Guerrin (Yvan-Joseph-Antoine), classe 1955, Alger 55.91.03004.
Caillé (Claude-Clément-Alphonse), classe 1955, Rennes 55.44.01517.
Dechaux (Jean-Marcel), classe 1955, Lyon 55.42.01472.
Danjou (Gonzague-Pierre-Augustin), classe 1953, Valenciennes 53.59.04235.
Warion (Alain-José-Eloi-Henri), classe 1955, Nancy 55.54.2002.
De Couëspel (Guy-Marie-Joseph), classe 1951, Paris 51.75.1808.
Girard (René-Marcel-Francis), classe 1955, Rennes 55.44.02640.
Mignot (Jean-Joseph-Ernest), classe 1951, Besançon 51.39.4771.
Fouron (Pierre), classe 1951, Paris 51.75.58.007.
Obrador (Jean-Grégoire), classe 1955, Alger 55.91.1920.
Choquet (Bernard-Jean-Arthur-René-Georges), classe 1955, Valenciennes 55.62.03495.

Artillerie.

Ecole d'application de l'artillerie de Châlons-sur-Marne.

Cousin (Jean-Claude-Henri), classe 1955, Paris 75.17279.
Ponchaux (Robert-Jean-Charles), classe 1950, Valenciennes 59.12944.
Merlin (Bernard-Charles), classe 1955, Paris 75.16675.
Franc (Claude-Paul-Marcel), classe 1953, Paris 75.10802.
Richard (Yves-Maurice), classe 1950, Rennes 22.13020.
Lamorelle (Jean), classe 1954, Lyon 15.2182.

Ecole de spécialisation de l'artillerie antiaérienne de Nîmes.

Lahaire (Paul-André), classe 1951, Nancy 54.13062.
Lejal (Jacques-Pierre-Henri), classe 1953, Nancy 54.3670.
Galin (Gilbert-Marie), classe 1951, Marseille 13.21986.
Gratadour (Jean-Lucien), classe 1955, Paris 75.09672.
Gauthier (Bernard-Xavier), classe 1955, Paris 75.12795
Moyen (Henri-Edouard-Edmond), classe 1955, Nancy 88.2837.
Vaan-Wambèke (Claude-Jean), classe 1955, Valenciennes 59.06756.
Bailly (Roger-Claude), classe 1955, Paris 75.22894.

Train.

Ecole d'application du train de Tours.

Sureau (Pierre), classe 1950, Poitiers 10.017.
Gardelle (Hubert-Robert-Jacques), classe 1953, Paris 23.759.
Lelong (Jean-Pierre), classe 1954, Versailles 78.09314.
Bidron (Michel-Silvain-Emile), classe 1951, Poitiers 10.552.
Pinsard (Louis-Charles-Antoine), classe 1955, Dijon 712632.
Fécoul (Jean-Pierre-Louis-Francis), classe 1954, Marseille 13.3667.

Génie.

Giffard (Gilbert-Gabriel), 5e régiment du génie, classe 1954, Valenciennes 54-80-01917.
Vache-Belloni (Roland-Benoît), 32e bataillon F. F. A., classe 1950, Lyon 50-69-37240.
Zourabichvili (Tariel-Robert), 5e régiment du génie, classe 1950, Paris 50-75-29911.
Avezard (Claude-Jean-Jacques), 5e régiment du génie, classe 1952, Paris 52-45-2155.
Amoros (René-Georges), 32e bataillon F. F. A., classe 1951, Rabat 51-95-1979.
Courouble (Jean-Pierre), 45e bataillon du génie (air), classe 1955, Valenciennes 55-62-9382.
Fortin (Michel-Pascal), 32e bataillon F. F. A., classe 1955, Rennes 55-50-03040.

Transmissions.

Ecole militaire annexe des transmissions d'Afrique du Nord (Ben Aknoun).

Lamamy (Lucien-Auguste), classe 1955, Rabat 95-2057.
Helfman (Hildebert-Marc), classe 1954, Paris 75-18256.
Paulus (Marc-Jean-Alphonse-Mathias), classe 1955, Metz 57-00926.
Tavernier (Serge-Antoine-Georges), classe 1955, Valenciennes 62-7848.
Voirin (Jean-Marie-Edouard), classe 1951, Metz 88-476.
Bonthoux (Jean-Yves-Christian-René), classe 1955, Metz 54-4384.
Spitz (Georges-Joseph), classe 1952, Paris 75-3919.
Griveaux (Georges-Jean-Fernand), classe 1952, Paris 75-1530.
Banlier (Christian-Lucien), classe 1955, Poitiers 33-04500.

Service de l'intendance.

(Bureaux de l'intendance.)

Marie (Pierre-Armand-Henri), classe 1955, Paris 55-75-04981.
Recoules (Jean-Marie), classe 1955, Albi 55-81-1908.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

Ecole d'application du matériel.

Cadre des adjoints administratifs.

Dulost (Guy-Jean), classe 1951, Paris 51-75-55158.
Girod-A-Petit-Louis (Robert), classe 1950, Paris 50-75-58385

Cadre des adjoints techniques.

Jaillant (Jacques-Jules-Fernand), classe 1955, Nancy 55-10-173.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ecole de sous-officiers de Cherchell.

Clavier (René-Alphonse), classe 1953, Rennes 44.01261.
Mercier (Daniel-Victor-Jules), classe 1955, Paris 75.21050.
Elhiar (Michel-Pierre-Gabriel), classe 1955, Rennes 56.03356.
Nouchet (Jean-Louis), classe 1955, Alger 91.01915.
Babut (Daniel-André), classe 1955, Versailles 78.07414.
Hermen (Raymond-Marcel), classe 1955, Nevers 18.00656.
Gavaud (Bernard-Clément-Marie), classe 1955, Rennes 56.00593.
Bouclet (Maurice-Louis-Marc), classe 1955, Valenciennes 59.10705.
Leclercq (André-Jean-Pierre-Louis-Marie), classe 1954, Valenciennes 59.13789.

Décret du 19 avril 1957 portant nomination et promotion dans l'armée de terre (réserve).

Par décret en date du 19 avril 1957:

Est nommé, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant l'ancien élève de l'école militaire des cadets de la France libre:

RÉSERVE

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Chevrier (Henri-Leslie).

Est promu, à titre définitif, au grade de lieutenant:

RÉSERVE

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Chevrier (Henri-Leslie).

Décret portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mars 1957: page 3304, 2e colonne, 49e ligne, au lieu de: « Gaudouet (Jean-Léon-Jules-Adrien), 3e région », lire: « Gandouet (Jean-Léon-Jules-Adrien), 4e région »; 2e colonne, 56e ligne, au lieu de: « Gleeser (Fernand-Etienne-Simon), 1re région », lire: « Goeser (Fernand-Etienne-Simon), 1re région ».

Décret du 19 avril 1957 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret du 19 avril 1957:
Sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er avril 1957.)

MM. les aspirants de marine de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

Branche « Chefs de quart » (122).

Lille (François-Roger-Pierre).
Fouché (René-Michel).
Fresion (Jean-Paul).
Privé (Yves-Marie-Paul).
Massein (Paul-Narcisse-Marie-Henri).
Rollandin (Georges-Claude-Léon).
De Precigout (Bernard-Georges).
De Laharpe (Jean-Etienne-Eugène).
Lecoëffler (Bernard-Augustin-Henri).
Vigroux (Pierre-Paul-Marie).
Gallas (Rémi-Georges).
Girard (Alain-Jacques).
Dupuet (Jacques-Georges-Edouard).
Loison (Jean-Claude-Adolphe-Henri-Armand).
L'Heryenat (Pierre-Alain-Marie).
Bouchinet (Alain-André-Edme).
Do-Van (Jean).
Ballet (Gilles-Pierre-Marie).
Benoît (Alain-Robert).
Boukhtiaroff (Michel-Sylvain-Pierre).
Miclot (Henri-Louis).
Le Buhan (Joseph-François-Marie).
Le Ficher (Claude).
Ranson (Jean-Paul-René-André).
Mahéo (Georges-Albert-Marcel).
Wahiche (André-Ikoutiel).
Favier (Georges-Jules-Marius).

Alix (Yves-Ignace-Marie).
Oruezabala (Juan-José).
Beautrait (Claude-Jean-Julien).
Dallet (Jean-Lucien-Joseph).
Cayol (Louis-Paul).
Tessier (Jean-Clément-Benoît-Louis).
Cadouin (Jacques-René-Jean-Bernard).
Lesor (Bernard-René).
Vinson (Michel).
Lorin (Henri-Marie-Joseph-René-Ignace).
De Cacqueray-Valmenier (Jacques-Louis-Marie-Joseph).
Guillabert (Georges-Henri-François).
Emond (Fernand).
Léon (Jean-Joseph).
Roux (Jacques-Albert).
Barut (Raymond-Paul-Marie).
Goma (Ange-Marie-Joseph-Roger).
Viet (Gérard-Raymond).
Pairet (Albert-Raphaël).
Vallette (Claude-Lionel-Eugène).
Teniere (Jean-Claude-Firmin).
Dougnac (Jean-Claude-Louis).
Fargue (Charles-René-Léonce).
Mazoyer (Maurice).
Considère (Christian-René-Abel).
Labat (Jean-Julien).
Saintandré (Jean-Jacques-Fernand).
Boscher (Jean).
Willem (Philippe-Etienne-Louis).
Gourmelon (François-Auguste-Marie).
Koulsikides (Pierre-Nicolas).
Bourdonnec (Denis-Michel).
Augier (Roger-Louis).
Milhau (Jean-Marie-Joseph-Gabriel).
Monlauzeur (Antonin-Jean).
Rheims (François-Louis-Jules).
Thibaut (Roland-Robert-Louis).
D'Alençon (Alain-Marie-Michel).
Pérès (Joseph).
Bernard (Raymond-André).
Clavaud (Gabriel-René).
Autin (François-Maurice-Benoît).
Enout (Michel-Jacques-Edouard).
Rivière (Louis-Joseph).
Cariou (Michel-François-Jean).
De Catelin (Camille-René-Jean).
Ruffloch (Alain-Jean).
Seguette (Jean-Bernard).
De La Roche Saint-André (François-Marie-Michel).
Didier (Pierre-Emile).
Lavorel (Michel-René-Claude).
Kaplan (Serge-Samuel).
Le Moign (Jean-Claude-André-Alain).
Monsaint (Yves-Roger-Louis).
Chevillotte (Christian-Marie-Joseph).
Roulette (Marc-Pierre-René).
Delaruelle (Jean-Pierre-Bernard).
Baisen (Dominique-Marie-René).
Cartron (Jean-Marie-Gaston).
Le Borgne (Allain-Jean).
Le Gall (Alexandre-Yvon-Joseph).
Hédon (Pierre-Jacques).
Verven (Jean-Adrien-Edouard).
Capdeville (Jean-Robert).
Zemb (Bernard).
Genest (Julien-Robert-Germain).
Lebon (Francis-Joseph-Albert-Pélage).
Bellet (Gilles-Georges).
Juge (Jean-Charles).
Ciriez (Sylvain-Henri-Marcel).
Balandra (Jean-Armand).
Gervais (Michel-Louis-Emile-Serge).
Le Borgne de Boisriou (Jacques-Charles-Alfred).
De La Taille (Frédéric-Marie-Henri-Jean-Guillaume).
Henry (Yves-Marie).
Thérézien (Jean-Paul).
Auvinet (Gérard-Armand-Denis-Gabriel).
Le Doze (Jean-François-Alain).
Kerenfors (Bernard-Jean-Georges-Marie).
Béché (Jean-Jacques).
Le Sage (André-Louis-Pierre).
Montagné (Michel-Paul-Maurice-Marcel).
Charpentier (Jacques-Lionel).
Brunet (Francis).
Augé (Jean-Marie-Lucien).
Gruault (Christian-Valéry).
Planchon (Gérard-Camille).
Fourquier (Henri-Gérard).
Rohou (Roger-Marie).
Tatard (François-Léon-Raymond).
Thébaut (Jean-Eugène).
Lucquin (Jacques-Louis).
L'Hénoret (Sébastien-Michel).
Durand (Robert).

Branche « Commando » (5).

Chamski (Thaddée-Augustin-Henri).
Morel (Jean-Sébastien-Joseph).
Carré (Jean-Paul-Félix-Marie).
Peytavin (Serge-André-Simone-Edouard).
Garron (Robert-Louis).

Branche « D. C. A. à terre » (11).

Dudouet (Claude-Emile-Paul).
Baguenault de Puchesse (Guy-André-Marie-Joseph).
Vabre (Pierre-Marcel-Antoine).
Maincourt (François-Octave-Albert).
Lelandois (Jacques-Louis-Auguste).
Dubus (Marcel-Paul-Moïse).
Rastoin (Pierre-Jacques-Marius).
Holman (Jean-Lazare).
Magnan (Régis-Marie-Albert).
Roques (Jean-Louis-Antoine).
Facon (Gérard-Charles-Léon).

Branche « Pilote d'aéronautique » (4).

Lanièce (Guy-René-Bernard).
Legrain (Bernard-Robert).
Poujade (Jean-Louis-Julien-Alexandre).
Ronget (Gilles-Claude-Marie).

Branche « Navigateur aérien » (5).

Terris (Robert-Henri-Jean).
Salmon-Martel (Tétric-Carol-Ludovic-Alex-Philippe).
Michel (Pierre-André).
Boinet (Jean-Georges).
Seroude (Charles-Géraud-Antoine).

Branche « Contrôleur d'aéronautique » (1).

Narvor (René-Paul).

Branche « Recherches scientifiques. — Psychologie » (1).

Clignet (Rémi-Pierre).

Sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.

(Pour compter du 1er avril 1957.)

MM. les aspirants mécaniciens de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

Branche « Service général » (84).

Bossy (Etienne-Roger-Paul-Yves).
Grandjean (Claude-André).
Trigolet (Michel-Henri-Joseph).
Gléveau (Albert-Jean-Vincent).
Colleville (Raymond-Henri).
Deschamps (Robert-Louis).
Patoux (André-Lucien).
Poë (Christian-Jacques-Bernard).
Briand (Jean-Pierre-Henri-Léon-Marie).
Martin (Jean-Paul).
Pasquet (Claude-Louis-Marie).
Loeuillette (Serge-Alphonse-Jules).
Roger (Michel).
Lissillour (Jean-Médéric).
Devis (Paul-Jean).
Guyard (André).
Charrier (Michel-Lucien).
Antoine (Pierre).
Bessereau (Jacques-Georges).
Jardy (André).
Cornic (Yves-Philippe-Marie).
Le Moal (Pierre-Joseph-Marie).
Lasserre (Emile-Claude).
Barre (Raymond-Michel).
Le Pan (Bernard-Marcel-Edouard-Joseph).
Martin (Michel-Lucien-Marius).
Gastaldi (Sébastiano-Marius).
Augé (Gérard-Félix).
Lapeyre (Raymond-Pierre).
Travert (Michel-Léonce-Placide).
Vai (Marc).
Campourcy (Georges-Léon).
Pierre (Marcel-Joseph).
Verrimst (Frédéric-Jean).
Moissonnier (Jean-Joseph-Alfred).
Zambon (Serge-Harry-Louis).
Lozachmeur (Pierre-Marie).
Esposito (Félix-Jean).
Berceot (Roger).
Chable (Yves-Antonin).
Potier (Ferdinand-Jean-Armand).
Collardeau (Jacques-Gabriel-Laurent).
Le Bras (René-Louis).
Houzelot (Jean-Pierre-Marie-Gérard).
Dorso (André-Henri).
Poussel (Raymond-Jean).
Chable (Roland-Yves).
Traonvouez (Bernard).
Lebée (Jean-Maurice).
Gueunet (Jacques-Paul).
Lemaître (Jacques-René-Edouard).
Bazzoli (Paul-Lucien).
Le Noan (Jean-Hyacinthe-François).
Vallée (Luc-Jean-Gustave).
Vacher (Jean-Joseph).
Dérenty (Jean-Pierre-Georges).
Delepaux (Claude-Lucien-Jules).
Auffret (Pierre-François-Joseph).
Maissiat (André-Alfred-Henri).
Challiès (Paul-Célestin-Auguste).
Le Garff (Pierre-Alphonse).
Garlan (Claude-Yves).
Dulong (Gérard-Adrien).
Louvet (Jacques-André).
Thomas (Louis-Ange-Marie).
Vanderquand (Georges-Guy).
Sicard (Jack-Serge).
Coulon (Lucien-Léon-Auguste).
Tugend (Jean-Erwin).
Paris (Marc-Louis-Jean).
Collin (Jean-Claude).
Dubois (Gaby-Noël).
Yakovleff (Serge).
Grenier (Pierre-Jack).
Desplats (Philippe-Marie-Joseph).
Murati (Pierre-Paul-Alexandre).
Siersdorfer (Jean-Albert).
Fouilloux (Gérard).
Giraud (Lucien-François-Paul).
Guignard (Yves-Roger).
David (Georges-Henri-Louis).
Delusset (André-Jean).
Dupas (Noël-Robert-Lucien).
Ardanouy (Pierre).

Branche « Aéronautique » (14).

Forey (Michel-Jean).
Clément (Jacques-Henri).
Paumier (Jean-Louis).
Dambricourt (Michel-Marie-Joseph-Henry).
Michal (Jean-Joseph-Pierre).
Thomann (Jacques-André).
Pierre (Jean).
Jaffeux (Jean-Roger).
Prigent (Jean-Roger).
Dubois (Etienne-Denys-Marie-Joseph).
Gallet (Jacques).
Michot (Bernard-Jean-Baptiste).
Hastoy (Arnaud-Bernard).
Marsaly (Claude-Léon-Emile).

Décret portant concession de la médaille militaire.

Page 2960, 1re colonne, au lieu de: « Par décret en date du 4 mars 1957 », lire: « Par décret en date du 14 mars 1957 ».

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décrets du 19 avril 1957 portant admissions à la retraite (inspection générale des finances).

Par décret en date du 19 avril 1957, MM. Rendu (Jacques-Marie-Ambroise), Lebelle (André-Charles), Arnoult (Maurice-Pierre), inspecteurs généraux des finances, sont admis, à compter du 1er mai 1957, à faire valoir leurs droits à la retraite, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 4 août 1956, et nommés inspecteurs généraux des finances honoraires.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Bréart de Boisanger (Yves-Marie-Michel-Léopold-Antoine), inspecteur général des finances, a été réintégré dans les cadres de l'inspection générale des finances, à compter du 22 août 1944, et admis, à compter du 1er mai 1957, à faire valoir ses droits à la retraite, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 4 août 1956.

Décret du 19 avril 1957 admettant à la retraite un ingénieur en chef du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Deviolaine (Emile), ingénieur en chef de 3e classe du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, est, à compter du 1er avril 1957, admis à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions des articles L. 6 (4°) et L. 37 (2°) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Désignation d'un adjoint au directeur de l'école nationale des impôts.

Par arrêté en date du 16 avril 1957, M. Rey (Louis), inspecteur principal des contributions indirectes, a été désigné en qualité d'adjoint au directeur de l'école nationale des impôts.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 16 avril 1957, les candidats dont les noms suivent, admis aux concours organisés les 11 et 12 septembre 1956 pour le recrutement d'inspecteurs élèves des douanes et droits indirects, ont été nommés inspecteurs élèves des douanes et droits indirects à compter du 1er novembre 1956:

Au titre de l'article 2 (§ 1er) du décret du 21 novembre 1949.

MM.

Fougere (Jean-Blaise-Jacques).
Loyer (Jacques-Ernest-Louis).
Crebassa (Robert-Louis-Joseph).
Huc (René-Marcel-Jean).
Herbaut (Claude-Paul-Léon).
Barjou (Jackie).
Hebert (Michel-Bienaimé-François-Marie-Lucien).
Lesgards (Roger).
Lafeuillade (Albert-Jean-Eugène).
Vie (Bertrand-Marie-Joseph).
Coat (Michel-Claude-Eugène).
Teissier (Michel-Marie-Henri).
Pique (Jean-Marcel-Georges).
Jourdren (Albert).
Marciano (René).
Schibler (Frédéric-Ernest).
De Montlivault-Guyon (Jacques-Amédée-Henri).
Tue (Alfred-Adrien-Jean).
Pomies (Georges-Gérard).
Gonzalez (Amalio-Jésus).
Decupper (Jean-Pierre-Albert-Louis).
Delpy (Jacques).
Le Brun (Michel-Emile).
Larroche (Jack-Pierre-Gilles).
Nicol (Jean-Alain).
Tocquec (Emile-Adolphe-Francis).
Jean-Louis (Pierre-Marcel).
Le Louarn (Joseph-René-Jean).
Mary (Marcel-Jules-Léon).
Duboc (Philippe-Edouard-René).
Vermot-Petit-Outhenin (Henri-René-Léon).
Pouyanne (Bernard).
N'Kaoua (Guy-Armand).
Bellego (Christian-Vincent-Marie-Joseph).

Au titre de l'article 2 (§ 2) du décret du 21 novembre 1949.

MM.

Veillon (Claude-Auguste-Valentin).
Rivoal (Jean-Joseph-Marie).
Cayrade (Armand-Joseph-Martin).
Chaillet (Daniel-Georges-Charles).
Tetart (René-Henri-Aimé).
Peytavin (Henri-Antoine).

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 18 avril 1957, Mme Niay (Denise), adjoint technique à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, sur sa demande, placée en disponibilité, sans traitement, pour convenances personnelles, pour une durée d'un mois, à compter du 10 mars 1957.

Tableaux d'avancement de grade pour l'année 1957 (Institut national de la statistique et des études économiques).

Administrateurs de 2e classe du cadre normal proposés pour le grade d'administrateur de 1re classe.

1 MM. Ostenc (Eugène).
2 Caffot (André), en service détaché.
3 Martin (Henri).
4 Palangie (Henri).
5 Aubenque (Maurice).

Administrateurs de 3e classe du cadre normal proposés pour le grade d'administrateur de 2e classe.

1 M. Mothes (Jean), en service détaché.
2 Mme Cahen (Lucienne).
3 MM. Verrière (Louis), en service détaché.
4 Malinvaud (Edmond).
5 Royer (Jacques), en service détaché.
6 Carrere (Paul).
7 Klatzmann (Joseph).

Attachés principaux proposés pour le grade d'administrateur de 2e classe du cadre latéral.

1 MM. Montauriol (André).
Hugonnard (Paul).

Attachés proposés pour le grade d'attaché de classe exceptionnelle.

1 MM. Beyer (Pierre), en service détaché.
2 Gladieux (Maurice).
3 Dubois (Gérard), en service détaché.
4 Bruyere (Constant).

Attachés adjoints proposés pour le grade d'attaché.

1 Mme Ourry (Denise).
2 Mlles Vlassenko (Elisabeth).
3 Lacroix (Jacqueline).
4 Mme Carret (Lydie), en service détaché.
5 M. Marciniak (Louis), en service détaché.
6 Mlle Grunberg (Jany), en service détaché.
7 Mme Sabouret (Jacqueline), en service détaché.
8 M. Schneider (Jean), en service détaché.
9 Mme Prokhoroff (Françoise).
10 M. Prokhoroff (Georges), en service détaché.
11 Mlle Legros (Yvette), en service détaché.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 19 avril 1957 autorisant la chambre de métiers de la Haute-Marne à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'article 27 du code de l'artisanat;

Vu l'article 1608 du code général des impôts, relatif aux ressources financières des chambres de métiers;

Vu la délibération de la chambre de métiers de la Haute-Marne du 3 septembre 1956;

Vu l'article 76 de la loi du 1er septembre 1948 modifiée;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Marne du 26 mars 1957 autorisant le changement d'affectation de l'immeuble sis 9, rue Decrès, à Chaumont;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Marne du 3 janvier 1957 concernant le plan de regroupement des services administratifs de la ville de Chaumont;

Vu l'avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières du 20 mai 1957,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de métiers de la Haute-Marne est autorisée à contracter un emprunt de 10 millions de francs en vue de l'acquisition amiable d'une propriété sise 9, rue Decrès, à Chaumont, et destinée au relogement de ses services et de ceux de divers organismes artisanaux et de l'exécution de divers travaux d'aménagement.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale, de la caisse nationale de retraite pour la vieillesse ou de la caisse centrale de crédit coopératif.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix de l'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels, appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Un crédit égal à l'annuité d'amortissement devra être inscrit chaque année au budget de la chambre de métiers.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre d'Etat,
chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Décret du 19 avril 1957 autorisant la chambre de métiers du Lot à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'article 27 du code de l'artisanat;

Vu l'article 1603 du code général des impôts, relatif aux ressources financières des chambres de métiers;

Vu le décret du 14 février 1949 portant autorisation pour la chambre de métiers du Lot de contracter un emprunt de 3 millions de francs pour l'acquisition d'un immeuble sis 22, quai de Regourd, à Cahors;

Vu la délibération de la chambre de métiers du Lot du 14 janvier 1957,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de métiers du Lot est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 5 millions de francs en vue d'effectuer des travaux de réparations, de transformations et d'aménagement d'une salle de cours pour l'apprentissage artisanal, dans son hôtel sis 22, quai de Regourd, à Cahors.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale, de la caisse nationale de retraite pour la vieillesse ou de la caisse centrale de crédit coopératif.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de dix ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels, appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Un crédit égal à l'annuité d'amortissement devra être inscrit chaque année au budget de la chambre de métiers.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre d'Etat,
chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE

Décret du 19 avril 1957 rejetant la demande d'autorisation de mutation des concessions de mines de houille de Bézenet et de l'Ouche-Bézenet.

Par décret en date du 19 avril 1957, est rejetée la demande d'autorisation de la mutation de propriété des concessions de mines de houille de Bézenet et de l'Ouche-Bézenet (Allier), présentée par M. Georges-Albert Bideau.

Prorogation de la validité des dispositions de l'arrêté du 10 décembre 1948 relatif à l'utilisation des explosifs dans des mines de fer.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret du 29 janvier 1914 portant règlement général pour l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles, successivement modifié et complété et en particulier son article 126;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 1948 accordant aux mines de fer des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et de la Meuse une dérogation audit article 126 afin de les autoriser à tirer simultanément des volées de cinq à huit coups de mine allumés à la mèche;

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 1955 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1956 la validité de l'arrêté précédent;

Vu l'avis du conseil général des mines (3e section) en date du 10 avril 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1958 la validité des dispositions de l'arrêté ministériel du 10 décembre 1948 précité.

Art. 2. — Le chef de l'inspection générale des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de l'inspection générale des mines,
G. DAVAL.

AGRICULTURE

Epandage des produits antiparasitaires.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1955 organisant la protection des végétaux;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1956 sur l'épandage des produits antiparasitaires;

Sur la proposition du directeur général de l'agriculture et de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 6 de l'arrêté du 11 janvier 1956 est complété comme suit:

« Sont présumés toxiques pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui, ayant fait l'objet d'une autorisation de vente prévue par la loi validée du 2 novembre 1943, ont été reconnus comme non dangereux pour les abeilles ».

Art. 2. — Le directeur général de l'agriculture et l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL RENARD.

Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 8 avril et 10 avril 1957, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après:

Les chefs de district des eaux et forêts dont les noms suivent:

(A compter du 8 mai 1957.)

M. Papon (Eugène), à Louroux-de-Bouble (Allier), maison forestière de la Gravière, district n° 2, inspection de Moulins.

M. Gras (Jean), à Louhans (Saône-et-Loire), district n° 25, inspection de Chalon-sur-Saône.

M. Reynaud (Jean), à Savines (Hautes-Alpes), district n° 10, inspection d'Embrun.

(A compter du 28 mai 1957.)

M. Sellem (Mayer), à Hennezel-Clairey (Vosges), maison forestière de Hennezel, district n° 18, inspection d'Epinal-Sud.

(A compter du 1er juin 1957.)

M. Bocquet (Edouard), à Sallanches (Haute-Savoie), district n° 14, inspection de Bonneville.

M. Pont (Gustave), à Bourg-d'Oisans (Isère), maison forestière de Rochefaillée, district n° 12, inspection de Grenoble-Est.

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent:

(A compter du 15 mai 1957.)

M. Puyjalon (Antoine), à Champagnac-les-Mines (Cantal), triage n° 19, inspection d'Aurillac.

(A compter du 23 mai 1957.)

M. Pietri (Jean), à Montmaur (Hautes-Alpes), triage n° 74, inspection de Gap.

(A compter du 1er juin 1957.)

M. Heyoppe (Clément), à Hatten (Bas-Rhin), maison forestière communale de Rothsmatt, triage n° 25, inspection de Wissembourg.

M. Mialon (Jean), à Saurier (Puy-de-Dôme), triage n° 58, inspection de Clermont-Ferrand.

M. Caillet (Albert), à Die (Drôme), maison forestière du Viaduc, triage n° 36, inspection de Die.

(A compter du 1er août 1957.)

M. Ulrich (Louis), à Offwiller (Bas-Rhin), maison forestière communale de Wissbach, triage n° 60, inspection d'Haguenau.

L'adjoint forestier dont le nom suit:

(A compter du 1er juin 1957.)

M. Blanc (Désiré), en congé de longue durée.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décret n° 57-526 du 19 avril 1957 fixant les modalités de fonctionnement du fonds national d'aménagement du territoire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu l'article 11 de la loi du 1er décembre 1942 complétant et modifiant le décret du 5 juin 1940 relatif au domaine immobilier de l'Etat;

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance ou à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1094 du 5 novembre 1953;

Vu le décret n° 49-1209 du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public;

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation, notamment ses articles 78-1, 79-1, 80, 81, 81-1, 81-2 et 81-3;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le fonds national d'aménagement du territoire a pour objet de faciliter l'aménagement du territoire et la réalisation de toutes opérations d'urbanisme.

Les ressources du fonds peuvent être utilisées, dans les conditions fixées aux articles ci-après, en vue de faciliter la localisation d'entreprises industrielles et l'aménagement de zones d'habitation, conformément aux prévisions des projets d'aménagement communaux ou intercommunaux approuvés ou pris en considération ou, à défaut de tels projets, dans les zones spécialement déterminées par arrêtés conjoints du ministre chargé de la reconstruction et du logement et du ministre de l'intérieur après avis du comité d'urbanisme.

TITRE Ier

Des avances.

Art. 2. — Les avances du fonds national d'aménagement du territoire prévues à l'article 80 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont octroyées par un comité de gestion de trois membres composé des représentants du ministre des finances, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la reconstruction et du logement.

Art. 3. — Le taux d'intérêt des avances est compris entre les limites fixées par un arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre chargé de la reconstruction et du logement.

Le délai de remboursement des avances ne peut excéder deux ans. Il peut être prolongé pour une durée égale par décision du comité de gestion prévu à l'article précédent.

Art. 4. — Dans chaque cas, une convention est passée entre le ministre chargé de la reconstruction et du logement et le bénéficiaire de l'avance. La convention fixe les conditions et les modalités de versement des fonds.

La convention prévoit que le remboursement des avances est immédiatement exigible si l'opération n'est pas entreprise dans le délai prévu.

TITRE II

Des bonifications d'intérêt.

Art. 5. — Les bonifications d'intérêt prévues à l'article 81-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont octroyées par le comité de gestion prévu à l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — Le montant des emprunts dont les intérêts pourront être bonifiés est fixé chaque année par arrêté du ministre des finances.

Les taux de bonifications d'intérêt sont compris entre des limites fixées par arrêté du ministre des finances.

Art. 7. — Dans chaque cas, une convention est passée entre le ministre, chargé de la reconstruction et du logement, le ministre des finances et le bénéficiaire de la bonification d'intérêt.

La convention fixe les conditions et les modalités de versement des bonifications d'intérêt. Elle détermine, en particulier, les conditions de remboursement ou de suppression des bonifications d'intérêt si les travaux ne sont pas entrepris ou terminés dans les délais fixés.

TITRE III

Des opérations réalisées par l'Etat.

Art. 8. — Le ministre, chargé de la reconstruction et du logement, peut, après avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières et du comité de gestion prévu à l'article 2 ci-dessus, procéder aux acquisitions et aux travaux d'aménagement nécessaires pour la réalisation d'opérations entreprises aux fins prévues à l'article 1er ci-dessus.

Art. 9. — Les immeubles du domaine privé de l'Etat peuvent, après avis du comité de gestion, être affectés au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement aux fins d'aménagement.

Les arrêtés d'affectation précisent la créance de l'administration des domaines, égale à la valeur vénale de ces immeubles.

Lorsque la réalisation de l'opération nécessite la mise à sa disposition d'immeubles affectés à un service public et effectivement utilisés, le ministre, chargé de la reconstruction et du logement, peut, après avis favorable du ministre des finances, pourvoir sur les ressources du fonds, à la réinstallation dudit service à un autre emplacement, dans la mesure de ses besoins.

Le ministre, chargé de la reconstruction et du logement, peut, à cette fin, procéder, pour le compte du service considéré, à des acquisitions d'immeubles, nus ou bâtis, à des travaux d'aménagement ou à des constructions. Les dépenses qu'il expose à cet effet, sur les ressources du fonds, ne peuvent, en aucun cas, excéder la valeur des immeubles domaniaux qui sont affectés à son département.

En ce cas, et par dérogation à l'article 10 du décret du 27 septembre 1949, l'affectation ne donne lieu au versement d'une indemnité sur les ressources du fonds que dans la mesure où la valeur des immeubles ainsi affectés dépasse le montant des dépenses exposées.

Art. 10. — La gestion des immeubles acquis ou aménagés en vertu des deux articles précédents est assurée par le ministre chargé de la reconstruction et du logement. Les actes de locations sont passés par l'administration des domaines dans les formes habituelles.

Art. 11. — L'administration des domaines peut procéder, sans limitation de valeur, à l'aliénation des immeubles acquis ou aménagés par le fonds.

Les cessions de gré à gré sont faites en vertu de décisions d'attribution prises par le ministre chargé de la reconstruction et du logement et comportant fixation du prix après avis de l'administration des domaines sur la valeur vénale des immeubles.

Art. 12. — Nonobstant toutes dispositions contraires, les locations des immeubles acquis ou aménagés en vertu des articles 8 et 9 ci-dessus peuvent être consenties pour une durée supérieure à dix-huit ans; les aliénations peuvent intervenir avant achèvement des travaux d'aménagement.

L'affectation desdits immeubles a un service public de l'Etat a lieu moyennant une indemnité correspondant au prix de revient des immeubles ainsi affectés.

TITRE IV

Des opérations en participation.

Art. 13. — Le ministre chargé de la reconstruction et du logement peut, sur les ressources du fonds et après avis du comité de gestion prévu à l'article 2 ci-dessus, participer avec les collectivités et les établissements publics à des opérations comportant séparément ou cumulativement l'acquisition et l'aménagement d'immeubles nus ou bâtis aux fins prévues à l'article 1er ci-dessus.

Une convention, passée entre le ministre chargé de la reconstruction et du logement et les représentants des collectivités et établissements publics dûment habilités, fixe les conditions de réalisation de l'opération. Elle désigne, notamment, les participants qui seront chargés de réaliser tout ou partie des acquisitions et des aménagements et les conditions selon lesquelles seront effectuées les cessions. Elle fixe la part revenant à chacun des participants dans les recettes.

Les dispositions prévues aux articles 8 et 11 ci-dessus s'appliquent dans ce cas aux acquisitions et aux aliénations effectuées par l'Etat.

Art. 14. — Lorsqu'une opération entreprise par le fonds entraîne la réalisation de travaux incombant normalement à un autre service public de l'Etat, le ministre chargé de la reconstruction et du logement peut passer avec le ministre dont relève ce service une convention fixant les conditions dans lesquelles ce service contribuera à la réalisation de l'opération.

Art. 15. — Le ministre chargé de la reconstruction et du logement peut passer des conventions avec des particuliers en vue de la réalisation d'opérations entreprises aux fins prévues à l'article 1er ci-dessus.

TITRE V

Dispositions communes.

Art. 16. — Sont imputés au compte spécial:

En recettes:

1° Le remboursement des avances;
2° Les intérêts des avances;
3° Le produit de la cession des immeubles;
4° Le prix des immeubles acquis sur les ressources du fonds et affectés à des services d'Etat;
5° La participation des collectivités ou établissements publics aux opérations effectuées en commun par l'Etat et ces collectivités ou établissements publics;
6° La part revenant au fonds dans les recettes réalisées par des collectivités et établissements publics et provenant d'opérations effectuées en commun par l'Etat et ces collectivités et établissements publics;
7° Les sommes versées par des services publics de l'Etat ou par des particuliers en application des articles 14 et 15 ci-dessus;
8° L'évaluation des apports en nature;
9° Les fruits et produits des biens gérés temporairement;
10° Les sommes versées par l'Etat pour couvrir la charge des bonifications d'intérêt;

En dépenses:

1° Les versements d'avances et de bonifications d'intérêt;
2° Les dépenses correspondant aux opérations directement effectuées par le ministre chargé de la reconstruction et du logement sur les ressources du fonds;
3° Les sommes dues à l'administration des domaines pour les immeubles affectés au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessus;
4° La participation du fonds aux opérations effectuées en commun par l'Etat et les collectivités publiques ou établissements publics;
5° La part revenant aux collectivités et établissements publics dans les recettes réalisées par le fonds et provenant d'opérations effectuées en commun entre l'Etat et ces collectivités ou établissements publics;
6° L'évaluation des apports en nature;
7° Les frais divers de gestion, et notamment les frais exposés pour parvenir aux aliénations.

Art. 17. — Le décret n° 55-121 du 20 janvier 1955 est abrogé.

Art. 18. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,
BERNARD CHOCHOY.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Revision de projets de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 6 avril 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du programme de reconstruction et d'aménagement de la commune de Mantes-la-Ville (Seine-et-Oise) est ordonnée.

Par arrêté en date du 13 avril 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Royan (Charente-Maritime), approuvé le 8 avril 1948, est ordonnée.

L'arrêté du 22 février 1952 ordonnant la modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Royan est rapporté.

Jusqu'à l'approbation de ce projet, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 21 à 29 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont remises en vigueur sur le territoire de la ville de Royan.

Par arrêté en date du 13 avril 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune d'Ouistreham (Calvados), approuvé le 31 octobre 1950, est ordonnée.

En application des articles 20 à 28 du code de l'urbanisme et de l'habitation, les mesures de sauvegarde sont remises en vigueur sur le territoire de la commune d'Ouistreham jusqu'à l'approbation du projet d'aménagement.

Circulaire du 18 avril 1957 relative au changement d'affectation des indemnités mobilières: non reversement des intérêts et des annuités perçus sur les titres précédemment émis.

Circulaire abrogée par la présente circulaire: néant.
Circulaires modifiées ou complétées par la présente circulaire:
Circulaire n° 56-60 du 19 juin 1956.
Circulaire n° 56-109 du 13 décembre 1956.

Paris, le 18 avril 1957.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement à Messieurs les préfets (pour information) et Messieurs les directeurs des services départementaux du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (pour exécution).

La circulaire n° 56-60 du 19 juin 1956 vous autorise à procéder à la reprise des titres mobiliers délivrés en 1954, 1955 et 1956, lorsque les sinistrés qui en demandent l'affectation à des travaux immobiliers dans les conditions prévues, tant à cette circulaire qu'à celle n° 56-21 du 24 janvier 1956, n'ont encore perçu ni intérêts, ni annuité, sur ces titres.

La circulaire n° 56-109 du 13 décembre 1956 (*Journal officiel* du 15 décembre 1956) a prorogé au 30 juin 1957, la date limite jusqu'à laquelle les titres mobiliers antérieurement délivrés pourront être repris.

Mais certains sinistrés mobiliers se trouvent avoir perçu la ou les premières échéances d'intérêts et parfois même des annuités, lorsqu'ils envisagent de demander le bénéfice des dispositions de l'article 12.

Vous m'avez, jusqu'alors, soumis les cas de ce genre pour que j'examine la possibilité d'autoriser la reprise des titres mobiliers, sous réserve, le cas échéant, du reversement préalable des intérêts perçus.

Mon collègue des affaires économiques et financières vient, sur ma proposition, d'accepter que le montant tant des intérêts perçus que des annuités remboursées sur les titres précédemment émis, reste acquis aux sinistrés.

Les autorisations de changement d'affectation ne seront donc plus subordonnées au reversement préalable ni des intérêts, ni des annuités.

J'ai décidé, dans ces conditions, de vous habiliter à prendre désormais vous-mêmes ces décisions, toutes les fois que seront remplies les conditions exigées pour l'octroi de telles autorisations.

Vous aurez soin, par ailleurs, de ne prendre et de ne notifier l'autorisation de changement d'affectation qu'après qu'il vous aura été justifié de la restitution du titre.

Vous trouverez, ci-joint, une note vous donnant les directives à suivre pour procéder à la régularisation comptable de ces opérations.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,
BERNARD CHOCHOY.

INSTRUCTIONS COMPTABLES

POUR LA RESTITUTION D'UN TITRE MOBILIER

1° *Aucune annuité n'a été perçue.*

Vous prenez une décision B d'annulation totale du titre, qui a pour effet de créer un trop-perçu en titres sur le compte mobilier.

Vous invitez l'intéressé à restituer au Crédit national le titre mobilier qui lui a été remis.

Dès que la restitution du titre a été effectuée, le Crédit national fait figurer la réquisition d'émission correspondante sur un bordereau de réquisitions impayées.

Vous pouvez alors émettre l'ordre d'annulation de cette réquisition.

Vous procédez ensuite au règlement, sur la ligne immobilière de l'indemnité changée d'affectation.

2° *Une ou plusieurs annuités ont été perçues.*

Vous prenez une décision B de réduction partielle correspondant à la différence entre le montant nominal du titre et celui des annuités perçues, et qui a pour effet de créer un trop-perçu en titres sur le compte mobilier.

Cette opération a pour but d'éviter à l'intéressé le reversement du montant des annuités perçues.

Vous invitez l'intéressé à faire retour au Crédit national de son titre qui n'a plus qu'une valeur réelle égale à la différence entre son montant initial et celui des annuités perçues.

Dès que la restitution du titre a été effectuée, le Crédit national fait figurer la réquisition d'émission correspondante sur un bordereau de réquisitions impayées pour la valeur nette du titre (valeur nominale moins annuités perçues).

Vous pouvez alors émettre l'ordre d'annulation partielle de cette réquisition.

Le changement d'affectation ne porte, en conséquence, que sur le reliquat d'indemnité subsistant après le remboursement anticipé.

Vous procédez ensuite au règlement, sur la ligne immobilière de l'indemnité changée d'affectation.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 avril 1957 : page 4042, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de : « MM. Beguin, contrôleur principal à Paris-tri-Saint-Lazare », lire : « MM. Beguin, contrôleur principal à Paris-tri-Saint-Lazare » ; 42e ligne, au lieu de : « Cherimbaud, inspecteur à Marseille-Arène », lire : « Cherimbaud, inspecteur à Marseille-Arenc »

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 19 avril 1957 portant transformation de chaire et nomination d'un professeur.

Par décret en date du 19 avril 1957 :

La chaire de philologie anglaise de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg (dernier titulaire : M. Pruvost, admis à la retraite) est transformée en chaire d'histoire romaine.

M. Gilbert Picard, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, est nommé, à compter du 1er mars 1957, professeur dans la chaire d'histoire romaine de cette même faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Décrets du 19 avril 1957 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Guérin, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé professeur dans la chaire de chimie pharmaceutique et toxicologie de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Paris, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé professeur dans la chaire de pathologie chirurgicale de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Bonnin, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Tours, est nommé professeur dans la chaire d'histologie de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Gautier, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Tours, est nommé professeur dans la chaire de thérapeutique de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Chaperon, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Caen, est nommé professeur dans la chaire de clinique chirurgicale de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Baledent, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé professeur dans la chaire de pathologie médicale de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Bonnet, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Caen, est nommé professeur dans la chaire de clinique obstétricale de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Rousselot, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Caen, est nommé professeur dans la chaire d'anatomie pathologique de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Menard, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Angers, est nommé professeur dans la chaire d'hygiène et de médecine sociale de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Lefèvre, professeur chargé de cours à titre permanent à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Reims, est nommé professeur dans la chaire d'histologie de cette même école, à compter du 1er mars 1957, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 29 mars 1957, M. Malinine (Michel), directeur d'études non cumulant à la 4e section de l'école pratique des hautes études, est détaché pour la période du 1er novembre 1956 au 30 avril 1957 inclus auprès du ministère des affaires étrangères, afin d'exercer ses fonctions à l'université Brown, à Providence (U. S. A.).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 17 avril 1957, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Mutuelle de la société Blondel-Deville, n° 76-778, à Deville-lès-Rouen, 310, route de Dieppe.

Homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1957 (décision du 29 mars 1957): page 3830, 1re colonne, article 3, 13e ligne, au lieu de: « Ces machines sont équipées d'une cage fixe et d'un aménagement... », lire: « Ces machines sont équipées d'une cage fixe et d'un aménage... ».

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires, complété et modifié par les arrêtés des 27 octobre 1954 et 20 juillet 1956;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents, notamment par l'arrêté du 17 septembre 1956;

Vu l'avis en date du 20 février 1957 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — L'article sparadrap adhésif sur supports divers tel qu'il figure au tarif interministériel des prestations sanitaires (titre III : « Accessoires et pansements »; chapitre Ier : « Accessoires »; rubrique C: « Accessoires de contention ou de maintien ») est complété comme suit:

CHAPITRE Ier. — *Accessoires.*

DÉSIGNATION	PRIX de cession.
	Francs.
C. — *Accessoires de contention ou de maintien.*	
d) Il existe aussi des sparadraps hypoallergiques pour des utilisations spéciales. Ces sparadraps sont constitués par un support de tissu de coton blanchi ou écru (rigide ou élastique) ne contenant ni caoutchouc naturel ni résines terpéniques:	
Sur tissu rigide:	
Dimensions:	
1 mètre x 0,18	325
5 mètres x 0,02	220 (1)
Sur tissu élastique:	
Dimensions:	
2,50 mètres x 0,06	538
2,50 mètres x 0,08	676
2,50 mètres x 0,10	825
2,50 mètres x 0,20	1.402

(1) A titre provisoire et jusqu'au 1er octobre 1957, la dimension 3 mètres x 0,02 sera admise au prix de 200 F.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 1957.

ANDRÉ MAROSELLI.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 19 avril 1957 admettant des administrateurs en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer à faire valoir leurs droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Auber (Marc-Marie-Joseph), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 7 mai 1957, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Cazenave (Romain-Paul-Marie), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 12 mai 1957, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Décret du 19 avril 1957 admettant un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer à faire valoir, sur sa demande, ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Mialin (Robert), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, délégué général de France au Sud-Viet-Nam (indice 700), est admis, sur sa demande et pour compter du 15 mai 1957, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, au titre de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Décret du 19 avril 1957 conférant l'honorariat de son grade à un administrateur de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 19 avril 1957, l'honorariat de son grade est conféré à M. Frament (Pierre), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en retraite.

Décret du 19 avril 1957 portant titularisation à titre exceptionnel et nomination dans le cadre d'administration générale d'outre-mer.

Par décret en date du 19 avril 1957, M. Le Guern (André), agent contractuel, est titularisé à titre exceptionnel, au 26 mars 1952, en qualité de rédacteur de 3e classe du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Sont constatées les majorations ci-après:

Loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951: 10 mois 27 jours;
Loi n° 52-843 du 19 juillet 1952: 2 mois 7 jours.

M. Le Guern est nommé:

Rédacteur de 2e classe le 1er juillet 1952, avec majorations conservées: 1 an 1 mois 4 jours;

Rédacteur de 1re classe le 1er juillet 1953, avec majorations conservées: 1 mois 4 jours;

Sous-chef de bureau de 2e classe le 1er juillet 1955, avec majorations conservées: 1 mois 4 jours.

Administrateurs.

Par arrêté du 1er avril 1957, après constatation de majorations de services pour campagnes de guerre, accordées en application des dispositions de la loi du 19 juillet 1952, la situation administrative des administrateurs de la France d'outre-mer dont les noms suivent est ainsi fixée, au point de vue de la solde et de l'ancienneté, avec mention éventuelle de rappels de services militaires conservés:

Administrateurs en chef.

MM.

Accart (Max), administrateur en chef, 2e échelon, 30 octobre 1952; administrateur en chef, 3e échelon, 30 octobre 1954.

Bonnaud (Henri), administrateur en chef, 3e échelon, 26 juin 1953.

Brunelon (Eric), administrateur en chef, 2e échelon, 11 août 1952; administrateur en chef, 3e échelon, 11 août 1954.

Cornilliet (Maurice), administrateur en chef, 3e échelon, 5 janvier 1955.

Riesgen (Jean-Pierre), administrateur en chef, 2e échelon, 14 avril 1954; administrateur en chef, 3e échelon, 14 avril 1956.

Mahé (Louis), administrateur en chef, 2e échelon, 3 septembre 1954; administrateur en chef, 3e échelon, 3 septembre 1956.

Meusy (Jean), administrateur en chef, 2e échelon, 21 juillet 1952; administrateur en chef, 3e échelon, 2 juillet 1954.

Administrateurs.

MM.

Avalli (René), administrateur, 2e échelon, 1 février 1954; administrateur, 3e échelon, 1 février 1956.
Bertault (Claude), administrateur, 2e échelon, 6 décembre 1956.
Fermaud (Edouard), administrateur, 2e échelon, 21 janvier 1953; administrateur, 3e échelon, 21 janvier 1955.
Fralon (Jean), administrateur, 2e échelon, 2 mars 1954; administrateur, 3e échelon, 2 mars 1956.
Pages (Georges), administrateur, 3e échelon, 28 juin 1953.

Administrateurs adjoints.

MM.

Bachelard (René), administrateur adjoint, 4e échelon, 21 juillet 1952 (1 mois).
Gue (Roger), administrateur adjoint, 4e échelon, 28 avril 1953.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 avril 1957, M. Brancyre (Jean-Pierre), ingénieur principal de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en France pour une période de quinze jours environ, à compter du 15 mars 1957, pour régler différentes questions intéressant l'électrification de la ville et du port de Djibouti.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-527 du 19 avril 1957 fixant les modalités d'application des articles 2 et 3 de la loi n° 54-420 du 15 avril 1954 relative à la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 54-420 du 15 avril 1954 relative à la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Sont considérés comme ouvrant droit à réparation au titre de la loi n° 54-420 du 15 avril 1954 les dommages causés aux personnes par les troubles survenus à Madagascar du 29 mars 1947 au 4 décembre 1948.

Art. 2. — Le bénéfice des dispositions de la loi n° 54-420 du 15 avril 1954 concernant les dommages causés aux personnes est accordé aux victimes des troubles survenus à Madagascar ainsi qu'à leurs ayants cause (veuves, orphelins, ascendants), sauf dans les cas d'exclusions prévus à l'article 6 de ladite loi.

Art. 3. — Pour l'appréciation des faits pouvant entraîner les exclusions prévues à l'article 6 de la loi n° 54-420 du 15 avril 1954, des enquêtes seront effectuées, en tant que de besoin, par toutes les autorités susceptibles de connaître desdits faits.

Art. 4. — Les demandes formulées au titre du présent décret seront reçues et instruites selon les règles générales prévues à l'égard des victimes civiles de la guerre et de leurs ayants cause par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Art. 5. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 mars 1957, Mlle Raude (Yvonne), secrétaire général adjoint de 2e classe, 3e échelon, de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Manche, a été mutée à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Vienne, à compter du 1er avril 1957.

Par arrêté du 5 avril 1957, M. Dekeyser (Henri), agent contractuel à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre du Nord, est nommé secrétaire administratif stagiaire des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre à compter du 9 janvier 1957.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs et sténodactylographes à l'administration centrale de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers et dans les bureaux centraux de main-d'œuvre dans les ports de Dunkerque, Rouen et la Rochelle.

Il est organisé par la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers deux concours pour le recrutement de:

1° Dix adjoints administratifs (dont sept à recruter immédiatement), affectés comme suit:

Trois à l'administration centrale de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à Paris;
Deux au bureau central de la main-d'œuvre du port de Dunkerque, à Dunkerque;
Un au bureau central de la main-d'œuvre du port de Rouen, à Rouen;
Un au bureau central de la main-d'œuvre du port de la Rochelle, à la Rochelle

2° Dix sténodactylographes (dont sept à recruter immédiatement), affectées comme suit:

Quatre à l'administration centrale de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers à Paris;
Deux au bureau central de la main-d'œuvre du port de Dunkerque, à Dunkerque;
Une au bureau central de la main-d'œuvre du port de Rouen, à Rouen.

Ces concours auront lieu à Paris, respectivement les 28 et 29 mai prochain. Ils sont ouverts aux candidats âgés de dix-huit accomplis et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1957. Les frais de transport encourus par les candidats venant de province seront pris en charge par la caisse nationale.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 18 mai 1957 au siège de la caisse nationale, 22, rue Oudinot, à Paris (7e).

Pour tous renseignements et programme des épreuves des concours, s'adresser également 22, rue Oudinot, à Paris, les jours ouvrables, de 11 heures à 12 heures 45 et de 15 heures à 17 heures.

Avis relatif au transfert de portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société L'Interocéane, compagnie chérifienne d'assurance et de réassurance contre les risques de toute nature dont le siège social est à Casablanca, 1, place Mirabeau, et le siège spécial pour la France, 10, rue Beauvau, à Marseille, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de son portefeuille de contrats d'assurances situé en France métropolitaine avec ses droits et obligations à la société anonyme L'Alliance africaine, compagnie d'assurances et de réassurances dont le siège social est à Paris, 9, rue des Filles-Saint-Thomas.

Un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des affaires économiques et financières (direction des assurances, 2e sous-direction, 5e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la seizième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 24 avril 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

7	gagnent.....	2.000 F.
9	—	2.000 F.
73	—	4.000 F.
97	—	4.000 F.
12	—	4.000 F.
86	—	4.000 F.
78	—	4.000 F.
299	—	20.000 F.
148	—	20.000 F.
007	—	20.000 F.
014	—	20.000 F.
7.125	—	50.000 F.
2.567	—	50.000 F.
0.996	—	50.000 F.
6.033	—	50 000 F.
3.747	—	50 000 F.
5.645	—	50 000 F.
2.430	—	100 000 F.
9.636	—	100.000 F.
6.269	—	100.000 F.
2.421	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

90.446	gagnent.....	200.000 F.
36.296	—	200.000 F.
62.815	—	200.000 F.
76.297	—	200.000 F.
63.246	—	200.000 F.
22.700	—	200.000 F.
46.932	—	200.000 F.
16.449	—	200.000 F.
53.213	—	200.000 F.
70.453	—	200.000 F.
53.539	—	200.000 F.
24.150	—	200.000 F.
26.704	—	200.000 F.
35.884	—	200.000 F.
32.920	—	200.000 F.
03.820	—	300.000 F.
09.799	—	300.000 F.
87.307	—	300 000 F.
83.923	—	300.000 F.
37.913	—	300 000 F.
96.218	—	600.000 F.
62.999	—	600.000 F.
65.043	—	600.000 F.
39.484	—	600.000 F.
96.275	—	600.000 F.
16.801	—	1.000.000 F.
29.027	—	1.000.000 F.
37.694	—	1.000.000 F.
58.426	—	1.000.000 F.
15.949	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

96.496 gagne 5.000.000 F dans le groupe **3** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**
70.657 gagne 10.000.000 F dans le groupe **1** et 1.000.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**
16.841 gagne 15.000.000 F dans le groupe **5** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**
15.507 gagne 40.000.000 F dans le groupe **3** et 4.000.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le mardi 30 avril 1957, à Paris, à la salle Pleyel.

Ministère des affaires économiques et financières.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décision n° 19 du 20 avril 1957, du directeur des carburants, relative à la répartition des fuel oils pour le deuxième trimestre 1957.

Le directeur des carburants,

Vu l'arrêté du 22 mars 1957;

Vu la décision n° 18 du 27 mars 1957,

relatifs à la répartition des fuel oils pour le deuxième trimestre 1957,

Décide:

Art. 1er. — L'article 1er de la décision n° 18 susvisée du 27 mars 1957 est modifié en ce qui concerne la déclaration modèle F. O. 12. Celle-ci est remplacée par une déclaration suivant modèle F. O. 15, ci-annexé, qui devra être adressée avant le 5 mai 1957, en double exemplaire, à la direction des carburants, service central des fuel oils, 2, rue de Lubeck, Paris (16e).

Art. 2. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 1957

BLANCARD.

MODÈLE F. O. 15

A adresser obligatoirement, avant le 5 mai 1957, en double exemplaire au Service centrale de répartition des fuel oils, 2 rue de Lubeck, Paris (16e).

Département: .....

Ville de: .....

Direction de rattachement pour la répartition: .....

Déclaration de stocks, réception et consommation de fuel oil.

Nom ou raison sociale de l'établissement ou usine: ..... (en majuscules)

.....

Adresse complète: ....., rue....., n°..... (pour Paris, indiquer l'arrondissement)

Activité de l'établissement: .....

Adresse du siège social (s'il est différent): .....

N° d'identité I. N. S. E. E. pour l'établissement: .....

DÉSIGNATION	FUEL OIL			TOTAL
	Domestique en kg.	Léger en kg.	Lourd en kg.	en kg.
Stocks au 1er avril 1957, zéro heure.				
Réceptions au cours d'avril 1957:				
1° Au titre de mars 1957.....				
2° Au titre d'avril 1957.....				
3° En avance sur mai 1957.....				
Total stocks et réceptions...				
Consommations avril 1957.....				
Stocks au 1er mai 1957, zéro heure (fonds de bacs compris).....				
Restant à livrer sur avril 1957...				

NOTA. — La densité conventionnelle retenue pour la transformation des litres en kilogrammes est:

— 0,85 pour le fuel domestique;
— 0,90 pour le fuel léger.

Certifié sincère et véritable:

A....., le.....

(Signature.)

Nom du signataire:

.....

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier du Puy (Haute-Loire).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 5 et 6 juin 1957 au centre hospitalier du Puy (Haute-Loire).

Peuvent se présenter à ce concours les candidats de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent ainsi que les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau comptant au moins trois années de services dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidats du sexe masculin devront, en outre, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission au concours devront parvenir au plus tard le 4 mai 1957 à la direction du centre hospitalier du Puy, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au sanatorium départemental du Petit-Arbois (Bouches-du-Rhône).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 3 et 4 juin 1957 au sanatorium départemental du Petit-Arbois (Bouches-du-Rhône).

Peuvent participer à ce concours les candidats de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau comptant au moins trois années de services dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 20 mai 1957 au médecin directeur du sanatorium départemental du Petit-Arbois, les Milles (Bouches-du-Rhône), qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles sur le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium interdépartemental de femmes, à Hauteville (Ain).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium interdépartemental de femmes, à Hauteville (Ain).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère des affaires sociales, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste d'économe du centre hospitalier de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Est actuellement vacant le poste d'économe du centre hospitalier de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), établissement de 3e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de 1.000 lits.

Les demandes devront être adressées dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur du centre hospitalier de Saint-Brieuc.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de deuxième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale et additive à la liste de classement de première catégorie.

ANNEE 1956 ET RELIQUAT DES LISTES DES ANNEES ANTERIEURES
METROPOLE, ALGERIE ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
(*Journal officiel* du 8 février 1957).

A. — METROPOLE

EMPLOIS GROUPES

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MIXTES

Secrétaire administratif.

CATÉGORIE « D »

6 Milleliri (François).

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Beslay (Bernard); 2 Chiaverini (Jacques); 3 Badier (Pierre); 4 Allain (Georges); 5 Dolleans (Cyrille); 6 Canonici (Jean-Baptiste); 7 Germaine (Roger); 8 Perez (Edouard); 9 Maini (Germain); 10 Desire (Joachim); 11 Foussadier (Rémy); 12 Souladie (André); 13 Le Du (Louis); 14 Le Goff (Jean); 15 Baudrier (Bernard); 16 Godet (Marie-René); 17 Vernisse (André); 18 Meunier (Robert); 19 Peignaud (Jean-Louis); 20 Cabau (René); 21 Daubigney (Robert); 22 Paris (Marcel); 23 Feodon (Raymond); 24 Burel (Robert); 25 Chenu (Alexis); 26 Giulj (Robert); 27 Hutin (Pierre); 28 Hallegouet (Pierre); 29 Leconte (Alfred); 30 Catalifaut (Cyprien); 31 Feldmann (Maurice); 32 Fichou (Christian); 33 Carlotti (Pascal); 34 Dumez (Paul); 35 Martinet (René); 36 Seuillot (Marc); 37 Franceschi (Pierre); 38 Beaune (René); 39 Martin (Georges); 40 Pinson (Louis); 41 Collado (Thomas); 42 Danin (Raymond); 43 Zerbib (Aimé); 44 Thomas (Jean); 45 Buring (Paul); 46 Picoche (Raymond); 47 Bour (Edmond); 48 Figueres (Marcel); 49 Labbe (Louis); 50 Kabessa (Sliman-Edmond); 51 Salaun (Félix); 52 Guenerat (Roger).

CATÉGORIE « D »

1 Jessel (André); 2 Bauby (Jacques); 3 Cassignol (André); 4 Morvan (Louis); 5 Le Gallou (Paul); 6 Colin (Maurice); 7 Vellutini (Paul); 8 Allain (Claude); 9 Condoure (Gérard); 10 Bernon (Jacques); 11 Prevost (Jean); 12 Tingaud (François); 13 Beghi (Louis); 14 Mainguene (Armel); 15 Beluard (André); 16 Lauraire (Henri); 17 Beranger (Jenny); 18 Cheyviolle (Pierre); 19 Grosjean (André); 20 Dolques (Pierre); 21 Plauzolles (Maurice); 22 Michaud (André); 23 Donzaud (Lucien); 24 Mach (Serge); 25 Patriarche (Jack); 26 Pujol (Marcel); 27 Provost (Maurice); 28 Boinard (Jacques); 29 Roudier (Jacques); 30 Afonso (Antoine); 31 Rey (André); 32 Douart (Pierre); 33 Brethes (André); 34 Piquet (Alfred); 35 Saint-Paul de Salvandy (Yves); 36 Faivre (Georges); 37 Ducroix (Guy).

CATÉGORIE « E »

1 Gondrand (Louise); 2 Bertrand (Jacqueline); 3 Lehmann (Sarah); 4 Wissenmeyer (Louise); 5 Galut (Raymonde); 6 Vignau (Gabrielle); 7 Gaches (Germaine); 8 Croitoriu (Haïa); 9 Lacombe de la Tour (Cécile); 10 Wendolowski (Marie); 11 Bloch (Marthe); 12 Chamblay (Madeleine); 13 Lenfant (Germaine); 14 Arnaud (Germaine); 15 Bock (Denise); 16 Scholer (Anne); 17 Muller (Anne); 18 Lambert (Marcelle); 19 de la Gorgue de Rosny (Renée); 20 Baillot (Madeleine); 21 Bonnet (Marcelle); 22 Desmoulins (Christiane); 23 Zyngier (Golda); 24 Bodin (Lucienne); 25 Lessinger (Yvette); 26 Perot (Marie-Louise); 27 Porchy (Augusta); 28 Druais (Andrée); 29 Tanguy (Marie-Louise); 30 Passeron (Adrienne); 31 Poitreau (Raymonde); 32 Danger (Monique).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Caperan (Jean); Porcheron (Constant); Fauquet (Paul); Liegeois (Georgette).

SERVICES EXTERIEURS

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur et assimilé.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Hautes-)

4 Menu (Roger) (rayé pour les Alpes-Maritimes).

Alpes-Maritimes.

4 Costa (François).

Ardèche.

1 Dubois (René) (rayé pour les Bouches-du-Rhône).

Corse.

2 Graziani (Ours).

Gers.

1 Colombani (Félix).

Meurthe et-Moselle.

1 Gentilhomme (Pierre).

Martinique.

1 Lapierre (Pierre).

CATÉGORIE « D »

Ille-et-Vilaine.

1 Milleliri (François); 2 Parenthoine (Louis) (rayé pour les Hautes-Pyrénées).

Loir-et-Cher.

1 Signoret (Robert).

Seine.

3 Milleliri (François).

Commis.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Andre (Bernard).

Allier.

1 Berlon (Roger); 2 Spennato (Robert).

Alpes (Basses-).

1 Augsburger (Joseph).

Alpes (Hautes-).

1 Lahellec (Roland).

Alpes-Maritimes.

1 Braccini (François); 2 Freyther (Alfred); 3 Azriel (Jacques); 4 Cardot (Georges); 5 Nottebaert (Pierre); 6 Colombani (Georges); 7 Alech (Jean); 8 Benazet-Lacarre (Daniel); 9 Burdin (Eugène); 10 Hazan (Meyer); 11 Feldmann (Maurice); 12 Lamborizio (Armand); 13 Augsburger (Joseph); 14 Bonetti (Jean-François); 15 Lugand (René); 16 Valkée (René).

Ariège.

1 Barbier (Joseph).

Aude.

1 Alba (André); 2 Delestaing (Gaston); 3 Marty (Etienne); 4 Palacin (Aimé); 5 Latorre (Jérôme); 6 Gentes (Simon); 7 Andrieu (Charles).

Aveyron.

1 Bregou (Albert); 2 Gayrard (Marius).

Bouches-du-Rhône.

1 Delille (Georges); 2 Acquaviva (André); 3 Kaplanski (Benjamin); 4 Nottebaert (Pierre); 5 Alech (Jean); 6 Lai (Antoine); 7 Parisot (Daniel); 8 Masia (Marius); 9 Cuenot (Charles); 10 Alexandre dit Lacerdrix (André); 11 Herbaux (Maxime); 12 Giulj (Robert); 13 Agostini (Etienne); 14 Cortopossi (Jean-Baptiste); 15 Franceschi (Pierre); 16 Halkovich (François); 17 De Haene (Louis); 18 Lamasse (Roger).

Calvados.

1 Got (Louis) ; 2 Mumber (Georges) ; 3 Poignand (Eugène).

Charente.

1 Gilles (Roger) ; 2 Girard (Lucien) ; 3 Plaitant (André).

Charente-Maritime.

1 Gibert (Albert). 2 Ginhac (Antoine).

Corrèze.

1 Bregegere (Pierre) ; 2 Souladie (André).

Corse.

1 Stephanopoli (Jérôme) ; 2 Luciani (Alexandre) ; 3 Alvergne (Antoine) ; 4 Acquaviva (André) ; 5 Alessandri (Alexis) ; 6 Carli (Mathieu) ; 7 Pinelli (Jules) ; 8 Peyretti (Antoine) ; 9 Colombani (Georges) ; 10 Vincensini (Antoine) ; 11 Masia (Marius) ; 12 Natali (Jules) ; 13 Acquaviva (Jean) ; 14 Cortopassi (Jean-Baptiste) ; 15 Franceschi (Pierre) ; 16 Bonetti (Jean-François) ; 17 Santandrea (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Guillochin (Alfred) ; 2 Mosson (Henri) ; 3 Fanzutti (Robert) ; 4 Daubigney (Robert) ; 5 Dupeyroux (Gilbert) ; 6 Spennato (Robert) ; 7 Compagnon (Maurice) ; 8 Gavillon (Robert).

Côtes-du-Nord.

1 Hoche (Raymond) ; 2 Besnier (Georges) ; 3 Le Sommier (Georges) ; 4 Le Meur (Charles) ; 5 Risser (Maurice) ; 6 Quiniou (François).

Dordogne.

1 Bregegere (Pierre) ; 2 Pugnet (Henri) ; 3 Gabloteau (Albert) ; 4 Pizzol (Dominico-Mario) ; 5 Rouby (Henri) ; 6 Laspied (Raymond).

Doubs.

1 Courtois (Alfred) ; 2 Gavillon (Robert).

Finistère.

1 Raoul (Jean-Yves) ; 2 Cariou (Henri) ; 3 Madec (Léon) ; 4 Quiniou (François) ; 5 Salaun (Félix).

Gard.

1 Abbal (Pierre). 2 Baccou (Marcel) ; 3 Valais (Emile) ; 4 Tapoul (Etienne) ; 5 Vauclaire (André) ; 6 Benezet (Adolphe) ; 7 Lamasse (Roger) ; 8 Jolivet (Joanny).

Garonne (Haute-).

1 Rolin (Pierre) ; 2 Cabeza (Gérard) ; 3 Dupuy (Claude) ; 4 Fourcade (Pierre) ; 5 Cabau (René) ; 6 Latorre (Jérôme) ; 7 Pialat (Marcel) ; 8 Marsal (Jacques) ; 9 Soubielle-Fouri (Henri) ; 10 Oyhamburu (Jean-Marie) ; 11 Romac (Camille).

Gers.

1. Fournet (Claude).

Gironde.

1 Benoit (Charles) ; 2 Castets (Jean) ; 3 Saturnin (Jean-Baptiste) ; 4 Bassous (Paul) ; 5 Godet (Marie-René) ; 6 Jourdan (Edmond) ; 7 Fournet (Claude) ; 8 Gabloteau (Albert) ; 9 Laspied (Raymond) ; 10 Gryson (Joseph) ; 11 Debruyne (Georges) ; 12 Malliac (Roger) ; 13 Plaitant (André).

Hérault.

1 Guiraud (Pierre) ; 2 Abbal (Pierre) ; 3 Bruchet (Maurice) ; 4 Alba (André) ; 5 Bonnet (Jean-Louis) ; 6 Tapoul (Etienne) ; 7 Delestaing (Gaston) ; 8 Vitroly (Jean) ; 9 Rivière (Jean-Baptiste) ; 10 Allies (Alfred) ; 11 Suignard (Raymond) ; 12 Palacin (Aimé) ; 13 Villacreces (Manuel) ; 14 Corneil (Georges) ; 15 Benezet (Adolphe) ; 16 Jolivet (Joanny).

Ille-et-Vilaine.

1 Cotarmanach (Guy) ; 2 Legay (Joseph) ; 3 Morel (André) ; 4 Blanchais (Constant) ; 5 Merel (Louis) ; 6 Besnier (Georges) ; 7 Le Sommier (Georges) ; 8 Regnier (Roger) ; 9 Le Brenn (Henri) ; 10 Le Meur (Charles) ; 11 Risser (Maurice).

Indre-et-Loire.

1 Guillaume (Roger) ; 2 Harrang (Jean) ; 3 Gibert (Albert) ; 4 Pichot (Pierre) ; 5 Reuillon (Marcel) ; 6 Defoulounoux (Lucien) ; 7 Gauffreteau (Roger) ; 8 Debray (Jean-Pierre) ; 9 Mesnager (Raymond) ; 10 Penisson (Joseph).

Isère.

1 Straub (André) ; 2 Mazet (Jean) ; 3 Fourcade (Pierre) ; 4 Thibon (Bernard) ; 5 De Nay (Vital) ; 6 Pinaud (Jean-Alexis).

Jura.

1 André (Bernard) ; 2 Mumber (Georges) ; 3 Courtois (Alfred) ; 4 Lugand (René).

Landes.

1 Barèges (Gaston) ; 2 Jourdan (Edmond).

Loire.

1 De Nay (Vital).

Loire-Atlantique.

11 Malamas (Henri) ; 2 Merel (Louis) ; 3 Toupet (Christian) ; 4 Le Brenn (Henri) ; 5 Martin (Georges) ; 6 Gravouil (Roland).

Loiret.

1 Ménage (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Rouby (Henri) ; 2 Gryson (Joseph) ; 3 Debruyne (Georges) ; 4 Malliac (Roger).

Maine-et-Loire.

1 André (Célestin) ; 2 Reuillon (Marcel) ; 3 Henrion (Gabriel).

Manche.

1 Got (Louis) ; 2 Bonnieux (Gilbert) ; 3 Poignand (Eugène).

Mayenne.

1 Blanchais (Constant) ; 2 Carelles (Daniel) ; 3 Bedouet (Auguste).

Meurthe-et-Moselle.

1 Beyer (Edmond) ; 2 Chrétien (Pierre) ; 3 Rousselot (Emile).

Morbihan.

1 Le Chapelain (Jean) ; 2 Raoul (Jean) ; 3 Bruno (Etienne) ; 4 Madec (Léon).

Moselle.

1 Monvoisin (Georges) ; 2 Beyer (Edmond) ; 3 Firmery (Joseph) ; 4 Cherer (Jean-Marie).

Nièvre.

1 Moreau (Bernard).

Nord.

1 Lefebvre (Jules) ; 2 De Caevel (Pierre) ; 3 Bodelle (Georges) ; 4 Charles (Léon) ; 5 Deruy (Roger).

Pas-de-Calais.

1 Gabet (Charles) ; 2 Mis (Jean) ; 3 Bodelle (Georges) ; 4 Charles (Léon).

Puy-de-Dôme.

1 Bros (Jules) ; 2 Foussadier (Rémy).

Pyrénées (Basses-).

1 Cros (André) ; 2 Benoit (Charles) ; 3 Henrion (Gabriel) ; 4 Touflan (René) ; 5 Soubielle-Fouri (Henri) ; 6 Oyhamburu (Jean-Marie).

Pyrénées (Hautes-).

1 Latour (René) ; 2 Touflan (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Colombier (Jules) ; 2 Lavail (René) ; 3 Ribière (Paul) ; 4 Rivière (Jean-Baptiste) ; 5 Burdin (Eugène) ; 6 Feodon (Raymond) ; 7 Andrieu (Charles) ; 8 Buffard (Gaston).

Rhin (Bas-).

1 Creutzmeyer (André) ; 2 Claude (Alfred) ; 3 Thomas (Auguste) ; 4 Langs (Pierre) ; 5 Hipp (Fernand) ; 6 Hilpert (Raymond) ; 7 Tritscher (François) ; 8 Higel (Emile) ; 9 Hutte (François) ; 10 Conti (Dominique).

Rhin (Haut-).

1 Hipp (Fernand) ; 2 Higel (Emile).

Rhône.

1 Pinelli (Jules) ; 2 Hannesse (Jean) ; 3 Deville (Gilbert) ; 4 Audigier (Pierre) ; 5 Gueit (Jean) ; 6 Thibon (Bernard) ; 7 Pinaud (Jean) ; 8 Mario (Raymond).

Saône-et-Loire.

1 Girard (Louis) ; 2 Fanzutti (Robert) ; 3 Dupeyroux (Gilbert).

Sarthe.

1 Mesnager (Raymond) ; 2 Bedouet (Auguste).

Savoie.

1 Straub (André).

Savoie (Haute-).

1 Tardivel (Georges).

Seine.

1 Finel (Roger); 2 Monvoisin (Georges); 3 Leconte (Marcel); 4 Tingaut (Hilaire); 5 Poirier (Jacques); 6 Perez (Edouard); 7 Maini (Germain); 8 Foussadier (Rémy); 9 Souladie (André); 10 Le Du (Louis); 11 Godet (Marie); 12 Vernisse (André); 13 Dupuy (Claude); 14 Nilusmas (Frédéric); 15 Toupet (Christian); 16 Cabau (René); 17 Daubigney (Robert); 18 Crochu (Alain); 19 Feodon (Raymond); 20 Pizzol (Dominico-Mario); 21 Giulj (Robert); 22 Agostini (Etienne); 23 Hallegouet (Pierre); 24 Melaye (Louis); 25 Le Nechet (Gérard); 26 Seuillot (Marc); 27 Beaune (René); 28 Martin (Georges); 29 Pinson (Louis); 30 Danin (Raymond); 31 Figueres (Marcel); 32 Kabessa (Sliman); 33 Guenerat (Roger).

Seine-Maritime.

1 Coisy (Marcel).

Seine-et-Marne.

1 Figueres (Marcel).

Seine-et-Oise.

1 Finel (Roger); 2 Parpay (Joseph); 3 Deville (Gilbert); 4 Menage (Jean); 5 Hallegouet (Pierre); 6 Feldmann (Maurice); 7 Beaune (René).

Sèvres (Deux-).

1 Melle (Pierre).

Somme.

1 Gabet (Charles); 2 Crochu (Alain); 3 Eynard (André).

Tarn.

1 Cabot (Pierre); 2 Marty (Etienne); 3 Romac (Camille); 4 Gayrard (Marius).

Tarn-et-Garonne.

1 Chubillau (Robert); 2 Ginhac (Antoine).

Var.

1 Cardot (Georges); 2 Valais (Emile); 3 Canat (Pierre); 4 Benazet-Lacarre (Daniel); 5 Nilusmas (Frédéric); 6 Cuenot (Charles); 7 Vauclaire (André); 8 Villacreces (Manuel); 9 Lamborizio (Armand); 10 Vallee (René); 11 Buffard (Gaston).

Vienne.

1 Melle (Pierre); 2 Cherer (Jean-Marie).

Vienne (Haute-).

1 Hilbert (Julien); 2 Brouillaud (André); 3 Barbut (Maurice); 4 Pugnet (Henri); 5 Pialat (Marcel).

Vosges.

1 Gadat (Pierre); 2 Hutle (François).

Yonne.

1 Moreau (Bernard), 2 Choubard (Maurice).

Territoire de Belfort.

1 Suignard (Raymond).

Alger.

1 Lopez (Eugène); 2 Buigues (Antoine); 3 Perez (Edouard); 4 Juanico (Michel); 5 Boffa-Bignolin (Pierre).

Oran.

1 Pradon (Camille); 2 Capelle (Georges).

Maroc.

1 Haffa Ali.

Tunisie.

1 Hazan (Meyer); 2 Halkovich (François).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Renault (Jean).

Alpes-Maritimes.

1 Peretti (Paul); 2 Emile (Jules); 3 Proust (Raymond); 4 Monteggiani (Pierre); 5 Veyrat d'Urbet (André); 6 Mosegui (Joseph); 7 Castelli (Pierre); 8 Thieriot (Roger); 9 Chiaraviglio (Jean); 10 Vellutini (Paul); 11 Bolesve (Maurice); 12 Giacomoni (Jean); 13 Boerio (Michel); 14 Courty (Claude); 15 Olekhnovitch (Georges); 16 Pujol (Marcel); 17 Marin (Yvon); 18 Brethes (André); 19 Bretin (Jacques).

Ariège.

1 Denjean (Alexandre); 2 Poignon (Georges); 3 Dast (Roger).

Aube.

1 Patriarche (Jack).

Aude.

1 Marchadier (René); 2 Plauzolles (Maurice); 3 Fabre (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Emile (Jules); 2 Marion (Pierre); 3 Vigne (Marcellin); 4 Bernasconi (René); 5 Callet (Guy); 6 Lambert (Christian); 7 Bonnet (René); 8 Franceschini (Paul); 9 Minart (Jules); 10 Simeoni (Antoine); 11 Ledent (Juliano); 12 Picard (Gilbert-Théophile); 13 Bouhaniche (Simon); 14 Rodrique (Pierre); 15 Pietri (Paul); 16 Lansac (Jean-François); 17 Laurent (Paul); 18 Bretin (Jacques).

Cantal.

1 Mercier (André).

Charente.

1 Rouanet (Gabriel); 2 Scola (Serge); 3 Bernon (Jacques); 4 Tingaud (François); 5 Gachet (Jacky).

Charente-Maritime.

1 Bernon (Jacques); 2 Roudier (Jacques); 3 Gachet (Jacky).

Corrèze.

1 Bouyssoux (François); 2 Dedenis (André); 3 Ibarz (Francis); 4 Burguet (Jean-Jacques).

Corse.

1 Vellutini (Paul); 2 Pietri (Paul).

Côte-d'Or.

1 Allain (Claude); 2 Saire (Jean-Paul); 3 Becard (Jean); 4 Grosjean (André); 5 Renault (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Peuziat (Charles); 2 Dabit (Jacques).

Dordogne.

1 Magal (Gilbert); 2 Rouanet (Gabriel); 3 Labardacq (Paul).

Doubs.

1 Martin (Pierre); 2 Martin (Bernard); 3 Molinari (André); 4 Taillard (Claude).

Drôme.

1 Mounier (Marcel).

Eure-et-Loir.

1 Blavot (James).

Finistère.

1 Denniel (Félix); 2 Lozach (Hervé); 3 Guiadeur (Jean); 4 Peuziat (Charles); 5 Jolivet (Joseph); 6 Sourimant (Claude); 7 Quiviger (François); 8 Burel (Emmanuel).

Gard.

1 Marion (Pierre); 2 Salager (Paul); 3 Nerisson (Jean); 4 Lacassin (André).

Garonne (Haute-).

1 Fabre (Georges); 2 Vella (Georges); 3 Degos (Georges); 4 Llong (Robert); 5 Blanc (René); 6 Laporte (Jacques); 7 Denjean (Alexandre); 8 Scola (Serge); 9 Rosso (René); 10 Massoutie (Léon); 11 Borrel (Jean); 12 Motes (Robert); 13 Fabre (Pierre); 14 Oberti (André).

Gironde.

1 Degos (Georges); 2 Vilatte (Albert); 3 Magal (Gilbert); 4 Pelanne (Jean); 5 Martin (René); 6 Grillon (Henri); 7 Antigny (Jacques); 8 Faur (Jean); 9 Michaud (André); 10 Lansac (Jean-François); 11 Quenardel (Christian); 12 Boinard (Jacques); 13 Lehot-Gobel (Jean).

Hérault.

1 Sayettat (Roger); 2 Moulier (Marius); 3 Lacroix (Roger); 4 Salager (Paul); 5 Tabart (André); 6 Nerisson (Jean); 7 Plauzolles (Maurice); 8 Pujol (Marcel); 9 Dolques (Pierre); 10 Oberti (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Terrom (Yves); 2 Duval (Henri); 3 Lefevre (Henri); 4 Josse (Jean); 5 Le Gosles (Goustan); 6 Pesselier (Jean-Marie); 7 Duval (Robert).

Indre.

1 Laborderie (Lucien); 2 Bottin (René).

Indre-et-Loire.

1 Le Roux (François); 2 Lemaire (Jean); 3 Duvaud (Etienne); 4 Berge (Pierre); 5 Come (Yves).

Isère.

1 Cazaux (René); 2 Jullian (Jean); 3 Mounier (Marcel).

Jura.

1 Bouveret (André).

Landes.

1 Lagreoule (Jean-Jacques).

Loir-et-Cher.

1 Sardon (Julien).

Loire.

1 Noiry (Jean-Bapliste); 2 Bufferne (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Cabon (André); 2 Le Roux (François); 3 Jan (Marcel); 4 Robineau (Joachim); 5 Foucaud (Pierre); 6 Masse (Yves); 7 Boisteux (Claude).

Lot.

1 Poujade (Paul); 2 Ibarz (Francis).

Lot-et-Garonne.

1 Fabre (Georges)

Maine-et-Loire.

1 Turbe (Claude); 2 Lemaire (Jean); 3 Patenotte (Jean); 4 Robineau (Joachim); 5 Boisteux (Claude); 6 Bellanger (Albert).

Manche.

1 Provost (Maurice).

Mayenne.

1 Allain (Claude); 2 Bellanger (Albert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Discours (Robert); 2 Freismuth (Gérard); 3 Lefebre (Marcel); 4 Rodrique (Pierre).

Meuse.

1 Velsch (Roger); 2 Hommel (Claude).

Morbihan.

1 Lefevre (Henri); 2 Le Limantour (Yvette); 3 Le Gosles (Goustan); 4 Dabit (Jacques).

Moselle.

1 Gaudu (Jean-Pierre); 2 Pidolle (Joseph); 3 Discours (Robert); 4 Arriat (Robert); 5 Lefebre (Marcel).

Nord.

1 Comble (Maurice); 2 Roger (René); 3 Dousselaere (Jean).

Oise.

1 Fromond (Emile); 2 Bimont (Jean.

Pas-de-Calais.

1 Dast (Roger).

Puy-de-Dôme.

1 Brun (René); 2 Mercier (André); 3 Fournial (Georges).

Pyrénées (Basses-).

1 Mialocq (Jules); 2 Charlot (André); 3 Condoure (Gérard); 4 Fourgo (René); 5 Martin (René); 6 Fortin (Léonce); 7 Caillaud (Jean); 8 Michel (Georges); 9 Boerio (Michel); 10 Courty (Claude); 11 Afonso (Antoine).

Pyrénées (Hautes-).

1 Condoure (Gérard); 2 Fourgo (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Nicoleau (Pierre); 2 Puig (René); 3 Sensevy (Jean-Jacques); 4 Delsine (Robert); 5 Mosegui (Joseph); 6 Marchadier (René); 7 Borrel (Jean); 8 Mach (Serge).

Rhin (Bas-).

1 Abalea (Jean-Pierre); 2 Gaudre (Albert); 3 Mattelin (Théodore); 4 Ferrey (Georges); 5 krumb (Louis); 6 Papillon (Paul).

Rhin (Haut-).

1 Annaheim (Joseph); 2 Gaudre (Albert).

Rhône.

1 Petit (Pierre); 2 Noiry (Jean-Bapliste); 3 Thiebaud (Michel); 4 Becard (Jean).

Saône (Haute-).

1 Saire (Jean-Paul).

Saône-et-Loire.

1 Denis (Henri); 2 Bouveret (André); 3 Cheyvlolle (Pierre).

Sarthe.

1 Come (Yves).

Savoie.

1 Salaun (Fernand); 2 Martin (Bernard); 3 Poitrasson (Claudius); 4 Cailliere (Bernard).

Savoie (Haute-).

1 Cailliere (Bernard).

Seine.

1 Antona (Vincent); 2 Morvan (Louis); 3 Le Gallou (Paul); 4 Mattelin (Théodore); 5 Tingaud (François); 6 Labardacq (Paul); 7 Foucaud (Pierre); 8 Roger (René); 9 Cheyvlolle (Pierre); 10 Bimont (Jean); 11 Dolques (Pierre); 12 Michaud (André); 13 Donzaud (Lucien); 14 Patriarche (Jack); 15 Provost (Maurice); 16 Boinard (Jacques), 17 Roudier (Jacques); 18 Marin (Yvon); 19 Duval (Robert); 20 Afonso (Antoine); 21 Laurent (Paul); 22 Brethes (André); 23 Fournial (Georges); 24 Piquet (Alfred); 25 Lehot-Gobel (Jean); 26 Burel (Emmanuel).

Seine-Maritime.

1 Bourreau (Paul).

Seine-et-Oise.

1 Morvan (Louis); 2 Le Gallou (Paul); 3 Orville (Alphonse).

Tarn.

1 Favarel (André); 2 Massoutie (Léon).

Tarn-et-Garonne.

1 Laporte (Jacques).

Var.

1 Monteggiani (Pierre); 2 Jouvencel (Victor); 3 Thieriot (Roger); 4 Minart (Jules); 5 Bolesve (Maurice); 6 Fortin (Léonce); 7 Poignon (Georges); 8 Picard (Gilbert-Théophile); 9 Bouhaniche (Simon); 10 Quenardel (Christian).

Vaucluse.

1 Bernasconi (René); 2 Lacassin (André); 3 Patenotte (Jean).

Vendée.

1 Turbe (Claude); 2 Antigny (Jacques); 3 Masse (Yves).

Vienne.

1 Gaudron (Théophile); 2 Duvaud (Etienne).

Vienne (Haute-).

1 Payraud (Claude); 2 Piquet (Alfred); 3 Burguet (Jean-Jacques); 4 Donzaud (Lucien).

Vosges.

1 Freismuth (Gérard).

Territoire de Belfort.

1 Mari (Olivier); 2 Michel (Henri); 3 Molinari (André).

Alger.

1 Guiadeur (Jean).

Constantine.

1 Mach (Serge).

Oran.

1 Sempere (Marcel); 2 Zervo (Jean).

Martinique.

1 Orville (Alphonse).

CATÉGORIE « E »

Ain.

1 Blanc (Lucienne); 2 Voir (Germaine).

Alpes-Maritimes.

1 Parouff (Olivia); 2 Marchesi (Marie-Louise); 3 Boujot (Marcelle); 4 André (Chantal).

Aude.

1 Cazaux (Paulette).

Aveyron.

1 Vaquier de la Baume (Solange); 2 Peyre (Andrée).

Calvados.

1 Coquin (Denise).

Charente.

1 Puyon (Renée).

Charente-Maritime.

1 Puyon (Renée); 2 Cheminade (Georgette).

Corse.

1 Fieschi (Marie); 2 Lechat (Marie).

Côte-d'Or.

1 Delalay (Denise).

Doubs.

1 Fèvre (Denise).

Drôme.

1 Le Strat (Marie-Louise); 2 Rolland (Juliette); 3 Seynat (Marie-Rose).

Eure-et-Loir.

1 Menetrier (Claudine).

Finistère.

1 Begot (Joséphine).

Gard.

1 Ozenne (Paule); 2 Fabre (Isabelle); 3 Sailly (Madeleine); 4 Julien (Andrée); 5 Guiraud (Marie).

Garonne (Haute-).

1 Gros (Jeanne); 2 Gonon (Lina); 3 Sandberg (Lucie); 4 Labadie (Aimée).

Gers.

1 Leroy (Simone).

Gironde.

1 Guibert (Eliane); 2 Boucherie (Charlotte); 3 Cheminade (Georgette); 4 Rabaud (Paule); 5 Leuvielle (Pierrette); 6 Dufay, dit Lahaye (Marie); 7 Chabot (Ginette).

Hérault.

1 Gournac (Marie); 2 Planet (Suzette); 3 Perez (Andrée); 4 Tichet (Marie); 5 Julien (Andrée).

Ille-et-Vilaine.

1 Natu (Jeanne); 2 Letournel (Yvonne); 3 Creton (Fernande).

Indre-et-Loire.

1 Pierres (Andrée).

Isère.

1 Villard (Paul).

Landes.

1 Boucherie (Charlotte).

Loire.

1 Charruaud (Madeleine).

Loire-Atlantique.

1 Laplaine (Yvonne); 2 Tual (Jacqueline).

Loiret.

1 Braccini (Félicité).

Lot.

1 Vaquier de La Baume (Solange).

Lot-et-Garonne.

1 Lale (Elise).

Manche.

1 Canchy (Aude).

Moselle.

1 Cuvellier (Alice).

Nord.

1 Engrand (Bettina).

Pas-de-Calais.

1 Engrand (Bettina).

Puy-de-Dôme.

1 Berthon (Simone); 2 Mourgues (Albertine).

Pyrénées (Basses-).

1 Burlot (Jeanne); 2 Dufay, dit Lahaye (Marie).

Pyrénées (Hautes-).

1 Burlot (Jeanne).

Pyrénées-Orientales.

1 Cecchetto (Hélène).

Rhin (Bas-).

1 Trau (Marie).

Rhône.

1 Mariaud (Renée); 2 Balivet (Marie); 3 Duranton (Marie); 4 Gurbert-Germain (Marguerite); 5 Bourdin (Léonie).

Savoie.

1 Villard (Paule).

Seine.

1 Gaches (Germaine); 2 Lacombe de La Tour (Cécile); 3 Masson (Jeanne); 4 Weissier (Lucie); 5 Scholer (Anne); 6 Lambert (Marcelle); 7 de La Gorgue de Rosny (Renée); 8 Zyngier (Golda); 9 Toultou (Marie); 10 Zaninetti (Elise); 11 Duranton (Marie); 12 Passeron (Adrienne); 13 Braccini (Félicité); 14 André (Chantal).

Seine-Maritime.

1 Toutain (Angèle).

Seine-et-Oise.

1 Aperce (Fernande); 2 Masson (Jeanne).

Sèvres (Deux-).

1 Simonneau (Juliette).

Tarn.

1 Caillol (Suzanne); 2 Peyre (Andrée).

Var.

1 Nicolai (Mireille); 2 Lapied (Berthe); 3 Ozenne (Paule); 4 Wendolowski (Marie).

Vendée.

1 Baillot (Madeleine); 2 Simonneau (Juliette).

Vienne (Haute-).

1 Saber (Marcelle); 2 Berger (Renée); 3 Bentz (Hélène); 4 Toultou (Marie)

Territoire de Belfort.

1 Tramoni (Yvonne).

Alger.

1 Pinaut (Pierline); 2 Lagrange (Marguerite); 3 Canal (Mélanie).

Constantine.

1 Nakache (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Van-Ngo-The (Bouches-du-Rhône); Pradier (Robert) (Haute-Garonne); Laviec (Edmond) (Finistère); Ciampi (Modeste) (Bouches-du-Rhône); Le Mouel (Yves) (Morbihan, Finistère); Mouton (Albert) (Constantine); Landre (Xavier) (Rhône); Bonnet (Raymond) (Moselle); Autem (Jules) (Alpes-Maritimes); Arnaud (Max) (Gironde); Faivre (Henri) (Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle); Ladaique (Raymond) (Vaucluse); Bescond (Jean) (Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire); Morisson (Pierre) (Seine, Deux-Sèvres); Badouard (Marcelle) (Seine); Lerouge (Louis) (Ille-et-Vilaine); Soulat (Jean)

(Haute-Vienne) ; Lavoisier (René) (Seine, Seine-et-Oise) ; Blanchard (Jacques) (Ille-et-Vilaine) ; Abalain (Yves) (Pyrénées-Orientales) ; Ermine (Marie) (Ille-et-Vilaine) ; Testas (François) (Tarn-et-Garonne) ; Geoffroy (Olivier) (Charente) ; Peiffer (Alfred) (Moselle) ; Le Quilleuc (Joseph) (Côte-du-Nord) ; Blin (Adolphe) (Calvados, Manche) ; Boutaric (André) (Lot) ; Corniquel (Louis) (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique) ; Lampin (Pierre) (Indre-et-Loire) ; Geneuvre (Roger) (Isère) ; Vanleynseele (André) (Haut-Rhin) ; Bonne (André) (Savoie).

EMPLOI FÉMININ

Assistante sociale.

CATÉGORIE « E »

Alpes-Maritimes.

1 Roux (Janine).

Guadeloupe.

1 Roux (Janine).

EMPLOIS NON GROUPES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Salaun (Félix).

CATÉGORIE « D »

1 Pierre (Raymond) ; 2 Laurent (Paul) ; 3 Ducroix (Guy).

CATÉGORIE « E ».

1 Lacombe de la Tour (Cécile).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOIS MASCULINS

Répétiteur des écoles d'agriculture.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Millo (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Millo (Jean).

Commis des eaux et forêts.

CATÉGORIE « C »

Puy-de-Dôme.

1 Laflotte (Charles).

Services vétérinaires.
Secrétaire de direction des écoles nationales vétérinaires.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Desbarax (Jean) ; 2 Cabau (René) ; 3 Rouvière (Marc).

Rhône.

1 Rouvière (Marc).

Seine.

1 L'Héritier (Georges) ; 2 Cabau (René).

CATÉGORIE « D »

Garonne (Haute-).

1 Blanque (Robert) ; 2 Bardoux (Emile) ; 3 Seigle (Charles).

Rhône.

1 Meyer (François) ; 2 Seigle (Charles).

Seine.

1 Morvan (Louis) ; 2 Come (Yves).

Caisse nationale de crédit agricole.

EMPLOI MIXTE

Commis.

CATÉGORIE « C »

1 Morineau (Jacques).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariats d'Etat (air, guerre, marine) et services relevant directement du ministère de la défense nationale.

EMPLOI MIXTE

Secrétaire administratif des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale.

CATÉGORIE « D »

Rhin (Bas-).

1 Béguin (René).

Seine-et-Oise.

1 Cobian (Gumersinde).

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOI MASCULIN

Dessinateur.

CATÉGORIE « C »

Corse.

1 Gomez (Frédéric), mécanique.

Gard.

1 Cuberes (René), bâtiment.

Hérault.

1 Cuberes (René), bâtiment.

Loire-Atlantique.

1 Mallegol (Marcel), bâtiment.

Maine-et-Loire.

1 Gomez (Frédéric), mécanique ; 2 Ducastel (Louis), mécanique ; 3 Besson (Jean), mécanique.

Morbihan.

1 Mallègol (Marcel), bâtiment.

Moselle.

1 Pistorius (Raymond), mécanique ; 2 Léonard (Robert), bâtiment.

Sarthe.

1 Ducastel (Louis), mécanique ; 2 Besson (Jean), mécanique.

Seine.

1 Stainier (Robert), mécanique.

CATÉGORIE « D »

Charente-Maritime.

1 Roudier (Jacques), bâtiment.

Maine-et-Loire.

1 Renard (Jean), mécanique ; 2 Bellego (Claude), mécanique.

Sarthe.

1 Perrodin (Marcel), mécanique.

Seine.

1 Renard (Jean-Louis), mécanique ; 2 Perrodin (Marcel), mécanique ; 3 Roudier (Jacques), bâtiment.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Billant (Pierre) (Morbihan) ; Portrat (Paul) (Ille-et-Vilaine).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Service des affaires générales.

EMPLOI MASCULIN

Receveur buraliste de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 André (Bernard).

Allier.

1 Berton (Roger) ; 2 Simon (René).

Alpes (Hautes-).

1 Lahellec (Roland).

Alpes-Maritimes.

1 Cally (Jean); 2 Grimaldi (Louis); 3 Partouche (Paul); 4 Lugand (René); 5 Ginefri (Jean); 6 Grognet (Robert); 7 Vallée (René).

Aube.

1 Fabry (Pierre).

Aude.

1 Marty (Etienne); 2 Latorre (Jérôme); 3 Leguevaques (Henri); 4 Andrieu (Charles); 5 Combrie (Henri).

Aveyron.

1 Bregou (Albert); 2 Gayrard (Marius).

Bouches-du-Rhône.

1 Kaplanski (Benjamin); 2 Biermann (René); 3 Herbaux (Maxime); 4 Viret (Roger); 5 Lamasse (Roger).

Calvados.

1 Mumber (Georges).

Charente-Maritime.

1 Couty (Raymond).

Cher.

1 Paris (André).

Corrèze.

1 Souladie (André).

Côte-d'Or.

1 Mosson (Henri); 2 Fanzutti (Robert); 3 Dupeyroux (Gilbert); 4 Grognet (Robert); 5 Mercy (Antoine).

Côtes-du-Nord.

1 Lebec (Claude); 2 Scolan (Victor); 3 Grignoux (Louis); 4 Le Sommier (Georges); 5 Budet (Yves); 6 Quiniou (François).

Dordogne.

1 Pallier (Germain); 2 Bonnenfant (René); 3 Peres (Lucien); 4 Magnan (Marcel); 5 Depis (Jean).

Doubs.

1 Andrey (Camille); 2 Courtois (Alfred).

Finistère.

1 Lebec (Claude); 2 Grignoux (Louis); 3 Madec (Léon); 4 Quiniou (François).

Gard.

1 Jean (Ernest); 2 Lamasse (Roger); 3 Jolivet (Joanny); 4 Jeanjean (Francis).

Garonne (Haute-).

1 Prevot (Guy); 2 Troy (René); 3 Wullens (Jean); 4 Dupuy (Claude); 5 Latorre (Jérôme); 6 Combrie (Henri); 7 Romac (Camille).

Gers.

1 Fournet (Claude).

Gironde.

1 Pallier (Germain); 2 Chevalier (Marcel); 3 Cellerier (Jacques); 4 Jourdan (Edmond); 5 Fournet (Claude); 6 Pouyfaucon (Gabriel); 7 Magnan (Marcel).

Hérault.

1 Roque (Fernand); 2 Philibert (René); 3 Jean (Ernest); 4 Villacreces (Manuel); 5 Biau (Germain); 6 Corneil (Georges); 7 Tuffery (Georges); 8 Jolivet (Joanny).

Ille-et-Vilaine.

1 Boucault (Gustave); 2 Merel (Louis); 3 Le Sommier (Georges); 4 Courapie (Henri); 5 Chesnel (Victor).

Indre-et-Loire.

1 Cuisinier (Marcel); 2 Pichot (Pierre); 3 Fougeroux (Gilbert).

Isère.

1 Straub (André); 2 Mazet (Jean); 3 Partouche (Paul).

Jura.

1 Andrey (Camille); 2 André (Bernard); 3 Mumber (Georges); 4 Courtois (Alfred); 5 Lugand (René).

Landes.

1 Jourdan (Edmond).

Loire.

1 Gautheron (Alexis).

Loire-Atlantique.

1 Boucault (Gustave); 2 Merel (Louis); 3 Martin (Georges); 4 Chesnel (Victor).

Maine-et-Loire.

1 Simon (René); 2 Humeau (Gilbert).

Mayenne.

1 Bedouet (Auguste).

Meurthe-et-Moselle.

1 Beyer (Edmond); 2 Fabry (Pierre).

Morbihan.

1 Madec (Léon).

Moselle.

1 Beyer (Edmond).

Nièvre.

1 Moreau (Bernard); 2 Mayencon (Joseph).

Nord.

1 Lamoot (Pierre); 2 Charles (Léon); 3 Deruy (Roger).

Pas-de-Calais.

1 Lamoot (Pierre); 2 Charles (Léon); 3 Desmons (Julien).

Pyrénées (Hautes-).

1 Peres (Lucien).

Pyrénées-Orientales.

1 Andrieu (Charles); 2 Banyuls (Maurice); 3 Buffard (Gaston).

Rhin (Bas-).

1 Hipp (Fernand); 2 Tritscher (François).

Rhin (Haut-).

1 Hipp (Fernand); 2 Neaud (Georges).

Rhône.

1 Deville (Gilbert); 2 Gautheron (Alexis).

Saône-et-Loire.

1 Fanzutti (Robert); 2 Dupeyroux (Gilbert).

Sarthe.

1 Courapie (Henri); 2 Bedouet (Auguste).

Savoie.

1 Straub (André).

Savoie (Haute-).

1 Tardivel (Georges).

Seine.

1 Assouline (Albert); 2 Souladie (André); 3 Giacomini (Charles); 4 Dupuy (Claude); 5 Crochu (Alain); 6 Michel (Raymond); 7 Grimaldi (Louis); 8 Boucaux (Pierre); 9 Beaune (René); 10 Martin (Georges); 11 Rossini (André); 12 Bour (Edmond); 13 Neaud (Georges).

Seine-et-Marne.

1 Lachaume (Achille).

Seine-et-Oise.

1 Assouline (Albert); 2 Deville (Gilbert); 3 Budet (Yves); 4 Lachaume (Achille); 5 Beaune (René); 6 Rossini (André).

Sèvres (Deux-).

1 Melle (Pierre); 2 Humeau (Gilbert).

Somme.

1 Crochu (Alain).

Tarn.

1 Sellier (Roger); 2 Marty (Etienne); 3 Romac (Camille); 4 Gayrard (Marius).

Tarn-et-Garonne.

1 Sellier (Roger).

Var.

1 Cally (Jean) ; 2 Dadoun (Etienne) ; 3 Biermann (René) ; 4 Villacreces (Manuel) ; 5 Viret (Roger) ; 6 Vallée (René) ; 7 Buffard (Gaston).

Vendée.

1 Rey (Pierre).

Vienne.

1 Melle (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Couty (Raymond) ; 2 Depis (Jean).

Yonne.

1 Moreau (Bernard).

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Chosselat (Pierre) ; 2 Trompille (Gilbert).

Aisne.

1 Hurpy (Pierre).

Alpes-Maritimes.

1 Maestracci (Laurent) ; 2 Ferrie (Henri) ; 3 Chiaraviglio (Jean-Paul) ; 4 Vellutini (Paul) ; 5 Tognazzoni (Edmond) ; 6 Philip (Marcel) ; 7 Marin (Yvon) ; 8 Lozes (Albert).

Ariège.

1 Foz (Louis) ; 2 Denjean (Alexandre) ; 3 Poignon (Georges) ; 4 Dast (Roger).

Aude.

1 Marchadier (René) ; 2 Fabre (Pierre) ; 3 Andres (Emile).

Bouches-du-Rhône.

1 Cibien (Roger) ; 2 Gillet (Francis) ; 3 Callet (Marcel) ; 4 Franceschini (Paul) ; 5 Roiger (Barthélémy) ; 6 Cabit (Antonin).

Charente.

1 Gayout (Michel) ; 2 Gachet (Jacky).

Charente-Maritime.

1 Boulineau (Jean) ; 2 Gachet (Jacky).

Corrèze.

1 Bourdu (Marcel) ; 2 Burguet (Jean).

Corse.

1 Vellutini (Paul).

Côte-d'Or.

1 Thomas (Robert) ; 2 Saire (Jean) ; 3 Maupas (Jean) ; 4 Becard (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Peuziat (Charles) ; 2 Chotard (Gaston) ; 3 Gaubert (Paul) ; 4 Berthou (Jean) ; 5 Queran (Hervé) ; 6 Le Couls (Edouard) ; 7 Kervella (Armand).

Dordogne.

1 Monnereau (Georges) ; 2 Gayout (Michel) ; 3 Escat (Marcel).

Doubs.

1 Thomas (Robert) ; 2 Taillard (Claude).

Drôme.

1 Riffard (Jean).

Finistère.

1 Hourmant (Guillaume) ; 2 Peuziat (Charles) ; 3 Chotard (Gaston) ; 4 Lagadec (Maurice) ; 5 Queran (Hervé) ; 6 Maze (Guy) ; 7 Le Couls (Edouard) ; 8 Kervella (Armand).

Gard.

1 Cibien (Roger) ; 2 Salager (Paul) ; 3 Seigle (Charles).

Garonne (Haute-).

1 Blanc (René) ; 2 Cazaux (Rémy) ; 3 Denjean (Alexandre) ; 4 Massoutie (Léon) ; 5 Arassus (Marcel) ; 6 Fabre (Pierre) ; 7 Oberti (André) ; 8 Royere (Etienne).

Gironde.

1 Monnereau (Georges) ; 2 Pelanne (Jean) ; 3 Martin (René) ; 4 Grillon (Henri) ; 5 Antigny (Jacques) ; 6 Hibert (Jean) ; 7 Michaud (André) ; 8 Boinard (Jacques).

Hérault.

1 Salager (Paul) ; 2 Labelle (Gilbert) ; 3 Seigle (Charles) ; 4 Carbonnel (Jean) ; 5 Gouzin (Jean) ; 6 Dolques (Pierre) ; 7 Oberti (André) ; 8 Andres (Emile) ; 9 Royere (Etienne).

Ille-et-Vilaine.

1 Gaubert (Paul) ; 2 Maze (Guy) ; 3 Duval (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Carton (Raoul) ; 2 Lemaire (Jean).

Isère.

1 Lozes (Albert) ; 2 Dal-Col (Adolphe).

Jura.

1 Bouveret (André).

Landes.

1 Daumy (Jean).

Loire.

1 Deveaux (Jean) ; 2 Morel (Maurice).

Loire (Haute-).

1 Morel (Maurice).

Loire-Atlantique.

1 Le Goc (Joseph) ; 2 Odiette (Robert) ; 3 Roy (Laurent) ; 4 Gateau (Pierre) ; 5 Boisteux (Claude) ; 6 Le Boulch (Marc).

Lot.

1 Escat (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Hibert (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Lemaire (Jean) ; 2 Boiteux (Claude) ; 3 Gateau (Pierre) ; 4 Bellanger (Albert).

Manche.

1 Veron (Pierre).

Mayenne.

1 Bellanger (Albert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Dal-Col (Adolphe).

Morbihan.

1 Roulle (Roger) ; 2 Lagadec (Maurice) ; 3 Derthou (Jean) ; 4 Le Roux (Jean) ; 5 Le Boulch (Marc).

Oise.

1 Bimont (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Dast (Roger).

Puy-de-Dôme.

1 Fournial (Georges).

Pyrénées (Basses-).

1 Carton (Raoul) ; 2 Brousse (André) ; 3 Hillau (Pierre) ; 4 Daumy (Jean) ; 5 Martin (René) ; 6 Fortin (Léonce).

Pyrénées (Hautes-).

1 Arassus (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Labelle (Gilbert) ; 2 Marchadier (René) ; 3 Gouzin (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Krumb (Louis).

Rhin (Haut-).

1 Annaheim (Joseph).

Rhône.

1 Clion (Louis) ; 2 Chosselat (Pierre) ; 3 Deveaux (Jean) ; 4 Begard (Jean) ; 5 Trompille (Gilbert).

Saône (Haute-).

1 Saire (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Bouveret (André) ; 2 Cheyviolle (Pierre).

Seine.

1 Roulle (Roger) ; 2 Bauby (Jacques) ; 3 Morvan (Louis) ; 4 Cheyviolle (Pierre) ; 5 Bimont (Jean) ; 6 Dolques (Pierre) ; 7 Michaud (André) ; 8 Le Roux (Jean) ; 9 Boinard (Jacques) ; 10 Marin (Yvon) ; 11 Duval (Robert) ; 12 Fournial (Georges).

Seine-et-Oise.

1 Bauby (Jacques); 2 Morvan (Louis).

Tarn.

1 Carayon (Georges); 2 Massoulie (Léon).

Var.

1 Maestracci (Laurent); 2 Gillet (Francis); 3 Rotger (Barthélémy); 4 Clion (Louis); 5 Tognazzoni (Edmond); 6 Fortin (Léonce); 7 Philip (Marcel); 8. Poignon (Georges).

Vendée.

1 Antigny (Jacques); 2 Veron (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Burguet (Jean).

Article R 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Carpentras (Marcel) (Bouches-du-Rhône); Vircondelet (Marc) (Marne); Saniez (Fernand) (Gironde); Sorio (Maurice) (Ille-et-Vilaine, Seine); Grignon (Marcel) (Loire-Atlantique); Chenel (Maurice) (Ille-et-Vilaine); Rivet (André) (Ille-et-Vilaine); Anglade (Cyr) (Hautes-Pyrénées); Quintin (Yves) (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine); Henriot (Albert) (Saône-et-Loire); Berger (André) (Gard, Hérault).

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts.

CATÉGORIE « A »

Alpes-Maritimes.

1 Mallet (Marius).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Colombani (André).

Gard.

1 Vauclaire (André).

Orne.

1 Besnier (Bernard).

Rhin (Bas-).

1 Haumesser (Charles).

Seine.

1 Beaune (René).

Seine-et-Oise.

1 Beaune (René).

Var.

1 Vauclaire (André).

CATÉGORIE « D ».

Ain.

1 Chosselat (Pierre).

Alpes-Maritimes.

1 Bolesve (Maurice).

Aude.

1 Payret (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Maxiola (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Faye (Marcel).

Doubs.

1 Faye (Marcel).

Gironde.

1 Belle (André).

Lot-et-Garonne.

1 Belle (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Nicoleau (Pierre).

Rhône.

1 Chosselat (Pierre).

Tarn-et-Garonne.

1 Jean (Camille).

Var.

1 Morcello (Henri); 2 Hazim ben Amar; 3 Bolesve (Maurice).

CATÉGORIE « E »

Côtes-du-Nord.

1 Gobeaux (Raymonde).

Ille-et-Vilaine.

1 Dupuis (Louise).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Basses-).

1 Moulin (Henri).

Alpes-Maritimes.

1 Giraud (Maurice); 2 Soliva (Michel); 3 Grimaldi (Louis).

Aveyron.

1 Gayrard (Marius).

Bouches-du-Rhône.

1 Filippini (François); 2 Biondo (Joseph); 3 Franceschi (Pierre); 4 Lamasse (Roger).

Calvados.

1 Got (Louis).

Cher.

1 Pont (André).

Corse.

1 Sallel (Noël); 2 Carlotti (Pascal); 3 Franceschi (Pierre); 4 Santandrea (Antoine).

Côte-d'Or.

1 Kharoubi (Jules); 2 Dupeyroux (Gilbert); 3 Mercy (Antoine).

Côtes-du-Nord.

1 Le Sommier (Georges; 2 Budet (Yves).

Gard.

1 Daumas (Pierre); 2 Lamasse (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Fourcade (Pierre).

Hérault.

1 Villacreces (Manuel); 2 Tuffery (Georges).

Ille-et-Vilaine.

1 Morel (André); 2 Le Sommier (Georges); 3 Chesnel (Victor).

Isère.

1 Fourcade (Pierre).

Loire-Atlantique.

1 Chesnel (Victor); 2 Gravouil (Roland).

Manche.

1 Got (Louis).

Nord.

1 Vandenberghe (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Vandenberghe (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Kuhn (Jean); 2 Hipp (Fernand); 3 Tritscher (François); 4 Conti (Dominique).

Rhin (Haut-).

1 Hipp (Fernand); 2 Neaud (Georges).

Saône-et-Loire.

1 Dupeyroux (Gilbert).

Savoie (Haute-).

1 Tardivel (Georges).

Seine.

1 Herault (René); 2 Dalas (André); 3 Grimaldi (Louis); 4 Carlotti (Pascal); 5 Beaune (René); 6 Bour (Edmond); 7 Fraise (Paul); 8 Neaud (Georges).

Seine-et-Oise.

1 Dalas (André); 2 Budet (Yves); 3 Beaune (René).

Tarn.

1 Malgouyres (Albert); 2 Gayrard (Marius).

Var.

1 Giraud (Maurice); 2 Villacreces (Manuel).

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Chosselat (Pierre); 2 Trompille (Gilbert).

Allier.

1 Lamanthe (Marcel).

Alpes-Maritimes.

1 Cavallo (Paul); 2 Chiaravigllo (Jean-Paul); 3 Vellutini (Paul); 4 Corbalan (Alfred); 5 Tognazzoni (Edmond); 6 Boiesve (Maurice); 7 Beluard (André).

Ariège.

1 Brisset (René); 2 Poignon (Georges).

Aude.

1 Albouy (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcantoni (Pierre); 2 Bernasconi (René); 3 Rouchard (Pierre); 4 Pagnon (André); 5 Franceschini (Paul); 6 Megia (Roger); 7 Pichelin (Marcel); 8 Viola (Jacques); 9 German (André); 10 Lansac (Jean).

Charente.

1 Tingaud (François).

Corse.

1 Frediani (Joseph); 2 Houben (André); 3 Vellutini (Paul); 4 Viola (Jacques); 5 Massoni (Charles); 6 Mozziconacci (Charles).

Côte-d'Or.

1 Thomas (Robert); 2 Saire (Jean); 3 Faye (Marcel).

Côtes-du-Nord.

1 Berthou (Jean); 2 Pinel (Fernand); 3 Queran (Hervé); 4 Le Couls (Edouard).

Creuse.

1 Arsouze (Michel).

Dordogne.

1 Escat (Marcel).

Doubs.

1 Thomas (Robert); 2 Faye (Marcel).

Eure.

1 Goupil (Jean).

Finistère.

1 Le Bretton (Bernard); 2 Queran (Hervé); 3 Maze (Guy); 4 Le Couls (Edouard).

Gard

1 Salager (Paul); 2 Lavergne (Léonce); 3 German (André); 4 Soliguac (Bernard).

Garonne (Haute-).

1 Corbalan (Alfred); 2 Arassus (Marcel).

Gironde.

1 Delsine (Robert); 2 Rouchard (Pierre); 3 Gentes (Pierre); 4 Villenave (André); 5 Pion (Guy); 6 Antigny (Jacques); 7 Lansac (Jean); 8 Lehot-Gobel (Jean).

Herault.

1 Sesque (Louis); 2 Salager (Paul); 3 Lavergne (Léonce); 4 Labellée (Gilbert); 5 Solignac (Bernard).

Ille-et-Vilaine.

1 Montgermont (Georges); 2 Lecomte (Marcel); 3 Duval (Henri); 4 Maze (Guy); 5 Duval (Robert).

Indre-et-Loire.

1 Renaudot (Jacques); 2 Le Roux (François); 3 Lemaire (Jean); 4 Come (Yves).

Jura.

1 Carrat (Maurice).

Landes.

1 Gentes (Pierre); 2 Villenave (André).

Loire.

1 Noiry (Jean-Baptiste); 2 Morel (Maurice).

Loire (Haute-).

1 Begon (Antonin); 2 Morel (Maurice).

Loire-Atlantique.

1 Le Roux (François); 2 Foucaud (Pierre); 3 Peigne (André); 4 Nue (Arsène).

Lot.

1 Poujade (Paul); 2 Escat (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Megia (Roger).

Lozère.

1 Miquel (Roger).

Maine-et-Loire.

1 Lemaire (Jean); 2 Patenotte (Jean); 3 Bellanger (Albert).

Manche.

1 Veron (Pierre).

Mayenne.

1 Bellanger (Albert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lavanoux (Robert); 2 Discours (Robert).

Morbihan.

1 Le Bretton (Bernard); 2 Danet (Léon); 3 Le Mouel (Emile); 4 Berthou (Jean); 5 Nue (Arsène).

Moselle.

1 Discours (Robert).

Nord.

1 Roger (René).

Puy-de-Dôme.

1 Buzier (André); 2 Petitet (Marcel); 3 Mozziconacci (Charles); 4 Fournial (Georges).

Pyrénées (Basses-).

1 Mialocq (Jules); 2 Monier (Jean-Joseph); 3 Willemot (Edouard); 4 Caillaud (Jean).

Pyrénées (Hautes-).

1 Ducos (André); 2 Arassus (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Sesque (Louis); 2 Gaillard (Louis); 3 Delsine (Robert); 4 Willemot (Edouard); 5 Albouy (André); 5 Labelle (Gilbert).

Rhin (Bas-).

1 Krumb (Louis); 2 Frey (Gilbert).

Rhin (Haut-).

1 Martin (Yves).

Rhône.

1 Noiry (Jean-Baptiste); 2 Clion (Louis); 3 Chosselat (Pierre); 4 Trompille (Gilbert).

Saône (Haute-).

1 Saire Jean).

Saône-et-Loire.

1 Lamanthe (Marcel).

Sarthe.

1 Come (Yves).

Seine.

1 Le Guluche (Louis); 2 Bauby (Jacques); 3 Morvan (Louis); 4 Le Gallou (Paul); 5 Tingaud (François); 6 Foucaud (Pierre); 7 Beluard (André); 8 Roger (René); 9 Duval (Robert); 10 Fournial (Georges); 11 Lehot-Gobel (Jean).

Seine-Maritime.

1 Goupil (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Le Guluche (Louis); 2 Bauby (Jacques); 3 Morvan (Louis); 4 Le Gallou (Paul).

Tarn.

1 Plazza (Paul).

Var.

1 Kerinec (Hervé); 2 Pagnon (André); 3 Clion (Louis); 4 Tognazzoni (Edmond); 5 Pichelin (Marcel); 6 Bolesve (Maurice); 7 Poignon (Georges).

Vaucluse.

1 Bernasconi (René); 2 Patenotte (Jean).

Vendée.

1 Antigny (Jacques); 2 Véron (Pierre).

Vienne.

1 Pion (Guy).

Vienne (Haute-)

1 Arsouze (Michel).

CATÉGORIE « E »

Calvados.

1 Deneuville (Suzanne).

Charente.

1 Puyon (Renée).

Charente-Maritime.

1 Puyon (Renée).

Corrèze.

1 Brunet (Claire-Céline).

Corse.

1 Lovichini (Baptistine).

Côte-d'Or.

1 Leroy (Jacqueline).

Finistère.

1 Le Bihan (Marie-Thérèse).

Garonne (Haute-).

1 Gros (Jeanne); 2 Gouttes (Andrée).

Gironde.

1 Pebayle (Louise); 2 Dufay, dite Lahaye (Marie).

Herault.

1 Tichet (Marie-Louise); 2 Fraisse (Renée).

Pyrénées (Basses-)

1 Dufay, dite Lahaye (Marie).

Rhin (Bas-).

1 Trau (Marie).

Rhône.

1 Balivet (Marie).

Seine.

1 Masson (Jeanne); 2 Douvrin (Rolande).

Seine-et-Oise.

1 Masson (Jeanne).

Var.

1 Leroy (Jacqueline).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Mao (Roger) (Seine); Frostin (Louis) (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine).

Direction générale des douanes et droits indirects.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation des douanes et droits indirects.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 L'Héritier (Georges).

CATÉGORIE « D »

Gironde.

1 Pion (Guy).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Chauvin (Joseph) (Bouches-du-Rhône).

EMPLOI MASCULIN

Agent breveté des douanes.

CATÉGORIE « C »

Pyrénées (Basses-).

1 Héraut (Jean).

Pyrénées (Hautes-).

1 Héraut (Jean).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Rotger (Barthélemy).

Var.

1 Rotger (Barthélemy).

Service du cadastre.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation du cadastre.

CATÉGORIE « C »

Rhône.

1 Paumier (Louis).

Seine.

1 Paumier (Louis).

CATÉGORIE « D »

Aveyron.

1 Bonnet (André).

Hérault.

1 Lacroix (Roger).

Tarn.

1 Bonnet (André).

Vosges.

1 Bigare (Michel).

Service des alcools.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Blau (Germain).

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Meyer (François); 2 Beaudard (Georges); 3 Bolesve (Maurice)

Administration des monnaies et médailles.

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur.

CATÉGORIE « C »

1 Vergain (René); 2 Lecere (Pierre).

CATÉGORIE « D »

1 Meo (Daniel).

Imprimerie nationale.

Sous-prote.

CATÉGORIE « C »

1 Teissier (Alphonse).

Ouvrier temporaire qualifié.

a) Atelier de composition manuelle.

Compositeur typographe.

CATÉGORIE « C »

1 Allard (André); 2 Adrien (Jean).

b) Atelier de composition mécanique.

Opérateur linotypiste.

CATÉGORIE « C »

1 Zerbib (André).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Ponvienne (Jean).

c) Atelier des presses.

Receveur margeur typographe.

CATÉGORIE « C »

1 Ferry (Gilbert).

e) Atelier de lithographie.

Margeur sur machine Offset.

CATÉGORIE « C »

1 Drouillot (Roger).

EMPLOI FÉMININ

Ouvrière brocheuse temporaire.

CATÉGORIE « E »

1 Drouillot (Alice).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

EMPLOIS MASCULINS

Chef de secteur.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Gourniet (Roger).

Côte-d'Or.

1 Gourniet (Roger).

Chef d'atelier « technique ».

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Jamet (Jean); 2 Billot (Marcel).

Chef d'atelier « comptable ».

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

1 Perrin (Roger).

Agent technique de culture.

CATÉGORIE « C »

Dordogne.

1 Salon (Auguste).

CATÉGORIE « D »

Dordogne.

1 Devine (René); 2 Barbaut (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Tual (Yves); 2 Gaunet (Louis); 3 Lefevre (Charles).

Gironde.

1 Goichon-Marthe (Jean).

Isère.

1 Barbaut (Emile).

Lot-et-Garonne.

1 Baudouin (Henri); 2 Goichon-Marthe (Jean).

Maine-et-Loire.

1 Besson (Jacques).

Tarn.

1 Tual (Yves).

Tarn-et-Garonne.

1 Gaunet (Louis); 2 Lefevre (Charles); 3 Besson (Jacques).

Agent technique des centres de fermentation.

CATÉGORIE « D »

Gironde.

1 Bolesve (Maurice).

Tarn-et-Garonne.

1 Gaunet (Louis).

Agent de manufacture ou de magasins de transit.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Clerc (René).

Gironde.

1 Jacq (Jules).

Lot-et-Garonne.

1 Jacq (Jules).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Cammal (Alphonse); 2 Bolesve (Maurice).

Bouches-du-Rhône.

1 Cammal (Alphonse); 2 Grimaldi (Auguste); 3 Bolesve (Maurice).

Côte-d'Or.

1 Grandclément (Auguste); 2 Clairgironnet (Jean).

Finistère.

1 Nedellec (Pierre); 2 Yvin (Jean); 3 Coat (Louis).

Garonne (Haute-).

1 Bardoux (Emile); 2 Gaunet (Louis).

Gironde.

1 Belle (André).

Loire-Atlantique.

1 Roy (Laurent).

Lot-et-Garonne.

1 Belle (André).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lavanoux (Robert); 2 Discours (Robert); 3 Grandclément (Auguste).

Moselle.

1 Discours (Robert).

Seine.

1 Nedellec (Pierre).

Ouvrier des manufactures (cadre fabrication).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Pogliano (Noël); 2 Arii (Jean); 3 Blanchet (Louis); 4 Ricciolt (Auguste); 5 Astraudo (Baptistin); 6 Mule (Léonard); 7 Chambonneau (Marcel); 8 Spinosi (Jacques); 9 Auroy (Clément); 10 Delserre (Honoré); 11 Fontanesi (Jean); 12 Bellanger (Louis); 13 Turmel (Aimé); 14 Emanuel (René); 15 Taccola (Jean); 16 Ramoin (Alexandre); 17 Rosso (Joseph); 18 Brachetti (Albert); 19 Mariotti (Benoît); 20 Prudhon (Charles); 21 Galloudec (Paul); 22 Montillet (Léon); 23 Saint-Laurent (André); 24 Barrazza (Jérôme); 25 Spaccesi (François); 26 Conte (François); 27 Borrel (Henri); 28 Olivier (Lucien); 29 Lallouette (Georges); 30 Gimello (Octave); 31 Calendini (Jean); 32 Corsini (Théobald); 33 Blanc (Raymond).

Bouches-du-Rhône.

1 Thaye (Lucien); 2 Buiguez (Pierre); 3 Brun (René); 4 Finidori (Jean); 5 Anselmo (Aimé); 6 Di Sconstanzo (Raymond); 7 Patiri (Antoine); 8 Aniossi (Jean); 9 Dallest (Georges); 10 Pierrat (Marcel); 11 Nicoli (Marc); 12 Narducci (Victor); 13 Jaubert (Maurice); 14 Sikler (Georges); 15 Camous (Jean); 16 Emanuel (René); 17 Taccola (Jean); 18 Rosso (Joseph); 19 Brun (René); 20 Brachetti (Albert); 21 Mariotti (Benoît); 22 Bracco (Henri); 23 Galloudec (Paul); 24 Montillet (Léon); 25 Bragoni (Joseph); 26 Spaccesi (François); 27 Bourgeois (Marius); 28 Conte (François); 29 Lacoma (Robert); 30 Lallouette (Georges); 31 Troncy (Lucien); 32 Castellani (Ours); 33 Calvo (Joseph); 34 Calendini (Jean); 35 Corsini (Théobald); 36 Blanc (Raymond).

Côte-d'Or.

1 Lartaud (Pierre); 2 Barsu (Louis); 3 Tissot (Emile); 4 Boudier (Gabriel); 5 Noirot (André); 6 Mathieu (Marcel); 7 Druinot (Roger); 8 Godard (Louis); 9 Bigeard (André); 10 Millot (Pierre); 11 Dorizio (André); 12 Prunier (Aimé); 13 Pierrat (Marcel); 14 Guillaine (Gaston); 15 Nicole (Pierre); 16 Belleville (Roger); 17 Thomas (Michel); 18 Sikler (Georges); 19 Turmel (Aimé); 20 Guillemin (Albéric); 21 Guillot (Roger); 22 Lachal (Maurice); 23 Brocard (Albert); 24 Brocard (Claude); 25 Nicolas (Jean); 26 Millier (Paul); 27 Jobert (Georges); 28 Maillard (Louis); 29 Couval (Raymond); 30 Maire (Marcel); 31 Jouvanceau (Bernard); 32 Laval (Pierre).

Finistère.

1 Le Baut (Georges); 2 Rousvoal (Louis); 3 Brignou (Jean); 4 Peron (Maurice); 5 Kerouanton (Louis); 6 Rouaud (Donatien); 7 Vourch (François); 8 Carrer (Louis); 9 Le Saus (Claude); 10 Le Houerou (André); 11 Trevien (Francis); 12 Cardinal (Marcel); 13 Le Jeune (Pierre); 14 Kerrien (Jean); 15 Le Floch (Yves); 16 Corre (Jean-Marie); 17 Gueguen (Yves); 18 Diascorn (Jean-Louis); 19 Lozac'h (Joseph); 20 Guivarch (Antoine); 21 Le Baut (Jean); 22 Peron (Jean); 23 Le Moigne (Alain); 24 Roue (Olivier); 25 Rioual (Jacques); 26 Gachet (Marcel); 27 Léon (Jean); 28 Charreyeur (Jean-Louis); 29 Lavis (Jean-François); 30 Abomes (André).

Garonne (Haute-).

1 Degeilh (Joseph); 2 Roques (Marcel); 3 Pons (André); 4 Larrieu (Michel); 5 Gaches (Thomas); 6 Duprat (Roger); 7 Lauletta (Auguste); 8 Puig (Roger); 9 Bacquie (Jean); 10 Artigue (Marceau); 11 Pribilsky (Wladislas); 12 Cazalis (Dominique); 13 Chaynes (Henri); 14 Ducoureau (Henri); 15 Tendero (Maurice); 16 Boisbineuf (Albert); 17 Segala (Pierre); 18 Couzinet (Etienne); 19 Cabanel (Philippe); 20 Lagarrigue (Jean); 21 Foucher (Jean); 22 Laverny (Jean); 23 Deschamps (Paul); 24 Celerie (Henri); 25 Merly (Nelton); 26 Saint-Laurent (André); 27 Wroblewski (Joseph); 28 Cantal (André); 29 Calvayrac (Gustave); 30 Cardouat (Gaston); 31 Borrel (Henri); 32 Ochoa (Henri); 33 Sardelucq (Roger); 34 Garrigues (Antonin); 35 Cholet (Max); 36 Degat (Roland); 37 Aupetit (Camille).

Gironde.

1 Duprat (Roger); 2 Lajasses (Lucien); 3 Sageaux (Roger); 4 Duthil (Hervé); 5 Charles (André); 6 Sladkovsky (Arcady); 7 Olivier (Bernard); 8 Froustey (Jean); 9 Laulan (André); 10 Collignon (Robert); 11 Barrere (Marcel); 12 Chasteau (Pierre); 13 Lannegrand (Eugène); 14 Dussault (René); 15 Eyraud (Marcel); 16 Bordenave (René); 17 Delmas (Marcel); 18 Jeanneau (André); 19 Puyol (Jean); 20 Grosgnet (Georges); 21 Gomes-Silva (Roger); 22 Merly (Nelson); 23 Latapie (Jean); 24 Lecoq (Brieuc); 25 Saleres (Pierre); 26 Larroque (Etienne); 27 Freiche (André); 28 Fresquet (René); 29 Noyer (Alcide); 30 Capdegelle (Henri); 31 Renat (Georges); 32 Chappelet (André); 33 Guerive (James); 34 Vergnol (Pierre); 35 Chapoullie (Jean); 36 Bedouet (Daniel); 37 Benetoux (Abel); 38 Dugay (Camille); 39 Vigier (Claude); 40 Guerif (Jean); 41 Lalanne (Henry).

Indre.

1 Bonnet (Maurice); 2 Frange (André); 3 Chuet (André); 4 Bellanger (Louis); 5 Saladin (Marc); 6 Taillibert (Gilbert); 7 Rudeaux (Georges); 8 Feuillet (Albert); 9 Borget (Gilbert); 10 Roux (Auguste); 11 Roudier (Pierre); 12 Calmel (Roger); 13 Couthon (Yvon); 14 Larigauderie (Emile); 15 Dalais (André); 16 Desecures (René); 17 Gourgon (Alphonse); 18 Bernardet (Marcel); 19 Challal (Akli); 20 Abrioux (Jean-Pierre); 21 Parage (Jean); 22 Colin (Cyrille); 23 Hussein (Abbas); 24 Guilbaud (Jean); 25 Durand (Henry); 26 Biabaud (Camille); 27 Naturel (André); 28 Daudonnet (René).

Loire-Atlantique.

1 Kerouanton (Louis); 2 Bideau (Léon); 3 Valton (Paul); 4 Eriau (André); 5 Rouaud (Donatien); 6 Lamy (François); 7 Subileau (Yves); 8 Jounis (René); 9 Jan (François); 10 Delaleu (Camille); 11 Fontanesi (Jean); 12 Boizard (Henri); 13 Pennarun (François); 14 Barbier (Jean); 15 Vrignaud (Marcel); 16 Monnier (Henri); 17 Le Saus (Claude); 18 Derudder (Marcel); 19 Chauvat (Henri); 20 Tregarot (Georges); 21 Trevien (Francis); 22 Nicolas (Jacques); 23 Imbert (Raymond); 24 Le Jeune (Pierre); 25 Musseau (Fernand); 26 Le Floch (Yves); 27 Corre (Jean-Marie); 28 Lohier (Honoré); 29 Brault (Paul); 30 Diascorn (Jean-Louis); 31 Plassais (Eugène); 32 Bataille (Eugène); 33 Briand (Julien); 34 Lebaut (Jean); 35 Guillemot (Robert); 36 Boireau (Georges); 37 Mac Carthy (Michel); 38 Gachet (Marcel).

Loiret.

1 Gance (René); 2 Boizard (Henri); 3 Regent (Marcel); 4 Foucher (Jean); 5 Dousset (Gaston); 6 Brocard (Claude); 7 Michaut (Paul); 8 Lejars (Maurice); 9 Cholet (Max); 10 Le Garff (Albert); 11 Bedouet (Daniel); 12 Brossas (Maxime); 13 Guilbaud (Jean); 14 Durand (Henry); 15 Daudonnet (René); 16 Bouacida (Messaoud).

Lot-et-Garonne.

1 Jaulin (Gilbert); 2 Chaboy (René); 3 Lajasses (Lucien); 4 Sageaux (Roger); 5 Duthil (Hervé); 6 Charles (André); 7 Royez (Marcel); 8 Constant (Robert); 9 Pribilsky (Wladislas); 10 Froustey (Jean); 11 Laulan (André); 12 Cazeneuve (Octave); 13 Tendero (Maurice); 14 Segala (Pierre); 15 Barrere (Marcel); 16 Chasteau (Pierre); 17 Robert (Francis); 18 Lagarrigue (Jean); 19 Laffitte (Roc); 20 Eyraud (Marcel); 21 Camous (Jean); 22 Laverny (Jean); 23 Magnan (Joseph); 24 Bordenave (René); 25 D'Herin (Bruno); 26 Delmas (Marcel); 27 Deschamps (Paul); 28 Agnic (Raoul); 29 Merger (Roger); 30 François (Noël); 31 Abert (Michel); 32 Grosgnet (Georges); 33 Dubourg (Roger); 34 Ragot (Jean); 35 Latapy (René); 36 Celerie (Henri); 37 Diraison (Joseph); 38 Gay (Lucien); 39 Prevost (Albert); 40 Latapie (Jean); 41 Wroblewski (Joseph); 42 Calvayrac (Gustave); 43 Saleres (Pierre); 44 Drejski (François); 45 Larroque (Etienne); 46 Cardouat (Gaston); 47 Freiche (André); 48 Lafargue (Pierre); 49 Parrel (Yvon); 50 Ochoa (Henri); 51 Noyer (Alcide); 52 Delpuch (André); 53 Lejars (Maurice); 54 Sardelucq (Roger); 55 Capdegelle (Henri); 56 Renat (Georges); 57 Vergnol (Pierre); 58 Grimard (Lucien); 59 Chapoullie (Jean); 60 Aupetit (Camille); 61 Estay (Georges); 62 Bonnet (Alexandre); 63 Vigue (Robert); 64 Lalanne (Henry).

Maine-et-Loire.

1 Le Mat (Jean-Marie); 2 Vallon (Paul); 3 Lambert (Eugène); 4 Lamy (François); 5 Vermesse (Victor); 6 Subileau (Yves); 7 Jan (François); 8 Moreau (Marcel); 9 Girodon (Bernard); 10 Metayer (Gabriel); 11 Bevilis (Robert); 12 Delaleu (Camille); 13 Bellard (Jules); 14 Bisson (Bernard); 15 Vrignaud (Marcel); 16 Monnier (Henri); 17 Cuau (Maurice); 18 Chauvat (Henri); 19 Jeufflineau (Jean); 20 Chauvat (Henri); 21 Lohier (Honoré); 22 Plassais (Eugène).

Meurthe-et-Moselle.

1 Raclot (André); 2 Schmitt (Jean); 3 Barabinot (Charles); 4 Creusot (Martial); 5 Herodet (Roger); 6 Huguenin (Robert); 7 Heberle (Rodolphe); 8 Prunier (Aimé); 9 Balthazard (Henri); 10 Ravoux (Charles); 11 Dussaut (René); 12 Deschamps (André); 13 Couronne (Jean); 14 Scherer (André); 15 Morel (Marie); 16 Gilbert (Albert); 17 Erb (Joseph); 18 Oehler (Jean); 19 Gravier (Marc); 20 Noël (Raymond); 21 Christen (Paul); 22 Spehner (François); 23 Fixard (Yvon); 24 Jeannot (Roger); 25 Walter (Robert).

Moselle.

1 Zerger (Roger); 2 Baudouin (Gilbert); 3 Schwartz (Antoine); 4 Eichelberger (Henri).

Nord.

1 Rohart (Albert); 2 Carré (Pierre); 3 Royez (Marcel); 4 Constant (Robert).

Oise.

1 Damouran (Olivier); 2 Herin (Nicolas); 3 D'Herin (Bruno); 4 Tregarot (Georges); 5 Dubourg (Roger); 6 Gay (Lucien); 7 Marguerite (Alfred); 8 Deblois (André); 9 Thuez (Gilbert); 10 Cazeneuve (Octave); 11 Lafargue (Pierre); 12 Corbel (Francis).

Puy-de-Dôme.

1 Graverol (Roland); 2 Olivier (Bernard); 3 Perrin (Jean); 4 Jantou (Raoul); 5 Arsac (Casimir); 6 Durant (Alexandre); 7 Moulin (Roger); 8 De Matteo (Gaby); 9 Couthon (Yvon); 10 Roy (Jules); 11 Boulant (André); 12 Germain (Pierre); 13 Germain (Alphonse); 14 Jamier (Joseph); 15 Bernard (Adrien); 16 Domas (Jean-Louis).

Rhin (Bas-).

1 Meyer (Camille); 2 Huhne (Henri); 3 Buklert (Kurt); 4 Kœchler (Charles); 5 Kœchler (Marcel); 6 Deschamps (André); 7 Ramoin (Alexandre); 8 Ragot (Jean); 9 Bernard (Marcel); 10 Wirth (Alfred); 11 Klein (Edouard).

Rhône.

1 Rozier (Raymond); 2 Lachenal (Antoine); 3 Dumazer (Benjamin); 4 Mourier (Maurice); 5 Tissot (Emile); 6 Auroy (Clément); 7 Ollier (Joseph); 8 Chassagnette (Louis); 9 Lesne (Henri); 10 Augard (Albert); 11 Mathieu (Marcel); 12 Guillaine (Gaston); 13 Almiral-Gimenez (Joseph); 14 Thomas (Michel); 15 Renaud (Camille); 16 Flant (Gustave); 17 Blangero (Pierre); 18 Desrayaud (Marcel); 19 De Matteo (Gaby); 20 Mavelle (Marcel); 21 Ballestra (Jean-Marie); 22 Blanchetta (Etienne); 23 Bourgeois (Marius); 24 Geoffray (Raymond); 25 Lacaze (Claudius); 26 Troncy (Lucien); 27 Laval (Pierre).

Saône-et-Loire.

1 Rozier (Raymond); 2 Froppier (Marcel); 3 Dumazer (Benjamin); 4 Limonet (Raymond); 5 Lesne (Henri); 6 Lesne (Marius); 7 Augard (Albert); 8 Gauthier (Lucien); 9 Noirot (André); 10 Nicole (Pierre); 11 Dubois (Albert); 12 Flant (Gustave); 13 Guillemin (Albéric); 14 Guillot (Roger); 15 Prudhon (Charles); 16 Roy (Jules); 17 Jouvanceau (Bernard); 18 Hemery (Jean); 19 Jerphagnon (Jean-Marie).

Sarthe.

1 Paugoy (Julien); 2 Blavette (André); 3 Moreau (Marcel); 4 Metayer (Gabriel); 5 Boisbineuf (Albert); 6 Farin (François); 7 Vallet (Bernard); 8 Peron (Jean); 9 Marguerite (Alfred); 10 Kerrien (Jean); 11 Lozac'h (Joseph); 12 Boinnet (André); 13 Jore (Charles); 14 Le Moigne (Alain); 15 Corbel (Francis); 16 Lavis (Jean-François); 17 Abomes (André).

Seine.

1 Guenneugues (Claude); 2 Cournede (André); 3 Carrer (Louis); 4 Gueneret (Maurice); 5 Ducrocq (Jean); 6 Haccart (Maurice); 7 Faugere (Henri); 8 Corre (François); 9 Rami (Marc); 10 Buisson (Roger); 11 Durando (Louis); 12 Blangero (Pierre); 13 Milhomme (Gaston); 14 Cuau (Maurice); 15 François (Noël); 16 Latapy (René); 17 Vallet (Bernard); 18 Bracco (Henri); 19 Lilaz (Edouard); 20 Roux (Auguste); 21 Jobert (Georges); 22 Benguigui (Henri); 23 Bragoni (Joseph); 24 Chauvat (Henri); 25 Barrazza (Jérôme); 26 Bernard (Marcel); 27 Perron (Paul); 28 Lecoq (Brieuc); 29 Parrel (Yvon); 30 Laforge (Eugène); 31 Lacoma (Robert); 32 Desecures (René); 33 Brault (Paul); 34 Plaisance (Raymond); 35 Motreff (Pierre); 36 Pean (Adolphe); 37 Deblois (André); 38 Duval (Guy); 39 Boireau (Georges); 40 Mac-Carthy (Michel); 41 Roue (Olivier); 42 Paugnat (Martial); 43 Fassi (Abdelkader); 44 Thuez (Gilbert); 45 Bonnet (Alexandre); 46 Parage (Jean); 47 Musseau (Fernand).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Ponzi (Michel); 2 Clerico (Paul); 3 Martin (Noël); 4 Massa (François); 5 Raibaut (Charles); 6 Raffard (Octave); 7 Duburcq (René); 8 Laporte (Eugène); 9 Bartoli (Antoine); 10 Castelli (Celro); 11 Sarron (Edmond); 12 Le Morvan (Louis); 13 Laugie (Honoré); 14 Badoux (René); 15 Michel (Georges); 16 Palmesani (Roger); 17 Mior (Marius); 18 Pacini (Paul); 19 Gaymard (Auguste); 20 Riolfi (Pierre); 21 Hugon (Georges); 22 De Coux (Mary); 23 Barbe (Emile); 24 Mœtedonico (Pierre); 25 Dalmas (Louis); 26 Etienne (Pierre); 27 Pogliano (Sylvain); 28 Porcher Roger); 29 Tranchand (Paul); 30 Taddei (François), 31 Deidier (Jean-Louis); 32 Sorba (François); 33 Mancusso (Nicolas); 34 Grisoni (Louis); 35 Bernardi (Jean); 36 Peirano (Auguste); 37 Rousselot (Marcel); 38 Maiolino (Antoine); 39 Arnault (Daniel); 40 Hartmann (Robert); 41 Caramello (Charles); 42 Chauvirey (Michel); 43 Jayet (Jacques); 44 Grain (Pierre); 45 Lanteri (Joseph); 46 Mallet (Claude); 47 Lottier (Félix); 48 Weber (Armand); 49 Magnat (Hubert); 50 Boglietti (Louis); 51 Vincent (Marcel); 52 Gautron (Georges); 53 Roulleau (Edmond); 54 Rastegue (Louis); 55 Thiry (Léon); 56 Palmesani (Clément); 57 Depetris (René); 58 Cottereau (Daniel); 59 Peyron (Roger); 60 Laugier (Antoine); 61 Chipot (Edmond); 62 Dupuy (Jean); 63 Rollet (René); 64 Sardier (Daniel); 65 Anizan (Fernand); 66 Lorin (Etienne); 67 Feuvry (Roger); 68 Thomas (Charles); 69 Gobin (Jean-Jacques); 70 Moulin (Marius); 71 Roméo (Charles); 72 Paletta (Joseph); 73 Deune (Albert); 74 Filippi (Mathieu); 75 Barraud (Georges); 76 Mille (André); 77 Drogoul (Emile); 78 Yahia (Mébareck); 79 Piquart (Pierre); 80 Marchaud (Robert); 81 Gaitte (Marius); 82 Delaguette (Maurice); 83 Bartoli (Vital); 84 Lae (Jean-Louis); 85 Vescovali (Joseph); 86 Comby (Emilien); 87 Bono (Jean); 88 Moulet (Elie); 89 Rainjonneau (Marcel); 90 Gasquet (Roger); 91 Musso (Alfred); 92 Bartoli (Robert); 93 Borel (Léonce); 94 Barachia (Louis); 95 Hamon (Pierre); 96 Didier (Guy); 97 Laizet (Raymond); 98 Rota (Pierre); 99 Fessard (Bernard); 100 Bart (Daniel); 101 Reisser (Pierre); 102 Blachere (Henri); 103 Cavigioli (Jean); 104 Blot (André); 105 Giuliani (Simon); 106 Giudicelli (Antonin); 107 Barthélemy (Edouard); 108 Le Roux (René); 109 Moiroux (Raymond); 110 Gasparini (Paulin); 111 Pretre (René); 112 Simondi (Gérard); 113 Vezzoni (Robert); 114 Beaudry (Gaston); 115 Chery (Lucien); 116 Guglierame (Arthur); 117 Mogenot (André); 118 Dandurand (Jean); 119 Bicrel (Jacques); 120 Beda (Armand); 121 Betton (Robert); 122 Buiron (Julien); 123 Dron (Didier); 124 Molard (Camille); 125 Mamberti (Antoine); 126 Maurizi (François); 127 Dumas (Léon); 128 Ferrero (Ange); 129 Spinard (Guy); 130 Dansault (Yves); 131 Caparros (Joseph); 132 Aubry (Albert); 133 Gonthier (Jean-Marie); 134 Roux (Gaston); 135 Cristofini (Simon); 136 Rochas (Jean); 137 Marcucci (Paul).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcantoni (Jean-Louis); 2 Balducchi (Jean); 3 Le Goff (Eugène); 4 Costantino (Jean); 5 Attwood (Albert); 6 Pezet (Henri); 7 Oueille (Jean); 8 Castrique (Charles); 9 Pons (Auguste); 10 Bouvard-Coconnet (Alexis); 11 Le Morvan (Louis); 12 Rosiers (René); 13 Athiel (Robert); 14 Deleo (Albert); 15 Benoit (Pierre-Marie); 16 Colombier (Emile); 17 Badoux (René); 18 Michel (Georges); 19 Bonnet (Maurice); 20 Bartoli (François); 21 De Peretti (Dominique); 22 Palmesani (Roger); 23 Pacini (Paul); 24 Gaymard (Auguste); 25 Delmas (René); 26 Hugon (Georges); 27 Brunet (François); 28 Raynal (Noël); 29 Dispagne (René); 30 Payan (Elie); 31 Peruchon (Charles); 32 Dalmas (Louis); 33 Ducarton (André); 34 Artaud (Victor); 35 Vidal (Charles); 36 Martin (Sylvain); 37 Perret (Raymond); 38 Porcher (Roger); 39 Aussandon (Simon); 40 Taddei (François); 41 Deidier (Jean-Louis); 42 Sorba (François); 43 Mornet (Pierre); 44 Disdier (Henri); 45 Le Yaouanc (Yvon); 46 Tabet (Marcel); 47 Mancusso (Nicolas); 48 Magagnotti (Louis); 49 Grisoni (Louis); 50 Peirano (Auguste); 51 Pottier (Marcel); 52 Ettori (Toussaint); 53 Hartmann (Robert); 54 Breton (Paul); 55 Battestini (Armand); 56 Lanteri (Joseph); 57 Pergola (Mathieu); 58 Hubert (Roger); 59 Weber (Armand); 60 Terzean (Sarkis); 61 Canniccioni (Dominique); 62 Barret (Raymond); 63 Roux (Félix); 64 Delon (André); 65 Jongue (Aristide); 66 Cantoni (Ange); 67 Osmont (René); 68 Jouanin (Louis); 69 Varachaud (Joseph); 70 Rastegue (Louis); 71 Ferri (Pierre); 72 Alphonsy (Yves); 73 Thiry (Léon); 74 Palmesani (Clément); 75 Depetris (René); 76 Mouttet (Paul); 77 Chabanis (Régis); 78 Verges (René); 79 Biancarelli (Baptiste); 80 Slovensky (Gaston); 81 Franceschi (François); 82 Gazzera (Louis); 83 Dumas (Georges); 84 Tournier (Lucien); 85 Pelissier (Gilbert); 86 Laugier (Antoine); 87 Brun (Jean); 88 Chipot (Edmond); 89 Moulin (Hubert); 90 Rollet (René); 91 Mauro (Vincent); 92 Muris (Victor); 93 Capsie (Henri); 94 Cheurlin (Guy); 95 Roux (Marcel); 96 Thomas (Charles); 97 Garcin (Henri); 98 Allibert (Antoine); 99 Salvador (Camille); 100 Blanchon (Jean); 101 Cagliero (Henri); 102 Deunf (Albert); 103 Filippi (Mathieu); 104 Conti (Guy); 105 Polidori (Jules); 106 Louai (Jean); 107 Jousselme (Fernand); 108 Mille (André); 109 Yahia Mébareck; 110 Biaggini (Parsius); 111 Fratacci (Charles); 112 Ponzio (Alcide); 113 Husson (Jules); 114 Bonneaud (Albert); 115 Gaitte (Marius); 116 Agostini (Pierre); 117 Vanhaeke (Henri); 118 Damiani (Victor); 119 Bally (René); 120 Allezy (Ulysse); 121 Visconti (Mario); 122 Bernard (Gaston); 123 Roman (Jean); 124 Blanc (Roger); 125 Comby (Emilien); 126 Bechar Idir; 127 Hainet (Marcel); 128 Moulet (Elie); 129 Jubilo (Maurice); 130 Rebeur (Paul); 131 Gasquet (Roger); 132 Debre (Rémy); 133 Bartoli (Robert); 134 Plas (Camille); 135 Borel (Léonce); 136 Ferrero (Emile); 137 Rota (Pierre); 138 Jehan (Louis); 139 Dole (René); 140 Cavigioli (Jean); 141 Monnet (Roger); 142 Vives (Edmond); 143 Giudicelli (Antonin); 144 Barthelemy (Edouard); 145 Delattre (André); 146 Masseni (Ammar); 147 Drigou (Raymond); 148 Guerin (Franck); 149 Antonelli (Michel); 150 Poiron (Louis); 151 Scopetani (Henri); 152 Hekimian (Krikor); 153 Moiroux (Raymond); 154 Blanc (Georges); 155 Paccini (Marc); 156 Gasparini (Paulin); 157 Quilichini (Hyacinthe); 158 Bergamasco (Jules); 159 Simondi (Gérard); 160 Vezzoni (Robert); 161 Cerutti (François); 162 Lejeune (Pierre); 163 Chery (Lucien); 164 Guglierame (Arthur); 165 Junqua (Lucien); 166 Leseigneur (Louis); 167 Teboul (Marc); 168 Payan (Adrien); 169 Jule (Georges); 170 Bellantonio (Paul); 171 Falchero (Richard); 172 D'Auria (Henri); 173 Le Bouler (René); 174 Raffali (Adonis); 175 Fantou (André); 176 Alfonsi (François); 177 Fabre (Pierre); 178 Pereira da Cunha (Jacques); 179 Giacomini (Robert); 180 Aubry (Albert); 181 Lucanik (André); 182 Zabe (Jacky); 183 Castelliti (Maurice); 184 Palmese (André); 185 Moutel (Lucien); 186 Burini (Marius); 187 Ensminger (Charles); 188 Naudin (Marcel); 189 Gonthier (Jean-Marie); 190 Camboni (Jules); 191 Airaud (Lucien); 192 Oddone (Edmond); 193 Cristofini (Simon); 194 Rochas (Jean); 195 Martin (Marcel); 196 Chausse (Octave).

Côte-d'Or.

1 Jacquot (Charles); 2 Sola (François); 3 Bondeau (André); 4 Chaneson (Guy); 5 Michon (Louis); 6 Girard (Raymond); 7 Fourcroy (Hoche); 8 Parisot (Joseph); 9 Pont (Maurice); 10 Pasquier (Georges); 11 Le Lay (Edouard); 12 Pouliquen (Jean); 13 Micard (Gaston); 14 Guttierez (Louis); 15 Perrin (Michel); 16 Gregoire (Jean); 17 Sonrier (René); 18 Rousselot (Marcel); 19 Pain (Lucien); 20 Pernot (Jean); 21 Fuchey (Jean); 22 Berthet (Jean); 23 Robert (Marius); 24 Losseroy (Abel); 25 Berbey (Victor); 26 Menelot (Marcel); 27 Poulet Robert; 28 Soyer (Henri); 29 Malos (Pierre); 30 Delalay (Jean); 31 Mariotte (Félix); 32 Le Reuil (Virgile); 33 Dubost (Fernand); 34 Foulet (Paul); 35 Pierotti (Edmond); 36 Boullemet (Henri); 37 Januel (Roland); 38 Peyron (Roger); 39 Simon (Marcel); 40 Nevers (Serge); 41 Laravoire (Francis); 42 Clauzel (Georges); 43 Schwartz (Robert); 44 Gibassier (Robert); 45 Sapolin (Roland); 46 Yessle (Daniel); 47 Noirot (Charles); 48 Reverdiau (Alfred); 49 Bastie (René); 50 Hamon (Pierre); 51 Didier (Guy); 52 Reisser (Pierre); 53 Reynier (Bernard); 54 Prugniaux (Roger); 55 Mignotte (Michel); 56 Curot (Bernard); 57 Blot (André); 58 André (Maurice); 59 Borde (Maurice); 60 Laurent (Alexandre); 61 Jean (René); 62 Belin (André); 63 Briet (Michel); 64 Ledier (Ernest); 65 Belaire (Henri); 66 Trevinio (René); 67 Clair (Camille); 68 Bert (Marcel); 69 Merlin (Jean); 70 Vandecasteele (Daniel); 71 Sage (Jean); 72 Picard (Michel); 73 Ducatez (Henri); 74 Cagniant (Maurice); 75 Le Doux (Laurent); 76 Michaud (Bernard); 77 Gallier (Jean); 78 Lardin (Maurice); 79 Noël (Pierre); 80 Nicolle (Auguste); 81 Bardoux (Pierre); 82 Roquel (Albert); 83 Billot (Marcel); 84 Augry (Pierre); 85 Mergey (Emile); 86 Hezard (Roger); 87 Barbarin (Marcel); 88 Winter (Louis); 89 Dumas (Léon); 90 Guillemin (Robert); 91 Deshayes (Henri); 92 Menault (Roger); 93 Boileau (Georges); 94 Lehmann (Serge); 95 Siméon (René); 96 Hutin (Gabriel); 97 Humbey (Noël); 98 Crahaux (Louis); 99 Chamard (Bernard); 100 Antoine (Marie-Joseph).

Finistère.

1 Morin (Yves-Marie); 2 Teffo (Jean); 3 Nicolas (Albert); 4 Le Saout (Armand); 5 Lautrou (Albert); 6 Ronarc'h (Victor); 7 Jacq (François); 8 Cloarec (Jean); 9 Merret (Jean); 10 Kergoat (Jean); 11 Gillard (François); 12 Creignou (Pierre); 13 Rozec (François); 14 Saliou (Hervé); 15 Clech (François); 16 L'Her (Jean); 17 Liziard (Alain); 18 Tanguy (Emile); 19 Cros (Henri); 20 Lorant (André); 21 Basset (Jean-Baptiste); 22 Bourigan (François); 23 Scour (François); 24 Kerebel (Robert); 25 Prigent (Goulven); 26 Guillo (Ferdinand); 27 Loussot (Raymond); 28 Le Yaouanc (Yvon); 29 Benardi (Jean); 30 Fily (François); 31 Paugam (Jean-Marie); 32 Lenes (Antoine); 33 Jourdren (Alain); 34 Primel (François); 35 Broudic (Yves); 36 Dagorn (René); 37 Meur (Jean); 38 Mevel (Hamon); 39 Pene (Victor); 40 Martin (Thomas); 41 Mace (Jean-Marie); 42 Lozach (Jean); 43 Kerleo (François); 44 Argus (Emile); 45 Leaustic (Pierre); 46 Beaudre (Joseph); 47 Hamon (Jean); 48 Auguet (Claude); 49 Madec (Antoine); 50 Le Strat (Fernand); 51 Guyomarc'h (François); 52 Bernier (Paul); 53 Spagnol (Maurice); 54 Pouliquen (Jean); 55 Herry (Joseph); 56 Larhantec (François); 57 Hamon (René); 58 Le Dantec (Alfred); 59 Castel (François); 60 Blanchard (Maurice); 61 Connan (Louis); 62 Le Bars (Corentin); 63 Lavanant (Edouard); 64 Piolot (Jean); 65 Gestin (Yves); 66 André (Alexandre); 67 Abgrall (François); 68 Becam (Jean); 69 Boucher (Roger); 70 Messager (Pierre); 71 Quiniou (Robert); 72 Quemener (Joseph); 73 Denos (Claude); 74 Caroff (François); 75 Toquer (Louis); 76 Bucaille (André); 77 Latinier (Octave); 78 Le Roux (Yves); 79 Blin (Maurice); 80 Le Scanff (Jean); 81 Le Velly (Yves); 82 Traon (François); 83 Rouziere (Octave); 84 L'Hostis (Armand); 85 Moal (Jean-Marie); 86 Reilhac (Claude); 87 Brisson (Gilbert); 88 Prigent (Jean); 89 Le Clair (Joseph); 90 Breton (Jean); 91 Corre (Jean); 92 Bellec (Jean); 93 Bernard (Jean); 94 Gautier (Lucien); 95 Rivoal (Louis); 96 Gallou (Jean); 97 Kerebel (Auguste); 98 Pene (Fernand); 99 Pouliquen (Denis); 100 Omnes (Alain); 101 Mazeas (Yves); 102 Plantec (Roger); 103 Lesquin (Jean); 104 Bodilis (Francis); 105 Marchand (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Salies (Pierre); 2 Dauvergne (René); 3 Viala (Marcel); 4 Emma (Michel); 5 Icart (Jean); 6 Athiel (Robert); 7 Naudy (Denis); 8 Combres (Ellen); 9 Georges (Louis); 10 Dumon (Henri); 11 Mech (Henri); 12 Raynal (Noël); 13 Laurent (Louis); 14 Verges (Barthélemy); 15 Crabere (Roland); 16 Stephan (François); 17 Labatut (Pierre); 18 Luc (Clément); 19 Vincent (Marcel); 20 Desbœuf (Armand); 21 Escoute (Georges); 22 Harnay (Albert); 23 Frendo (Georges); 24 Manolesco (Stoian); 25 Neri (Marc); 26 Anizan

(*Supplément.*)

(Fernand); 27 Lorin (Etienne); 28 Labat (Robert); 29 Rustaing (François); 30 Proust (Félix); 31 Gallard (Roland); 32 Estrems (Michel); 33 Blanc (Roger); 34 Lavanant (Edouard); 35 Marc (Fernand); 36 Caramel (Marcel); 37 Gendre (Michel); 38 Plas (Camille); 39 Vivies (Maurice); 40 Vignes (Joseph); 41 Vives (Edmond); 42 Saunard (Jean); 43 Dupouy (Bernard); 44 Grimard (Edouard); 45 Leleu (Léon); 46 Roussel (Pierre); 47 Dandurand (Jean); 48 Soula (Georges); 49 Monfrays (Raymond); 50 Junqua (Lucien); 51 Bufron (Julien); 52 Cami (Félix); 53 Rakotondrabe (Jean-Louis); 54 Oules (René); 55 Bernis (Germain); 56 Sauret (Henri); 57 Bruzzichessi (Aldo); 58 Dardenne (René); 59 Subra (Dominique); 60 Couderc (Edgard); 61 Le Bourlay (Louis).

Gironde.

1 Lacabe (Jean); 2 Icart (Jean); Wiss (André); 4 Rosiers (René); 5 Rache (Robert); 6 Naudy (Denis); 7 Fourcroy (Hoche); 8 Nagel (Emile); 9 Poulot (Antonin); 10 Basset (Jean-Baptiste); 11 Dulin (André); 12 Scour (François); 13 Lannegrand (Robert); 14 Cot (Raoul); 15 Hivert (André); 16 Rivault (André); 17 Delteil (Louis); 18 Stéphan (François); 19 Delon (André); 20 Quemener (Jean-Marie); 21 Desbœuf (Armand); 22 Ferri (Pierre); 23 Dupouy (Pierre); 24 Roussey (André); 25 Palvadeau (Alfred); 26 Chauvet (Jacques); 27 Simon (Jean); 28 Boulay (Michel); 29 Manolesco (Stoian); 30 Cluzaud (Marcel); 31 Rachou (Germain); 32 Portie (Georges); 33 Dupuy (Jean); 34 Charpentier (Edouard); 35 Dubois (Louis); 36 Douillard (Paul); 37 Janis (Yves); 38 Renard (Jean); 39 Darenes (Albert); 40 Ravignon (Léon); 41 Hecquet (Edouard); 42 Boude (Fernand); 43 Vescovali (Joseph); 44 Cassouret (Fernand); 45 Gautier (Ernest); 46 Jouveau (René); 47 Serres (Louis); 48 André (Alexandre); 49 Delix (René); 50 Farge (Jean); 51 Boucher (Roger); 52 Dubos (Yves); 53 Boucher (Roger); 54 Correia (Jean); 55 Lafon (André); 56 Mehdi (Abdelmajid ben Mohamed); 57 Gourgues (Louis); 58 Teillet (Paul); 59 Dupouy (Bernard); 60 Le Roux (René); 61 Rivière (Henri); 62 Dupeyron (Gabriel); 63 Roussel (Pierre); 64 Fourre (Pierre); 65 Martin (Jean); 66 Parcelier (Louis); 67 Leroi (Jean); 68 Bayse (Yves); 69 Grignon (Gabriel); 70 Ducasse (René); 71 Leble (Pierre); 72 Cavaille (Pierre); 73 Morillon (Jean); 74 Thomas (Félicien); 75 Souquet (Lucien); 76 Célery (Christian); 77 Soubervie (Christian); 78 Saurel (Henri); 79 Chaudières (Georges); 80 Arbey (Robert); 81 Souiller (Jean); 82 Layrac (Georges); 83 Le Bourlay (Louis).

Indre.

1 Goasdoue (Paul); 2 Varachaud (Joseph); 3 Arson (Marcel); 4 Bordat (Alexandre); 5 Caramel (Marcel); 6 Rainjonneau (Marcel); 7 Courty (Lucien); 8 Lavillonnière (Armand); 9 Brisset (Noël); 10 Choupeaux (Maurice); 11 Izaute (Pierre); 12 Lagnel (Roger); 13 Nicolas (Robert); 14 Villiers (René); 15 Gautrat (Paul); 16 Cholet (Yvon); 17 Jaentgen (Gilbert); 18 Leizour (Pierre); 19 Dorangeon (René); 20 Compagnet (Jean); 21 Daul (Joseph); 22 Ragot (Pierre); 23 Vidal (Henri); 24 Watremez (Jean-Jacques); 25 Coutant (Henri); 26 Marot (Georges); 27 Labbe (Jean); 28 Carcaud (André); 29 Barboux (Claude); 30 Larrieu (Jean); 31 Fichet (Roger); 32 Lacote (Yvon); 33 Combaud (Jacques); 34 Giraud (André); 35 Laquaz (Lucien); 36 Ageorges (Pierre); 37 Bruneau (Marc); 38 Lemaire (Maurice); 39 Martin (Pierre); 40 Becam (Jean-Pierre); 41 Galamont (Ernest); 42 Menigaud (Jean-Claude); 43 Leblanc (Jules); 44 Thomas (Maurice); 45 Auguet (Robert); 46 Roberiot (Marcel); 47 Chausse (Octave); 48 Cron (Marcel); 49 Arnoux (Guy); 50 Lascoux (André); 51 de Maynard (Guy).

Loire-Atlantique.

1 Nicolas (Albert); 2 Ronarc'h (Victor); 3 Jacq (François); 4 Sintive (Robert); 5 Rannou (Jean); 6 Oueille (Jean); 7 Goury (Pierre); 8 Ploteau (Edmond); 9 Lebas (François); 10 L'Her (Jean); 11 Nicolas (Henri); 12 Allory (André); 13 Noël (Elie); 14 Le Tyrant (François); 15 Retif (André); 16 Guillet (Yves); 17 Laugie (Honoré); 18 Liziard (Alain); 19 Saintot (Roger); 20 Bourdaud (Marcel); 21 Martineau (Georges); 22 Leme (Yves); 23 Maingot (René); 24 Tanguy (Emile); 25 Ferrand (René); 26 Lhutin (Emile); 27 Lorant (André); 28 Voisin (Alfred); 29 Danrée (Marcel); 30 Rivron (Georges); 31 Barraud (Jean); 32 Claveau (Victorien); 33 Guillo (Ferdinand); 34 Bombail (Joseph); 35 Martin (Pierre-Paul); 36 Pouliquen (Jean); 37 Mornet (Pierre); 38 Lamande (Emile); 39 Mouteau (Alphonse); 40 Lordonne (Robert); 41 Alix (Henri); 42 Lefeuvre (Jean); 43 Arnault (Daniel); 44 Gillard (Fernand); 45 Guibert (Joseph); 46 Rouge (Guy); 47 Boceno (Ange); 48 Palaric (Désiré); 49 Lenes (Antoine); 50 Fonteneau (Hilaire); 51 Augereau (Armand); 52 Gendron (Constant); 53 Broudic (Yves); 54 Le Dorze (Bénoni); 55 Le Hyaric (Louis); 56 Chauveau (Sébastien); 57 Cloutour (Jean); 58 Le Strat (Marcel); 59 Dabreteau (Auguste); 60 David (Paul); 61 Mace (Jean-Marie); 62 Durand (Jean-Marius); 63 Lorant (Eugène); 64 Mas (Prosper); 65 Charles (Louis); 66 Palvadeau (Alfred); 67 Le Guillou (Pierre); 68 De la Tribouille (Gaston); 69 Perreau (Maurice); 70 André (Marcel); 71 Weber (Denis); 72 Nuriec (Yves); 73 Dernoncourt (Marceau); 74 Boulay (Michel); 75 Guyomard (Albert); 76 Lecomte (Maurice); 77 Robin (Raymond); 78 Peltier (Marcel); 79 Deschamp (Narcis); 80 Courtilat (Raymond); 81 Perocheau (Yvon); 82 Hebert (Gaston); 83 Freschet (Marcel); 84 Morin (Roger); 85 Guilbaud (Paul); 86 Auguet (Claude); 87 Couedro (Gabriel); 88 Martin (Georges); 89 Guiheneuf (Gilbert); 90 Perrocheau (Paul); 91 Minier (Emile); 92 Le Strat (Fernand); 93 Celo (Henri); 94 Guichard (Alain); 95 Renaud (Eugène); 96 Bernier (Roland); 97 Morel (Edouard); 98 Lemerle (Louis); 99 Delepine (Gaston); 100 Tainon (Jean); 101 Maguet (Louis); 102 Louis (Jean-Victor); 103 Rousseau (Henri); 104 Le Dantec (Alfred); 105 Trellu (Jean-Louis); 106 Blanchard (Maurice); 107 Boudeau (Georges); 108 Brantonne (Robert); 109 Boudineau (Etienne); 110 Gouas (Pierre); 111 Kersulec (Pierre); 112 Le Bars (Corentin); 113 Coquenlorge (Roger); 114 Cassouret (Fernand); 115 Gautier (Ernest); 116 Menanteau (Camille); 117 Le Roux (Francis); 118 Chesse (Marcel); 119 Perruchet (Louis); 120 Saint-Denis (Henry); 121 Walter (Edouard); 122 Lebreton (Maurice); 123 Busson (Henri); 124 Mouton (Roger); 125 Auriau (Jacques); 126 Peneau (Samuel); 127 Fessard (Bernard); 128 Chamaillard (Jean); 129 Gadesaud (André); 130 Rousseau (Bernard); 131 Raimbaud (René); 132 Quiniou (Robert); 133 Pennequeine (Pierre); 134 Rousse (Raymond); 135 Denos (Claude); 136 Teillet (Paul); 137 Boursier (Joseph); 138 Douillon (Maurice); 139 Canavet (Jean); 140 Bloret (Jean); 141 Caroff (François); 142 Quere (Jean); 143 Albert (Paul); 144 Poiron (Louis); 145 Latinier (Octave); 146 Courtois (Numa); 147 Berneau (Robert); 148 Blin (Maurice); 149 Le Scanff (Jean); 150 Blaise (Auguste); 151 Blanchard (Edouard); 152 Frappier (Maurice); 153 Belaire (Henri); 154 Danioux (Gabriel); 155 Teillier (Ernest); 156 Ollivier (Roger); 157 Alix (Gilbert); 158 Vivies (Sylvain); 159 Michaud (Etienne); 160 Piton (Robert); 161 Thibault (Guy); 162 Drouet (Joseph); 163 Bourbeau (Maurice); 164 Teurnier (Jean-Joseph); 165 Helaudais (Roger); 166 Badier (Joseph); 167 Sureau (Henri); 168 Pontoizeau (Emile); 169 Le Guen (Camille); 170 Brisson (Gilbert); 171 Tual (Roger); 172 Carré (René); 173 Souquet (Lucien); 174 Perrudin (Jean-Baptiste); 175 Leclerc (André); 176 Julien (Jacques); 177 Gaudin (Yves); 178 Mahe (Alband); 179 Gaudin (Jean); 180 Hoguet (Claude); 181 Breton (Jean); 182 Picard (René); 183 Lucet (Gérard); 184 Martin (Ange); 185 Brunet (André-Gustave); 186 Bernard (Jean); 187 Gautier (Lucien); 188 Devay (Guy); 189 Greau (Célestin); 190 Henry (Marcel); 191 Legal (Jacques); 192 Bodilis (Francis); 193 Mikhailoff (Martial).

Loiret.

1 Sintive (Robert); 2 Grosjean (Raymond); 3 Thuillier (Serge); 4 Huard (Jean); 5 Hervé (Roger); 6 Pauchet (Abel); 6 Rouleau (Edmond); 8 Cabet (Amédée); 9 Beluet (Pierre); 10 Furon (Ernest); 11 Martinaud (Lucien); 12 Verdet (Lyonel); 13 Leveau (Raymond); 14 Jatteau (Charles); 15 Humeau (Jacques); 16 Pelle (Jean); 17 Baralle (Claude); 18 Aguenier (André); 19 Machicoisne (Christian); 20 Pelletier (Gérard); 21 Rousseau (Henri); 22 Duchemin (Roger); 23 Allezy (Ulysse); 24 Vendet (Raymond); 25 Coruez (Jean); 26 Lavillonnière (Armand); 27 Aubertin (Louis); 28 Joseph (Abel); 29 Michelland (Christian); 30 Boucher (Roger); 31 Choupeaux (Maurice); 32 Siffelet (Henri); 33 Senechal (Jean); 34 Marty (Jacques); 35 Marteau (Jacques); 36 Lebaupin (Gérard); 37 Joseph (Lionel); 38 Delord (Jean); 39 Pelat (Pierre); 40 Lamour (Marcel); 41 Blin (Bernard); 42 Gobet (Albert); 43 Richoudeau (Gaston); 44 Maurizi (François); 45 Combaud (Jacques); 46 Rouillon (Etienne); 47. Merlin (Roger); 48 Ageorges (Pierre); 49 Châtelain (Robert); 50 Peron (Jack); 51 Lapierre (Gabriel).

Lot-et-Garonne.

1 Aoudia (Mohand); 2 Dunogue (Gérard); 3 Dauvergne (René); 4 André (Louis); 5 Combres (Allen); 6 Cros (Henri); 7 Dulin (André); 8 Cot (Raoul); 9 Bombail (Joseph); 10 Laurent (Louis); 11 Plot (Roger); 12 Hivert (André); 13 Luc (Clément); 14 Durand (Jean); 15 Godineau (Sébastien); 16 Grégoire (Joseph); 17 Dupouy (Pierre); 18 Roussey (André); 19 Chauvet (Jacques); 20 Le Guillou (Pierre); 21 Simon (Jean); 22 Martet (Emile); 23 Gillardie (Henri); 24 Frendo (Georges); 25 Gazzera (Louis); 26 Lang (Paul); 27 Charpentier (Edouard); 28 Mauro (Vincent); 29 Dubois (Louis); 30 Janis (Yves); 31 Begue (Lucien); 32 Ravignon (Léon); 33 Labat (Robert); 34 Mugnier (Raymond); 35 Proust (Félix); 36 Gallard (Roland); 37 Poujardieu (Gilbert); 38 Junqua (Fernand); 39 Brantonne (Robert); 40 Jouveau (René); 41 Marty (André); 42 Serres (Louis); 43 Gendre (Michel); 44 Pedroni (René); 45 Marteau (André); 46 Vivies (Maurice); 47 Degeilh (Guy); 48 Laizet (Raymond); 49 Dubos (Yves); 50 Correia (Jean); 51 Izaute (Pierre); 52 Vignes (Joseph); 53 Gastaldi (Jean); 54 Gourgues (Louis); 55 Drizou (Raymond); 56 Guerin (Franck); 57 Battie (Roger); 58 Rivière (Henri); 59 Grimard (Edouard); 60 Dupeyron (Gabriel); 61 Zilli (Jean-Marie); 62 Fourre (Pierre); 63 Fauche (Denis); 64 Parcelier (Louis); 65 Soula (Georges); 66 Delepine (Marcel); 67 Leblé (Pierre); 68 Cavaille (Pierre); 69 Morillon (Jean); 70 Bernis (Germain); 71 Dardenne (René); 72 Layrac (Georges); 73 Arnar-Tabuenca (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Grison (Robert); 2 Guérin (Marcel); 3 Martin (Marcel); 4 Allory (André); 5 Noël (Elie); 6 Retif (André); 7 Guillet (Yves); 8 Frotte (René); 9 Saintot (Roger); 10 Martineau (Georges); 11 Maingot (René); 12 Ferrand (René); 13 Nagel (Emile); 14 Dagnet (Henri); 15 Lhutin (Emile); 16 Georges (Louis); 17 Sauleau (André); 18 Rince (Jean); 19 Danree (Marcel); 20 Barraud (Jean); 21 Combat (Robert); 22 Claveau (Victorien); 23 Martin (Pierre-Paul); 24 Lepage (Henri); 25 Demois (André); 26 Harrault (André); 27 Brehin (Pierre); 28 Alix (Henri); 29 Lefeuvre (Jean); 30 Perraudeau (Raymond); 31 Gillard (Fernand); 32 Rivault (André); 33 Grain (Pierre); 34 Pointeau (Georges); 35 Godineau (Sébastien); 36 Noury (Georges); 37 Gautron (Georges); 38 Daunon (André); 39 Charles (Louis); 40 Mallet (André); 41 Allard (Martial); 42 Dion (André); 43 Chiron (Gaëtan); 44 De La Tribouille (Gaston); 45 Robert (Jacques); 46 Nuriec (Yves); 47 Dernoncourt (Marceau); 48 Vorose (Robert); 49 Argus (Emile); 50 Lecomte (Maurice); 51 Deschamp (Narcis); 52 Courtilat (Raymond); 53 Marie (Henri); 54 Martin (Georges); 55 Minier (Emile); 56 Feuvry (Roger); 57 Celo (Henri); 58 Touchais (Alphonse); 59 Bernier (Paul); 60 Delepine (Gaston); 61 Louis (Jean-Victor); 62 Bachelot (Jules); 63 Chesse (Marcel); 64 Perruchet (Louis); 65 Walter (Edouard); 66 Bourblanc (Jean); 67 Chamaillard (Jean); 68 Mehdi Abdelmajid ben Mohamed; 69 Bour-

(Supplément. — Fin.)

sier (Joseph); 70 Albert (Paul); 71 Berneau (Robert); 72 Blaise (Auguste); 73 Blanchard (Edouard); 74 Rouzière (Octave); 75 Pericaud (Albert); 76 Lamour (Marcel); 77 Chicault (Bernard); 78 Alix (Gilbert); 79 Raymond (Jean); 80 Vivies (Sylvain); 81 Piton (Robert); 82 Bicrel (Jacques); 83 Suzanne (Guy); 84 Sureau (Henri); 85 Le Guen (Camille); 86 Barth (Pierre); 87 Gauffriau (André); 88 Gaudin (Yves); 89 Le Clair (Joseph); 90 Dansault (Yves); 91 Boukols (Pierre); 92 Lucet (Gérard); 93 Devay (Guy); 94 Greau (Célestin); 95 Henry (Marcel); 96 Frisch (Marcel); 97 Roberjot (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Bidot (Henri); 2 Martin (René); 3 Douel (Abel); 4 Aletti (Raymond); 5 Laurent (Raymond); 6 Favardin (Rolland); 7 Boffi (Constantin); 8 Romain (Jacques); 9 Dahler (Paul); 10 Schiltz (Jean); 11 Jehel (Jean); 12 Etienne (Pierre); 13 Guttierez (Louis); 14 Grandemange (Roger); 15 Sonrier (René); 16 Filterer (Antoine); 17 Groell (Eugène); 18 Messenet (Henri); 19 Comte (Edmond); 20 Losseroy (Abel); 21 Martin (Henri); 22 Petiffils (André); 23 Slovensky (Gaston); 24 Bertrand (René); 25 Meunier (Lucien); 26 Boullemet (Henri); 27 Eby (Marc); 28 Kippeurt (Paul); 29 Fortin (Fernand); 30 Divoux (Gaston); 31 Giraud (Jean); 32 Parisel (Jean); 33 Heniqui (Pierre); 34 Ben Iddir (Ahmed); 35 Lacour (Auguste); 36 Robert (Pierre); 37 Gelhaye (Albert); 38 Champetre (Raymond); 39 Rose (André); 40 Eckert (Lucien); 41 Watrin (Marcel); 42 Ferry (Léon); 43 Barthel (Marcel); 44 Meyer (Edouard); 45 Bazzara (Ugo); 46 Jacquot (René); 47 Lagrive (Jean-François); 48 Garoni (Jacques); 49 Mariani (Martin); 50 Fribol (Raymond); 51 Hilaire (Jacques); 52 Zabe (Jacky); 53 Pedrazzani (René); 54 Daude (Gilbert); 55 Humbey (Noël); 56 Despoine (Roger).

Moselle.

1 Petitet (Emile); 2 Nicolas (Gabriel); 3 Bauer (Ernest); 4 Martreuil (Pierre); 5 Laugier (René); 6 Calmes (Raymond); 7 Nicolas (Charles); 8 Ray (Joseph); 9 Lecomte (François); 10 Becker (Maurice); 11 Zayer (André); 12 Giacomazzi (Mario); 13 Guessas (Djedid ben Abdelkader); 14 Lemai (Marie-René); 15 Robert (Pierre); 16 Gelhaye (Albert); 17 Marx (Georges); 18 Watrin (Marcel); 19 Mansuy (Roger); 20 Ferry (Léon); 21 Bazzara (Ugo); 22 Lagrive (Jean-François); 23 Suzanne (Charles); 24 Hilaire (Jacques); 25 Estreme (Albert); 26 Pedrazzani (René); 27 Daude (Gilbert); 28 Zanella (Joseph).

Nord.

1 Wille (Gustave); 2 Porries (Raoul); 3 Formentel (Michel); 4 Loosveldt (André); 5 Begue (Lucien); 6 Desmet (Henri); 7 Hecquet (Edouard); 8 Vanhaeke (Henri); 9 Devoet (André); 10 Santre (Jean); 11 Migeot de Beran (Maurice); 12 Duquesne (Edmond); 13 Descamps (Marcel); 14 Bart (Daniel); 15 Pennequeine (Pierre); 16 Corteville (Jules); 17 Watteau (Guy); 18 Everaert (Raymond); 19 Bocarne (Raphaël); 20 Leleu (Léon); 21 Saout (Jean); 22 Dessau (Paul); 23 Thiery (Jean-Louis); 24 Cami (Félix); 25 Keirle (Maurice); 26 Roche (Raymond); 27 Le Jeune (Robert).

Oise.

1 Bernard (François); 2 Blanc (Joseph); 3 Pocher (Louis); 4 Dubois (Fernand); 5 Levasseur (Jacques); 6 Plassard (Georges); 7 Belin (André); 8 Lin (Maurice); 9 Scandola (Jean); 10 Migeot de Beran (Maurice); 11 Degeilh (Guy); 12 Boulonnois (Marc); 13 Corieville (Jules); 14 Fauche (Denis); 15 Boulay (Claude); 16 Petrowick (Louis); 17 Ginesy (Albert); 18 Junca (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 Maiolino (Antoine); 2 Vernière (Marius); 3 Dausque (Gustave); 4 Levandier (Jean-Baptiste); 5 Grzemski (Jean); 6 Bosquoet (Joseph); 7 Bailly (Eugène); 8 Dulac (Robert); 9 Lebert (Charles); 10 Perrin (Marcel); 11 Gava (Yves); 12 Sardier (Daniel); 13 Lemouzy (Paul); 14 Page (Louis); 15 Moreau (Roger); 16 Gomez (Antoine); 17 Bestoso (Robert); 18 Equille (Antoine); 19 Delord (Jean); 20 Mayer (Léon); 21 Damond (Jean); 22 Martin (Jean); 23 Coutière (Alexis); 24 Labbe (Jean); 25 Bournat (Albert); 26 Belton (Robert); 27 Chastel (Roger); 28 Pouzol (André); 29 Molard (Camille); 30 Bonnet (Jean); 31 Spinard (Guy); 32 Taillandier (Antoine); 33 Neuville (André); 34 Meunier (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Diss (Eugène); 2 Kremer (Ernest); 3 Franz (Maurice); 4 Fricker (René); 5 Lusseau (Antonin); 6 Heimburger (Lucien); 7 Lochon (André); 8 Schiltz (Jean); 9 Barrazza (Marius); 10 Jehel (Jean); 11 Lichti (Ernest); 12 Morgenthaler (Joseph); 13 Gregoire (Joseph); 14 Martin (Henri); 15 Acher (Alphonse); 16 Bauer (Ernest); 17 Lang (Paul); 18 Ponce (Roger); 19 Maguet (Louis); 20 Schwach (Charles); 21 Hansmann (Charles); 22 Waffenschmidt (Joseph); 23 Blanc (Germain); 24 Deloge (Gabriel); 25 Eckert Lucien); 26 Jacob (Séraphin); 27 Herzog-Hess (Roger); 28 Lenoble (Henri); 29 Jacquot (René); 30 Limbach (Charles).

Rhône.

1 Marfaing (Joseph); 2 Hacquard (Pierre); 3 Maussang (Marcel); 4 Schmitt (Victor); 5 Donguy (Antoine); 6 Jonnery (Paul); 7 Leitao (Caldeira); 8 Dupuis (Louis); 9 Rouvière (Edmond); 10 Courade (Paul); 11 Clerfant (Marcel); 12 Attwood (Albert); 13 Chamoux (Raymond); 14 Tissot (Raymond); 15 Yungcker (René); 16 Valdenaire (Paul); 17 Potarzycki (Maximilien); 18 Bergeret-Jeannet (Michel); 19 Bouvier (Léon); 20 Burdet (Alexis); 21 Bonnet (Maurice); 22 Garon (Marcel); 23 Nicaise (Maurice); 24 Subeyras (Marcel); 25 Peruchon (Charles); 26 Roze (Pierre); 27 Mazieux (Roger); 28 Ginesy (Albert); 29 Guyon (Louis); 30 Meinard (Léon); 31 Brouillet (Georges); 32 Broussas (Joseph); 33 Moreteau (Roger); 34 Barat (Louis); 35 Barounni (Mohamed); 36 Jayet (Jacques); 37 Boceno (Ange); 38 Elardin (Robert); 39 Gouas (Roger); 40 Mallet (Claude); 41 Jacquet (Camille); 42 Labatut (Pierre); 43 Toussaint (René); 44 Tripet (Robert); 45 Pichot (Marius); 46 Denis (Pierre); 47 Perret (Henri); 48 Mas (Prosper); 49 Brochier (André); 50 Causse (Fernand); 51 Chaumet (Gaston); 52 Letourneau (Pierre); 53 Gay (Jean); 54 Labussière (Emile); 55 Soyer (Henri); 56 Kokot (André); 57 Gross (Henri); 58 Chapon (Jean); 59 Bretesche (René); 60 Barret (André); 61 Piret (Etienne); 62 Boissière (René); 63 Cheminat (Georges); 64 Monchal (Auguste); 65 Rival (Marius); 66 Dumas (Georges); 67 Manzoni (Pierre); 68 Luquet (Roger); 69 Marque (René); 70 Nevers (Serge); 71 Laravoire (Francis); 72 Gobin (Jean-Jacques); 73 Salvador (Camille); 74 Hebert (Michel); 75 Moulin (Marius); 76 Bernier (Roland); 77 Patetta (Joseph); 78 Enderlin (Lucien); 79 Megadja (René); 80 Resse (Jean); 81 Mugnier (Raymond); 82 Girard (Roger); 83 Bartoli (Jacques); 84 Berger (Marcel); 85 Marchaud (Robert); 86 Delor (Paul); 87 Bathelot (Marcel); 88 Estrems (Michel); 89 Garon (René); 90 Hainet (Marcel); 91 Jublio (Maurice); 92 Simeone (Anselme); 93 Debre (Rémy); 94 Arnaie (Louis); 95 Courbaron (Adolphe); 96 Guggiari (François); 97 Becker (Maurice); 98 Vuillien (Fernand); 99 Deau (Georges); 100 Bonnard (Charles); 101 Prugniaux (Roger); 102 Lambert (Hippolyte); 103 Giuliani (Simon); 104 Dumoulin (Marcel); 105 Delattre (André); 106 Ligour (Serge); 107 Batlie (Roger); 108 Ouvrier (Paul); 109 Humbert (André); 110 Charraz (Noël); 111 Blanc (Georges); 112 Jouvet (Emile); 113 Laffont (Joseph); 114 Ledier (Ernest); 115 Bataillard (Edmond); 116 Guyot (Jean); 117 Cottin (René); 118 Clair (Camille); 119 Boudet (Louis); 120 Cassagne (Jean); 121 Bournat (Albert); 122 Fayolle (Roger); 123 Larrieu (Jean); 124 Biflandaz (Pierre); 125 Groslevin (Edmond); 126 Gallier (Jean); 127 Perney (André); 128 Vardanega (Dominique); 129 Augry (Pierre); 130 Durand (Maurice); 131 Blanc (Louis); 132 Laquaz (Lucien); 133 Falchero (Richard); 134 Joulia (Daniel); 135 Ferlet (Johanny); 136 Virlogeux (Etienne); 137 Lehmann (Serge); 138 Petit (Jean); 139 Valencin (Albert).

Saône-et-Loire.

1 Raffard (Octave); 2 Barraud (Pierre); 3 Jonnery (Paul); 4 Charbouillot (Louis); 5 Pont (Maurice); 6 Maxieux (Roger); 7 Ravassard (Paul); 8 Morel (Paul); 9 Brouillet (Georges); 10 Moreteau (Roger); 11 Pain (Lucien); 12 Jacquet (Camille); 13 Berthet (Jean); 14 Robert (Marius); 15 Lereuil (Virgile); 16 Barret (André); 17 Foulet (Paul); 18 Juif (René); 19 Januel (Roland); 20 Portie (Georges); 21 Ponce (Roger); 22 Arnaud (Antoine); 23 Schwartz (Robert); 24 Demierre (Paul); 25 Resse (Jean); 26 Gibassier (Robert); 27 Barraud (Georges); 28 Berger (Marcel); 29 Reverdiau (Alfred); 30 Simeone (Anselme); 31 Mazuy (Paul); 32 Moreau (Roger); 33 Deau (Georges); 34 Nicolas (Robert); 35 Dumoulin (Marcel); 36 Perrachon (Francis); 37 Laurent (Alexandre); 38 Jean (René); 39 Bataillard (Edmond); 40 Mazuy (Henri); 41 Panay (Michel); 42 Cottin (René); 43 Bert (Marcel); 44 Merlin (Jean); 45 Vandecasteele (Daniel); 46 Sage (Jean); 47 Picard (Michel); 48 Ducatez (Henri); 49 Mondange (Robert); 50 Perney (André); 51 Guillemin (Robert); 52 Menault (Roger); 53 Joulia (Daniel); 54 Gonnet (Maurice); 55 Pereira da Cunha (Jacques); 56 Ciclet (Maurice); 57 Bono (Jean); 58 Chaban (Claude); 59 Petit (Jean); 60 Large (René); 61 Darinet (Henri); 62 Valencin (Albert).

Sarthe.

1 Combat (Robert); 2 Prigent (Goulven); 3 Degardin (Serge); 4 Loussot (Raymond); 5 Plot (Roger); 6 Lamande (Emile); 7 Brehin (Pierre); 8 Richard (Gustave); 9 Pottier (Marcel); 10 Folenfant (Norbert); 11 Perraudeau (Raymond); 12 Perrier (André); 13 Marie (Raymond); 14 Vovard (André); 15 Breton (Paul); 16 Jourdren (Alain); 17 Drieu (Léon); 18 Mevel (Hamon); 19 Bourgoin (Louis); 20 Despretz (Jules); 21 Wille (Gustave); 22 Lozach (Jean); 23 Mallet (André); 24 Dion (André); 25 André (Marcel); 26 Dulac (Robert); 27 Vorose (Robert); 28 Leaustic (Pierre); 29 Cottereau (Daniel); 30 Marie (Henri); 31 Cédile (Gilbert); 32 Ridouard (Michel); 33 Leduc (Paul); 34 Neri (Marc); 35 Le Manchec (Marcel); 36 Prette (Maurice); 37 Rondeau (Maurice); 38 Leprince (Auguste); 39 Scandola (Jean); 40 Connan (Louis); 41 Boudeau (Georges); 42 Loricourt (Elisé); 43 Blot (Marcel); 44 Bachelot (Jules); 45 Pauloin (Marcel); 46 Gestin (Yves); 47 Busson (Henri); 48 Bourblanc (Jean); 49 Rousseau (Bernard); 50 Lagnel (Roger); 51 Desmots (Michel); 52 Lejeune (Robert); 53 Bruneau (Marcel); 54 Jaentgen (Gilbert); 55 Bucaille (André); 56 Saout (Jean); 57 Jouaneau (Pierre); 58 Le Velly (Yves); 59 Guillou (Maurice); 60 Echerbault (Roger); 61 Beaudry (Gaston); 62 Chicault (Bernard); 63 Moreau (François); 64 Blin (Bernard); 65 Auger (Jacques); 66 Bigot (Jean); 67 L'Hostis (Armand); 68 Naveau (Yvon); 69 Tual (Roger); 70 Julien (Jacques); 71 Paumier (Claude); 72 Le Bouler (René); 73 Boulay (Claude); 74 Girard (Victor); 75 Bouteloup (Gérard); 76 Levrard (Marie-Joseph); 77 Taillandier (Robert); 78 Moal (Jean-Marie); 79 Plantec (Roger); 80 Roche (Raymond); 81 Le Gac (Lucien).

Seine.

1 Geens (Albert); 2 Peyrouse (Victor); 3 Tromeur (Marcel); 4 Bosse (Auguste); 5 Tetreau-Galuis (Roger); 6 Cadran (Jacques); 7 Guillevic (Jean); 8 Merieau (Maurice); 9 Fontanel (Henri); 10 Bellom (Roger)). 11 Launay (Gérard); 12 Bainy (André); 13 Huard (Jean); 14 Peluard (Fernand); 15 Blanc (Joseph); 16 Gouas (Roger); 17 Paul (Jean); 18 Gaspard (Jean); 19 Drieu (Léon); 20 Dabreteau (Auguste);

21 Canniccioni (Dominique); 22 Billon (Raymond); 23 Cluzel (Marcel); 24 Magnat (Hubert). 25 Premier (François); 26 Renneville (René); 27 Krebs (Raymond); 28 Jouanin (Louis); 29 Louedec (Marcel). 30 Porries (Raoul); 31 Tassin (Ernest); 32 Kerleo (François); 33 Ruffin (Roger); 34 Bailly (Eugène); 35 Chabanis (Régis); 36 Coilbaut (Maurice); 37 Dubourg (Gaston); 38 Bertrand (René); 39 Robin (Raymond); 40 Jatteau (Charles); 41 Perocheau (Yvon); 42 Garrec (Germain); 43 Chenu (Marcel); 44 Hebert (Gaston); 45 Lenoir (Jacques); 46 Cedile (Gilbert); 47 Leduc (Paul). 48 Madec (Antoine); 49 Muris (Victor); 50 Cheurlin (Guy); 51 Lesueur (Pierre); 52 Guyomarc'h (François); 53 Desmet (Henri); 54 Spagnol (Maurice); 55 Tainon (Jean); 56 Boude (Fernand); 57 Ducheinin (Roger); 58 Delaguette (Maurice); 59 Lae (Jean-Louis); 60 Levasseur (Armand); 61 Corvez (Jean); 62 Le Roux (Francis); 63 Aubertin (Louis); 64 Marty (André); 65 Michelland (Christian); 66 Lannehoa (Marcel); 67 Bonnard (Charles); 68 Blachère (Henri); 69 Dole (René); 70 Curot (Bernard); 71 Gautrat (Paul); 72 Goguelat (Guy); 73 Gourdeau (Jean); 74 Coloigner (François); 75 Toquet (Louis); 76 Ouvrier (Paul); 77 Equille (Antoine); 78 Dessau (Paul); 79 Saffroy (Louis); 80 Traon (François); 81 Ollivier (Roger); 82 Mogenot (André); 83 Raymond (Jean); 84 Carcaud (André); 85 Cagniant (Maurice); 86 Auger (Jacques); 87 Helaudais (Roger); 88 Buaud (Auguste); 89 Pelletier (Guy); 90 Choron (Jean); 91 Suzanne (Guy); 92 Rakotondrabe (Jean-Louis); 93 Puygrenier (Jean); 94 Prigent (Jean); 95 Gauffriau (André); 96 Carre (René); 97 Perrudin (Jean-Baptiste); 98 Hoguet (Claude); 99 Bianchi (Henri); 100 Alfonsi (François); 101 Bellec (Jean); 102 Giacomini (Robert); 103 Rivoal (Louis); 104 Moutel (Lucien); 105 Burini (Marius); 106 Peron (Jack); 107 Louvel (Jean); 108 Martin (Pierre); 109 Andreani (Paul); 110 Jan (Paul); 111 Arnar-Tabuenca (Louis); 112 Lesquin (Jean); 113 Palin (Roland); 114 Julien (Paul); 115 Mene (Georges); 116 Le Prince (Auguste); 117 Bourdaud (Marcel); 118 Beck (Marcel); 119 Le Gac (Lucien).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Deschamps (Eugène) (Seine); Guihard (Auguste) (Loire-Atlantique); Rigaut (Charles) (Seine, Nord); Simon (Alexandre) (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique); Cloix (Marcel) (Seine); Cussonneau (Joseph) (Seine); Degay (Gaston) (Indre); Nimeskern (Georges) (Moselle); Murat (Lucien) (Indre, Oise); Soret (Gaston) (Loiret, Maine-et-Loire).

Ouvrier des manufactures (cadre technique).

AJUSTEUR

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

1 Henriot (Alphonse).

Rhône.

1 Varloud (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique.

1 Cabanes (Marcel).

CHAUDRONNIER

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Ferrero (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Le Sier (Joseph).

ELECTRICIEN

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Plantadis (Maurice).

Loire-Atlantique.

1 Picard (Henri).

MENUISIER

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Rouyre (Aimé); 2 Palin (Michel).

Bouches-du-Rhône.

1 Rouyre (Aimé).

Côte-d'Or.

1 Palin (Michel); 2 Berard (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Gay (Lucien).

Gironde.

1 Gougnon (Guy); 2 Lalanne (Henry).

Indre.

1 Masson (René).

Loiret.

1 Regent (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Freiche (André); 2 Lalanne (Henry).

Maine-et-Loire.

1 Bevilis (Robert).

Seine.

1 Parichout (Emmanuel); 2 Berard (Jean).

Vienne (Haute-).

1 Masson (René); 2 Parichout (Emmanuel); 3 Gay (Lucien); 4 Gougnon (Guy).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Jehan (Louis).

Finistère.

1 Broudic (Yves); 2 Gueguen (Louis); 3 Corre (Jean).

Gironde.

1 Lafon (André).

Indre.

1 Perrier (André); 2 Moreau (François).

Loire-Atlantique.

1 Broudic (Yves); 2 Dabreteau (Auguste).

Loiret.

1 Moreau (François).

Rhône.

1 Bretesche (René).

Saône-et-Loire.

1 Chaban (Claude).

Sarthe.

1 Gueguen (Louis).

Seine.

1 Dabreteau (Auguste).

Vienne (Haute-).

1 Gandois (Gilbert); 2 Perrier (André).

CONDUCTEUR D'AUTOMOBILES

CATÉGORIE « C »

Maine-et-Loire.

1 Cuau (Maurice).

Seine.

1 Cuau (Maurice).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Polidori (Jules).

Finistère.

1 Le Berre (Yves); 2 Lavanant (Edouard).

Garonne (Haute-).

1 Lavanant (Edouard).

Loire-Atlantique.

1 Le Berre (Yves); 2 Delahaies (Alphonse).

Maine-et-Loire.

1 Mallet (André); 2 Delahaies (Alphonse).

Sarthe.

1 Mallet (André).

MAÇON-PEINTRE

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Julien (Henri).

Oise.

1 Luciani dit Eldin (Raoul).

Puy-de-Dôme.

1 Bernard (Adrien).

CHAUFFEUR DE CHAUDIERES

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Piolot (Jean).

Loire-Atlantique.

1 Julien (Jacques).

Puy-de-Dôme.

1 Piolot (Jean).

Sarthe.

1 Julien (Jacques).

Seine.

1 Gautier (Jean).

CHAUFFEUR MACHINISTE

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Arrastio (Paul).

Lot-et-Garonne.

1 Arrastio (Paul).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Nicolai (Marc).

Nord.

1 Farkas (Jean).

Seine.

1 Farkas (Jean).

AIDE-CONDUCTEUR D'AUTOS

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Falgayrac (Jacques).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Patetta (Joseph).

Côte-d'Or.

1 Saout (Jean).

Finistère.

1 Blanchard (Maurice).

Indre.

1 Palin (Roland).

Loire-Atlantique.

1 Blanchard (Maurice).

Nord.

1 Saout (Jean).

Rhône.

1 Patetta (Joseph); 2 Girard (Roger).

Sarthe.

1 Blin (Bernard); 2 Mohamed ben M'Hamed.

Seine.

1 Guillou (Marcel); 2 Allezy (Jean); 3 Herbaut (Jacques); 4 Palin (Roland).

AIDE DE METIERS: METAUX

CATÉGORIE « C »

Lot-et-Garonne.

1 Tauzin (Yves).

EMPLOI FÉMININ

Ouvrière des manufactures.

Alpes-Maritimes.

1 Tastevin (Marguerite); 2 Monge (Eva); 3 Acquarone (Catherine); 4 Bourhoven (Simonne); 5 Roger (Renée); 6 Baban (Pia); 7 Gorini (Louise-Jeanne); 8 Ventura (Léida); 9 Musso (Suzanne); 10 Nadry (Odette); 11 Hurier (Caroline); 12 Raybaut (Rosa); 13 Murracciole (Nathaline); 14 Jeausseran (Hélène); 15 Legagneux (Etiennette).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Feriazo (Madeleine).

Bouches-du-Rhône.

1 Imbert (Euphrasie); 2 Filippi (Sagre); 3 Quintric (Fernande); 4 Mangel (Maria); 5 Honnorat (Denise); 6 Tousin (Madeleine); 7 Coupet (Gabrielle); 8 Rousset (Marie-Louise); 9 Jean (Marguerite); 10 Beaulieux (Charlotte); 11 Carrie (Mathilde); 12 Eyglier (Suzanne); 13 Vola (Jeanne); 14 Porry (Marinette); 15 Bolanos (Simone); 16 Leccia (Baptistine); 17 Quilichini (Marie); 18 Poria (Pauline); 19 Flament (Aline); 20 Minart (Marie); 21 Macedonia (Laurence); 22 Manzi (Simone); 23 Benvenuti (Mathilde); 24 Boiral (Irène); 25 Emanuelli (Marguerite); 26 Parianti (Clémence); 27 Dumont (Marie); 28 Moglia (Madeleine); 29 Chailan (Henriette); 30 Defontaine (Gabrielle); 31 Pascal (Médelis); 32 Bottin (Honorine); 33 Roume (Claire); 34 Biaggini (Louise); 35 Beccari (Jacqueline); 36 Rabe (Andrée); 37 Bianchi (Edwige); 38 Majocchi (Gabrielle); 39 Stéfanini (Yvette); 40 Amarouche (Maria); 41 Blacas (Marthe); 42 Foray (Juliette); 43 Astruc (Marguerite); 44 Faramia (Raymonde); 45 Nourry (Marguerite); 46 Gaussens (Jeanne); 47 Gérin (Fosca); 48 Olivi (Clothilde); 49 Freze (Emilienne); 50 Blouvat (Anna); 51 Agard (Yvette); 52 Charpentier (Anne-Marie).

Côte-d'Or.

1 Kaneff (Hélène).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Bagur (Simone).

Finistère.

1 Le Guyader (Marie); 2 Lansonneur (Joséphine); 3 Quidelleur (Germaine); 4 Lepoittevin (Mélanie); 5 Simon (Marie-Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Dirou (Marceline); Merret (Yvonne); Guenneguez (Rosalie); Le Cann (Madeleine).

Garonne (Haute-).

1 Lefèvre (Denise); 2 Martignolles (Marie-Louise); 3 Jach (Georgette); 4 Vigouroux (Marcelle); 5 Boy (Marie); 6 Rouquet (Marie); 7 Pellier (Andrée); 8 Bernhard (Suzanne); 9 Schouler (Yvonne); 10 Pavan (Jeanne); 11 Vignaux (Maria); 12 Denjean (Annoncia); 13 Sagne (Marie-Jeanne); 14 Lagarrigue (Anna); 15 Vandensteen (Renée); 16 Gayral (Fernande); 17 Reber (Maria); 18 Iche (Simone); 19 Minjoye (Henriette); 20 Noirot (Marcelle); 21 Pajanacci (Denise); 22 Subra (Marie); 23 Rodde (Suzanne); 24 Delpech (Noëlle); 25 Traverso (Jeanne); 26 Lagarde (Marie-Louise); 27 Delpy (Inès).

Gironde.

1 Vinsonneau (Claire); 2 Mouche (Denise); 3 Blanchard (Jeannine); 4 Gaulin (Carmen); 5 Tauzin (Eugénie); 6 Dussier (Marie); 7 Musset (Yvonne); 8 Ducuing (Armande); 9 Galvez (Gisèle); 10 Ollier (Marie); 11 Brossard (Gisèle); 12 Duclos (Christine); 13 Rocafort (Antoinette); 14 Marty (Catherine); 15 Lasserre (Marie); 16 Ledocq (Pauline); 17 Couzinou (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Laurier (Marie).

Indre.

1 Brazille (Germaine); 2 Icher (Aimée); 3 Mazerac (Marie).

Loire-Atlantique.

1 Laurier (Lucienne); 2 Patron (Berthe); 3 Leaute (Paulette); 4 Peault (Marie); 5 Bourneau (Suzanne); 6 Cousin (Marie); 7 Miquée (Marie); 8 Jaunet (Marie); 9 Quemener (Jeanne); 10 Maillard (Modeste) 11 Moreau (Juliette); 12 Le Brin (Philomène); 13 Lescut (Eglantine); 14 Mauvoint (Jacqueline); 15 Rocheteau (Gilberte); 16 Dursapt (Yvette); 17 Barrais (Eugénie); 18 Cherre (Nathalie); 19 Chauvin (Marie); 20 Prigent (Yvette).

Loiret.

1 Sudre (Marcelle); 2 Bergerard (Solange); 3 Michaud (Lucette); 4 Rolland (Lucie); 5 Bourrée (Jeannine).

Lot-et-Garonne.

1 Guerel (Marie); 2 Armand (Henriette); 3 Bentejac (Carmen); 4 Smessaert (Marie); 5 Coucut-Saute (Marie); 6 Authier (Marie-Louise); 7 Faux (Marguerite); 8 Combrouze (Jeanne); 9 Bouysses (Marie); 10 Duffieux (Albine); 11 Vellutini (Jeanne); 12 Hayotte (Marie); 13 Pailhas (Fernande); 14 Vaque (Raymonde); 15 Cazal (Madeleine); 16 Kieffer (Inès); 17 Géraud (Reine).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Baudet (Fernande).

Maine-et-Loire.

1 Poirier (Marie-Louise); 2 Loison (Yvette); 3 Vincentelli (Odette); 4 Rolain (Francine); 5 Paye (Marie); 6 Pilorge (Marcelle); 7 Gautier (Lucienne); 8 Le Louer (Renée); 9 Plumejeau (Berthe); 10 Le Goff (Lucie); 11 Blais (Marie-Josèphe).

Meurthe-et-Moselle.

1 Szlomowicz (Marie); 2 Jean-Pierre (Marie-Louise); 3 Davillers (Lucie); 4 Henry (Odette); 5 Chassaigne (Marguerite).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Wernette (Juliette).

Oise.

1 Delafollie (Yolande); 2 Wabont (Marguerite).

Puy-de-Dôme.

1 Rochefort (Odette); 2 Chaneboux (Madeleine); 3 Marche (Odette).

Rhin (Bas-).

1 Peter (Marie-Louise); 2 Froberger (Madeleine); 3 Ammerich (Sophie); 4 Froesel (Anne-Marie); 5 Kuhn (Madeleine); 6 Reinert (Alice); 7 Sprauer (Alice); 8 Graff (Renée); 9 Woelffel (Marie-Denise); 10 Dorsch (Hermine); 11 Eckert (Marie-Louise); 12 Schweitzer (Louise); 13 Wysda (Marie); 14 Eck (Georgette).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Suplon (Marguerite).

Rhône.

1 Bertrand (Marie); 2 Genthon (Lucienne); 3 Julliard (Yvonne); 4 Servignat (Jeanne); 5 Louis (Louise); 6 Ravaute (Elise); 7 Matéo (Claudia); 8 Pinhas (Jeanne).

Saône-et-Loire.

1 Cayot (Francine); 2 Bertin (Marie).

Sarthe.

1 Ory (Suzanne); 2 Arrouy (Denise); 3 Gauthier (Marie); 4 Forgea (Berthe); 5 Ageorges (Brigide); 6 Boutier (Renée); 7 Grosset (Irma); 8 Niegeresa (Marie); 9 Paumier (Andrée); 10 Blossier (Germaine); 11 Merland (Marie-Louise); 12 Lapierre (Gabrielle); 13 Goulu (Odette); 14 Gesse (Henriette); 15 Geslin (Yvonne); 16 Caron (Eliane); 17 Guène (Jeanne).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Pinson (Christiane).

Seine.

1 Bernier (Paulette); 2 Laizin (Diane); 3 Travet (Emilienne); 4 Lamboley (Renée); 5 Van Triel (Emilienne); 6 Tavernier (Juliette); 7 Pons (Cécile); 8 Mousseigne (Marie); 9 Mauplot (Georgette); 10 Calon (Jeanne); 11 Ussel (Yvonne); 12 Le Faou (Maria); 13 Fualdes (Augustine); 14 Arzeno (Madeleine); 15 Chaumont (Marthe); 16 Rousseau (Marie); 17 Fricotte (Andrée); 18 Peythieu (Louise); 19 Delen (Joséphine); 20 Masson (Germaine); 21 Vezzoli (Marie); 22 Sauvage (Louise); 23 Guerrero (Georgette); 24 Maneuf (Marie-Louise); 25 Piperaud (Jeanne); 26 Lesserteur (Andrée); 27 Werther (Suzanne); 28 Brehault (Yvonne); 29 Lefebvre (Jacqueline); 30 Touron (Andrée); 31 Mouchard (Jeannine); 32 Vignes (Yvonne); 33 Juenada (Sophie); 34 Houet (Berthe); 35 Van Hecke (Lucienne); 36 Margault (Adrienne); 37 Dupuis (Suzanne); 38 Laurent (Yvonne); 39 Dombret (Louise); 40 Chevalier (Marie-Anne); 41 Prigent (Suzanne); 42 Penain (Suzanne); 43 Niorte (Paulette); 44 Nereau (Jeanne); 45 Canet (Marie-Thérèse); 46 Mathieu (Lucienne); 47 Queau (Marie); 48 Benard (Sidonie); 49 Commeureuc (Renée); 50 Lesage (Raymonde); 51 Masciet (Raymonde); 52 Derruau (Sylvia); 53 Delaplace (Léontine); 54 Flageolet (Françoise); 55 Pinard (Yvonne); 56 Alesse (Violette); 57 Druon (Thérèse); 58 Draignaud (Mathilde); 59 Tombette (Marie); 60 Bantchik (Jeannette); 61 Dumont (Jeanne); 62 Descamps (Colette); 63 Gosset (Marguerite); 64 Lecler (Georgette); 65 Thibault (Odette); 66 Guyomard (Marie); 67 Leturc (Henriette); 68 Blondeau (Hélène); 69 Camilliere (Jacqueline); 70 Thoret (Marie-Louise); 71 Da Graca (Carmen); 72 Drouillard (Yvonne); 73 Ligen (Angèle); 74 Picq (Denise); 75 Frances (Paulette); 76 Seac'h (Albertine); 77 Durin (Henriette); 78 Descamps (Andrée); 79 Guillossou (Angèle); 80 Ruch (Lamberta); 81 Dupont (Léa); 82 Sauciat (Jeanne); 83 Giroux (Yvonne); 84 Lasenne (Henriette); 85 Peurichard (Marie); 86 Grimaud (Yvonne); 87 Teurtrie (Emilienne); 88 Renou (Simone); 89 Billot (Anastasie); 90 Jeanne (Yvonne); 91 Bouillie (Berthe); 92 Gaillot (Thérèse); 93 Amoros (Paulette); 94 Haride (Simone); 95 Chauvin (Andrée); 96 Soumi (Renée); 97 Tailly (Antoinette); 98 Conzaga (Marie-Jeanne); 99 Bois (Germaine); 100 Gosset (Monique); 101 Johnston (Hélène); 102 Lewis (Eliane)); 103 Miralles (Isabelle); 104 Pinto (Rachel); 105 Boutier (Madeleine); 106 Baixas (Raymonde); 107 Blanchetot (Marcelle); 108 Deville (Maria); 109 Carrier (Amélie); 110 Barlier (Raymonde); 111 Tololo (Vilma); 112 Accard (Suzanne); 113 Pestat (Germaine); 114 Balastre (Hélène); 115 Detrée (Marcelle); 116 Mongellaz (Raymonde); 117 Guittet (Odette); 118 Morijot (Suzanne); 119 Parin (Ginette); 120 Savany (Pauline); 121 Murati (Germaine); 122 Landouar (Emilienne); 123 Riguidel (Odette); 124 Durand (Mariette); 125 Bugeac (Eugénie); 126 Leroy (Madeleine); 127 Trichot (Andrée).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

EMPLOI MASCULIN

Adjoint technique des mines.

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Bichemin (Charles).

Seine-Maritime.

1 Bichemin (Charles).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

EMPLOIS MASCULINS

Commis de la sûreté nationale.

CATÉGORIE « C »

Aude.

1 Andrieu (Charles).

Côte-d'Or.

1 Dupeyroux (Gilbert).

Doubs.

1 Nottet (André).

Garonne (Haute-).

1 Pialat (Marcel).

Gironde.

1 Sancier (Maurice); 2 Pialat (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Alour (André).

Jura.

1 Nottet (André).

Nord.

1 Roseau (Jacques).

Pas-de-Calais.

1 Roseau (Jacques).

Pyrénées-Orientales.

1 Andrieu (Charles).

Saône-et-Loire.

1 Dupeyroux (Gilbert).

CATÉGORIE « D »

Aude.

1 Marchadier (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Bernasconi (René).

Corse.

1 Tucci (Martin).

Gard.

1 Nerisson (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Jalabert (Noël); 2 Laporte (Jacques).

Gironde.

1 Gentes (Pierre); 2 Villenave (André); 3 Michaud (André).

Hérault.

1 Nerisson (Jean); 2 Tucci (Martin).

Indre-et-Loire.

1 Le Roux (François).

Landes.

1 Gentes (Pierre); 2 Villenave (André).

Loire-Atlantique.

1 Le Roux (François); 2 Peigne (André).

Pyrénées-Orientales.

1 Jalabert (Noël); 2 Marchadier (René).

Seine.

1 Michaud (André).

Seine-et-Marne.

1 François (Michel).

Tarn-et-Garonne.

1 Laporte (Jacques).

Var.

1 Jouvencel (Victor).

Vaucluse.

1 Bernasconi (René).

Inspecteur de police.

CATÉGORIE « C »

Corse.

1 Achilli (Marcel).

Seine.

1 Ternand (René).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Covet (Edmond); 2 Bretin (Jacques); 3 Zivaco (Barthélémy).

Aube.

1 Cellier (Albert).

Bouches-du-Rhône.

1 Bretin (Jacques); 2 Zivaco (Barthélémy).

Eure.

1 Goupil (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Gardies (Raymond)

Ille-et-Vilaine.

1 Rachebœuf (Yves).

Marne.

1 Cellier (Albert).

Pyrénées (Basses-).

1 Monteil (Marcel).

Savoie.

1 Covet (Edmond).

Seine-Maritime.

1 Goupil (Jean).

Tarn.

1 Gardies (Raymond).

Inspecteur d'identité judiciaire.

a) Documentation et diffusion.

CATÉGORIE « C »

Maine-et-Loire.

1 Chichery (Georges).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Saliet (Georges).

Garonne (Haute-).

1 Roubinet (Jean).

Hérault.

1 Tissot (Roger).

Puy-de-Dôme.

1 Blanc (Emile).

Seine.

1 Bailly (Pierre); 2 Tissot (Roger).

Vienne (Haute-).

1 Blanc (Emile); 2 Roubinet (Jean).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS MASCULINS

Mécanicien-dépanneur des services automobiles.

CATÉGORIE « D »

Gard.

1 Salager (Paul).

Hérault.

1 Salager (Paul).

Maine-et-Loire.

1 Jolly (Marcel).

Sèvres (Deux-).

1 Guyonnet (Jean-Pierre).

Vendée.

1 Guyonnet (Jean-Pierre).

Agent des installations.

CATÉGORIE « D »

Loire-Atlantique.

1 Prisset (Paul).

Agent d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « C »

Côte-d'Or.

1 Mercy (Antoine).

Côtes du-Nord.

1 Harscouet (Alexandre).

Finistère.

1 Harscouet (Alexandre).

Gard.

1 Sorribes (Raymond); 2 Vauclaire (André).

Hérault.

1 Sorribes (Raymond).

Ille-et-Vilaine.

1 Chesnel (Victor).

Indre-et-Loire.

1 Fougeroux (Gilbert).

Loire-Atlantique.

1 Chesnel (Victor).

Morbihan.

1 Pommeray (Yves).

Pyrénées (Haute-).

1 Domec (Henri).

Pyrénées-Orientales.

1 Buffard (Gaston).

Var

1 Vauclaire (André); 2 Buffard (Gaston).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chenel (Marcel); 2 Corbalan (Alfred); 3 Marin (Yvon).

Ariège.

1 Cau (Omer).

Aveyron.

1 Daguin (Michel).

Bouches-du-Rhône.

1 Cibien (Roger); 2 Rotger (Barthélémy); 3 Laurent (Paul).

Côte-d'Or.

1 Daguin (Michel).

Finistère.

1 Vergos (Joseph).

Gard.

1 Lafont (André); 2 Cibien (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Cau (Omer); 2 Corbalan (Alfred).

Landes.

1 Castillou (Pierre).

Marne.

1 Lievin (William).

Pyrénées (Basses-).

1 Castillou (Pierre); 2 Le Halper (Paul); 3 Fortin (Léonce).

Pyrénées (Hautes-).

1 Le Halper (Paul).

Pyrénées-Orientales.

1 Pauchet (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Papillon (Paul).

Rhône.

1 Clion (Louis).

Seine.

1 Desaintpaul (Emile); 2 Enjalran (François); 3 Laurent (Paul); 4 Fouasseur (Yves); 5 Marin (Yvon).

Seine-et-Oise.

1 Desaintpaul (Emile); 2 Fouasseur (Yves).

Var.

1 Chenel (Marcel); 2 Rotger (Barthélémy); 3 Clion (Louis); 4 Fortin (Léonce);

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Mourier (Louis) (Hautes-Alpes, Isère).

Ouvrier d'Etat.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute).

1 Martinez (Ernest).

Gironde.

1 Martinez (Ernest).

Nord.

1 Muylaert (Georges).

Seine.

1 Robin (Henri).

CATÉGORIE « D »

Loire (Haute-).

1 Granier (Georges).

Rhin (Bas-).

1 Rousseau (Pierre).

Seine.

1 Rousseau (Pierre).

EMPLOI FÉMININ

Agent d'exploitation du service postal et des services des chèques postaux, des articles d'argent et de la caisse nationale d'épargne.

Corse.

1 Doux (Odette).

Côte-d'Or.

1 Derey (Germaine); 2 Leroy (Jacqueline).

Dordogne.

1 Cales (Yvonne) ; 2 Moulart (Claire).

Gironde.

1 Moulart (Claire) ; 2 Boucherie (Charlotte).

Landes.

1 Boucherie (Charlotte).

Loire.

1 Roche (Marcelle).

Rhône.

1 Duranton (Marie) ; 2 Guibert-Germain (Marguerite).

Seine.

1 Duranton (Marie).

Var.

1 Leroy (Jacqueline).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

EMPLOI MASCULIN

Lieutenant de police sanitaire.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Durizi (Philippe).

Bouches-du-Rhône.

1 Cordona (Paul).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Chenet (André) ; 2 Merdrignac (Charles) ; 3 Germain (René).

Bouches-du-Rhône.

1 Marcellin (Victorin) ; 2 Campech (Alfred) ; 3 Chenet (André) ; 4 Gueifi (Marcel) ; 5 Merdrignac (Charles) ; 6 Germain (René) ; 7 Balleton (Jacques) ; 8 Raust (André) ; 9 Daniel (René).

Finistère.

1 Hascoet (Rolland).

Gironde.

1 Campech (Alfred) ; 2 Balleton (Jacques) ; 3 Raust (André).

Hérault.

1 Marcellin (Victorin).

Loire-Atlantique.

1 Youlet (Yvan) ; 2 Hascoet (Rolland).

Nord.

1 Youlet (Yvan).

Seine.

1 Daniel (René).

Martinique.

1 Vatran (Franck).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

EMPLOI MIXTE

Contrôleur adjoint du travail.

CATÉGORIE « C »

Hérault.

1 Ballaj (Jankiel).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

EMPLOI MIXTE

Commis des ponts et chaussées.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Hautes-).

1 Lahellec (Roland).

Alpes-Maritimes.

1 Cattaert (Guy).

Ardèche.

1 Chabanne (Robert).

Ardennes.

1 Colzani (Charles).

Corse.

1 Santandrea (Antoine).

Dordogne.

1 Cattaert (Guy).

Doubs.

1 Courtois (Alfred).

Drôme.

1 Chabanne (Robert).

Finistère.

1 Durand (Sébastien).

Gard.

1 Dugas (Claude).

Garonne (Haute-).

1 Ferrie (Paul).

Isère.

1 Mazet (Jean).

Jura.

1 Courtois (Alfred).

Nord.

1 Roseau (Jacques).

Pas-de-Calais.

1 Roseau (Jacques).

Savoie.

1 Achard (Louis).

Seine-Maritime.

1 Picard (Joseph).

Tarn.

1 Ferrie (Paul).

Vienne (Haute-).

1 Noël (Henri).

Constantine.

1 Baudrand (Marcel).

CATÉGORIE « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Gillet (Francis).

Côtes-du-Nord.

1 Gaubert (Paul).

Garonne (Haute-).

1 Courtade (Camille).

Gers.

1 Courtade (Camille).

Hérault.

1 Dolques (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Pillard (Raymond) ; 2 Gaubert (Paul).

Landes.

1 Bidon (Etienne).

Morbihan.

1 Chèvre (Joseph) ; 2 Thome (Albert).

Moselle.

1 Bonnet (Raymond).

Savoie.

1 Lamblin (René) ; 2 Reffet (Maurice).

Savoie (Haute-).

1 Reffet (Maurice).

Seine.

1 Paris (Adrien) ; 2 Donzaud (Lucien) ; 3 Dolques (Pierre).

Seine-et-Oise.

1 Paris (Adrien).

Var.

1 Gillet (Francis).

Vienne.

1 Koch (Pierre).

Vienne (Haute-).

1 Donzaud (Lucien).

CATÉGORIE « E ».

Alpes (Hautes-).

1 Baychère (Denise).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Hombert (Léon).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur de chantiers.

CATÉGORIE « C ».

Aude.

1 Sans (François); 2 Delbez (Albert).

Hérault.

1 Sans (François).

Pyrénées-Orientales.

1 Delbez (Albert).

Rhône.

1 Nurier (Roger).

CATÉGORIE « D ».

Finistère.

1 Vandevoorde (Michel).

Morbihan.

1 Vandevoorde (Michel).

Adjoint technique des ponts et chaussées.

CATÉGORIE « C ».

Alpes-Maritimes.

1 Garotte (Auguste).

Corse.

1 Garotte (Auguste); 2 Calzaroni (Antoine).

Gardien de phare dans la métropole.

CATÉGORIE « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Gogo (Paul); 2 Penet (Damas).

Corse.

1 Penet (Damas).

Pyrénées (Basses-)

1 Magnes (Jan-Baptiste).

Var.

1 Gogo (Paul); 2 Tonelli (Raoul).

CATÉGORIE « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Lalande (Gilbert).

Bouches-du-Rhône.

1 Sallei (François).

Corse.

1 Sallei (François).

Finistère.

1 Kermagoret (Yves).

Nord.

1 Fabre (Yves).

Pyrénées-Orientales.

1 Lalande (Gilbert).

Var.

1 Bondil (Raymond).

MARINE MARCHANDE

EMPLOIS MASCULINS

Syndic des gens de mer.

CATÉGORIE « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Tissières (Pierre); 2 Beaudry (Gaston).

Bouches-du-Rhône.

1 Giovannetti (Philippe); 2 Bertucchi (Julien); 3 Cossou (François); 4 Moulier (Marius).

Calvados.

1 Quesney (Guy).

Charente-Maritime.

1 Le Lay (Corentin); 2 Meyzer (Marcel); 3 Baudrit (Paul).

Côtes-du-Nord.

1 Cormy (François); 2 Renault (Charles); 3 Dubois (Joseph); 4 Garrel (Emile); 5 Charlot (Joseph); 6 Pilard (Joseph); 7 Gouin (Elie); 8 Legall (François); 9 Queran (Hervé).

Finistère.

1 Leroy (Georges); 2 Combot (Jean); 3 Boquet (Albert); 4 Lenezet (Louis); 5 Digaire (Hervé); 6 Gouin (Elie); 7 Broudic (Yves-Marie); 8 Legall (François); 9 Camus (William); 10 Gloaguen (Jean-Marie); 11 Autret (Pierre); 12 Le Bras (Jean); 13 Ranghino (Pierre); 14 Duigou (Léon); 15 Queran (Hervé); 16 Odent-Allet (Omer).

Gard.

1 Michel (Georges).

Gironde.

1 Montet (Pierre); 2 Verrier (Joseph); 3 Baudrit (Paul); 4 Odent-Allet (Omer).

Hérault.

1 Bosc (Achille); 2 Tissieres (Pierre); 3 Michel (Georges); 4 Mortier (Marius).

Loire-Atlantique.

1 Pillard (Joseph); 2 Ribler (Jean); 3 Meyzer (Marcel).

Manche.

1 Delaunay (Louis).

Morbihan.

1 Gourmelon (François); 2 Le Bagousse (Jean-Marie); 3 Boquet (Albert); 4 Lenezet (Louis); 5 Perron (Alfred); 6 Digaire (Hervé); 7 Roullet (Jacques); 8 Broudic (Yves-Marie); 9 Ribler (Jean); 10 Camus (William); 11 Le Bras (Jean); 12 Ranghino (Pierre); 13 Duigou (Léon); 14 Lebretton (Bernard).

Pyrénées (Basses-).

1 Le Lay (Corentin).

Pyrénées-Orientales.

1 Briu (Jean).

Seine-Maritime.

1 Quesnet (Guy).

Var.

1 Cosnier (Jean); 2 Gentric (Marcel); 3 Cessou (François).

Martinique.

1 Edmond (Saturnin).

(R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.)

Voegele (Emile) (Nord).

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

EMPLOIS MASCULINS

Contrôleur de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « C »

Garonne (Haute-).

1 Gauvin (Pierre).

Agent de la navigation aérienne.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Chavillon (René); 2 Raillot (Alfred); 3 Borrel (Henri); 4 Peyrot (Jules).

Bouches-du-Rhône.

1 Chavillon (René); 2 Fort (Jean); 3 Peyrot (Jules).

Charente-Maritime.

1 Duluc (Jean).

Cher.

1 Schaffer (Maurice).

Corse.

1 Bertrand (René).

Garonne (Haute-).

1 Hoffmann (Paul); 2 Jannot (Théodule); 3 Borrel (Henri).

Gironde.

1 Duluc (Jean).

Hérault.

1 Fort (Jean); 2 Matais (Luiz).

Ille-et-Vilaine.

1 Dorleans (Joseph).

Oise.

1 Isaac (André); 2 Schaffer (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Hoffmann (Paul).

Pyrénées-Orientales.

1 Panabieres (Roger); 2 Matais (Luiz).

Rhône.

1 Lepage (René); 2 Raillot (Alfred).

Seine.

1 Panabieres (Roger); 2 Jannot (Théodule).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Raffaelli (Jérôme); 2 Roux (Eugène); 3 Parentini (Louis); 4 Pogliano (Sylvain); 5 Bardin (André); 6 Sgandurra (Corrado); 7 Baudoin (Jean-François); 8 Cottin (Jean); 9 Bigot (Ernest).

Bouches-du-Rhône.

1 Roux (Eugène); 2 Michel (Charles); 3 Sgandurra (Corrado); 4 Cottin (Jean).

Charente-Maritime.

1 Neuville (Pierre); 2 Pauvert (Marcel).

Cher.

1 Remondiere (Bernard).

Corse.

1 Raffaelli (Jérôme).

Garonne (Haute-).

1 Canin (Albert); 2 Clanet (Jean); 3 Massoutie (Léon).

Gironde.

1 Perrin (Jean); 2 Canin (Albert); 3 Martin (Roger); 4 Brossard (Maurice).

Hérault.

1 Parentini (Louis); 2 Bardin (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Rimauro (Edouard); 2 Maugoussin (Georges); 3 Herry (Jean); 4 Mace (Jean); 5 Pauvert (Marcel); 6 Brossard (Maurice).

Nord.

1 Tourtoy (Robert).

Oise.

1 Janry (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Perrin (Jean); 2 Cazabielle (Urbain).

Pyrénées-Orientales.

1 Herry (Jean); 2 Bigot (Ernest).

Seine.

1 Janry (Jean); 2 Joly (Roger); 3 Rimauro (Edouard); 4 Neuville (Pierre); 5 Michel (Charles); 6 Dore (Georges).

Guadeloupe.

1 Gagnerot (Jean).

Martinique.

1 Dore (Georges); 2 Baudoin (Jean-François).

Nouvelle-Calédonie.

1 Gagnerot (Jean).

SERVICE DE LA METEOROLOGIE

EMPLOI MASCULIN

Adjoint technique de la météorologie.

CATÉGORIE « C »

Ille-et-Vilaine.

1 Guillard (Louis).

Seine.

1 Guillard (Louis).

CATÉGORIE « D »

Côte-d'Or.

1 Hebert (Albert).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOI MASCULIN

Surveillant des collèges techniques de la ville de Paris.

CATÉGORIE « C »

1 Chenu (Alexis); 2 Zerbib (Aimé).

CATÉGORIE « D »

1 Nedjaai Abdelkader; 2 Ottavi (Ange); 3 Dechelle (Pierre); 4 Bolesve (Maurice); 5 Tingaud (François).

ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION, DE SOINS OU DE CURE

EMPLOI MIXTE

Commis.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Lugand (René).

Jura.

1 Lugand (René).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOIS MASCULINS

Secrétaire comptable (à Paris ou dans les succursales).

CATÉGORIE « C »

Puy-de-Dôme.

1 Boutonnet (André).

CATÉGORIE « D »

Indre-et-Loire.

1 Bedex (Marcel).

Oise.

1 Rats (Alexis).

Puy-de-Dôme.

1 Oleon (Marius); 2 Chauvet (Francis); 3 Barrier (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Barrier (Maurice).

Concierge (en succursale).

CATÉGORIE « C »

Calvados.

1 Philippe (Henri).

Nord.

1 Charlon (Louis); 2 Bizet (Maurice).

Pas-de Calais.

1 Bizet (Maurice).

Seine.

1 Charlon (Louis).

Vienne.

1 Thiaudière (Léopold).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Veret (Henri).

Alpes-Maritimes.

1 Muret (Edouard).

Corrèze.

1 Tixier (Robert).

Garonne (Haute).

1 Tixier (Robert); 2 Escande (Lucien).

Hérault.

1 Escande (Lucien).

Loire.

1 Ducreux (Abel).

Nord.

1 Veret (Henri).

Pyrénées-Orientales.

1 Muret (Edouard).

Rhône.

1 Ducreux (Abel).

Vendée.

1 Ferme (Marcel).

Garçon de bureau (dans les succursales).

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Rimoux (Jean).

Dordogne.

1 Boyer (René).

Isère.

1 Bataillard (Joseph); 2 Boyer (René).

Puy-de-Dôme.

1 Toureau (Adrien); 2 Roche (François); 3 Rimoux (Jean); 4 Evaux (Edmond).

Savoie.

1 Bataillard (Joseph).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Bazangette (Fernand).

Drôme.

1 Rigamonti (Esprit).

Gard.

1 Rareyrolle (Gaston).

Isère.

1 Lambert (René).

Meurthe-et-Moselle.

1 Bazangette (Fernand).

Puy-de-Dôme.

1 Gauvin (René); 2 Carrayou (Georges); 3 Girard (Jean); 4 Leduc (François); 5 Jouffraix (Joseph); 6 Rareyrolle (Gaston); 7 Lair (Roger); 8 Mouret (Fortuné).

Pyrénées-Orientales.

1 Vidal (Paul).

Rhin (Bas-).

1 Cuny (Victor).

Saône-et-Loire.

1 Ancellin (Marius).

Savoie (Haute-).

1 Lambert (René).

Seine.

1 Mouret (Fortuné); 2 Vidal (Paul).

Gardien de succursale (emploi d'auxiliaire).

CATÉGORIE « D »

Allier.

1 Delluc (Henri); 2 Laporte (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Delluc (Henri); 2 Laporte (Jean).

CREDIT FONCIER DE FRANCE

EMPLOIS MIXTES

Secrétaire comptable stagiaire

CATÉGORIE « C »

1 Libouroux (Félix).

Commis d'ordre stagiaire.

CATÉGORIE « C »

1 Chenneviere (René).

CATÉGORIE « D »

1 Laneyrie (Jean).

CATÉGORIE « E »

1 Genier (Georgette).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Jalby (Pierre).

EMPLOI MASCULIN

Gardien de bureau stagiaire (ex-agent de service intérieur).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Girard (Raoul); Cassel (Maurice).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOIS ADMINISTRATIFS

EMPLOIS MIXTES

Rédacteur, 2e catégorie (statut Electricité et Gaz de France).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Costa (François).

Employé qualifié.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Berton (Roger).

Alpes-Maritimes.

1 Le Talleur (Jean); 2 Freyther (Alfred); 3 Rousseau (Georges); 4 Lafond (Richard).

Ariège.

1 Rouanne (Auguste).

Aude.

1 Delestaing (Gaston); 2 Palacin (Aimé); 3 Andrieu (Charles).

Aveyron.

1 Bregou (Albert).

Bouches-du-Rhône.

1 Acquaviva (André); 2 Agostini (Etienne); 3 Lafond (Richard); 4 Lai (Antoine).

Corrèze.

1 Demaille (Raymond.

Corse.

1 Acquaviva (André).

Dordogne.

1 Pizzol (Dominico); 2 Rouby (Henri).

Finistère.

1 Divers (Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Camps (Justin); 2 Rouanne (Auguste); 3 Pouget (Marcel); 4 Delpech (Maurice); 5 Desbarax (Jean).

Gironde.

1 Marcillac (Christian); 2 Jacq (Jules).

Hérault.

1 Desbarax (Jean); 2 Delestaing (Gaston); 3 Suignard (Raymond); 4 Palacin (Aimé); 5 Cornell (Georges).

Ille-et-Vilaine.

1 Tardivel (Lucien); 2 Cocherie (Georges).

Indre-et-Loire.

1 Debray (Jean-Pierre).

Lot-et-Garonne.

1 Rouby (Henri; 2 Jacq (Jules).

Orne

1 Jouanne (Lucien).

Pyrénées-Orientales.

1 Andrieu (Charles).

Rhin (Bas-).

1 Remy (Erwin); 2 Ehret (Adolphe); 3 Hilpert (Raymond); 4 Claude (Louis); 5 Higel (Emile); 6 Reibel (Raymond).

Rhin (Haut-).

1 Schoerer (Paul); 2 Higel (Emile).

Saône-et-Loire.

1 Gonon (Jean); 2 Jeannin (André).

Seine.

1 Pizzol (Dominico); 2 Agostini (Etienne); 3 Claude (Louis); 4 Prelle (Louis).

Somme.

1 Le Comte (André).

Tarn.

1 Pouget (Marcel).

Var.

1 Rousseau (Georges).

Vendée.

1 Rey (Pierre).

Territoire de Belfort.

1 Suignard (Raymond).

CATÉGORIE « D »

Ain.

1 Darbon (Roger).

Allier.

1 Baciocchini (Jean).

Alpes-Maritimes.

1 Sabiani (Antoine); Ughetto (Urbain); 3 Rozier (Pierre); 4 Fantini (Louis); 5 Millot (Lucien); 6 Bolesve (Maurice); 7 Brami (Raphaël); 8 Beluard (André); 9 Pujol (Marcel).

Ardèche.

1 Beolet (Jean).

Ariège.

1 Denjean (Alexandre); 2 Brisset (René).

Aveyron.

1 Cournut (Adrien); 2 Bonnet (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Andrieux (André); 2 Zammit (Gilbert); 3 Hovaguinian (Jean-Baptiste); 4 Chancel (Pascal); 5 Blanque (Robert); 6 Lestournelle (Max); 7 Bernasconi (René); 8 Franceschini (Paul); 9 Minart (Jules); 10 Rolin (Raymond); 11 Ledent (Juliano); 12 Bou-Hanache (Simon).

Charente.

1 Durel (Marc).

Corrèze.

1 Dedenis (André); 2 Ibarz (Francis).

Côte-d'Or.

1 Clairgironnet (Jean).

Côtes-du-Nord.

1 Allain (Robert); 2 Pinel (Fernand).

Dordogne.

1 Durel (Marc).

Doubs.

1 Mariotte (Maurice).

Drôme.

1 Beolet (Jean); 2 Mounier (Marcel).

Garonne (Haute-).

1 Blanque (Robert); 2 Denjean (Alexandre).

Gironde.

1 Pelanne (Jean); 2 Villenave (André); 3 Martin (René); 4 Antigny (Jacques); 5 Prévost (Jean).

Hérault.

1 Lacroix (Roger); 2 Carbonnell (Jean); 3 Pujol (Marcel).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Guyader (Jean-Louis); 2 Allain (Robert); 3 Duval (Henri).

Isère.

1 Roussay (René); 2 Mounier (Marcel).

Jura.

1 Vuillermoz (Raymond); 2 Mariotte (Maurice); 3 Michelin (Roger).

Landes.

1 Delattre (Georges); 2 Villenave (André).

Loire-Atlantique.

1 Paris (Jacques); 2 Jan (Marcel).

Lot.

1 Ibarz (Francis).

Manche.

1 Veron (Pierre).

Meurthe-et-Moselle.

1 Alma (Serge).

Morbihan.

1 Le Goulven (Roger); 2 Paris (Jacques).

Oise.

1 Delattre (Georges).

Puy-de-Dôme.

1 Aurousseau (Pierre); 2 Airaudi (Joseph); 3 Petilet (Marcel); 4 Baciocchini (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Laguerre (Marcel); 2 Fourgo (René); 3 Martin (René).

Pyrénées (Hautes-).

1 Fourgo (René).

Pyrénées-Orientales.

1 Laguerre (Marcel).

Rhin (Bas-).

1 Ruhmann (Jean); 2 Mattelin (Théodore).

Rhin (Haut-).

1 Ruhmann (Jean).

Rhône.

1 Rondot (Paul); 2 Houpeurt (Etienne).

Saône (Haute-).

1 Michelin (Roger).

Saône-et-Loire.

1 Dardon (Roger).

Seine.

1 Costagliola (Alfred); 2 Tonon (Léon); 3 Mattelin (Théodore); 4 Prévost (Jean); 5 Beluard (André); 6 Moreau (Guy).

Sèvres (Deux-).

1 Moreau (Guy).

Tarn.

1 Bonnet (André).

Var.

1 Zammit (Gilbert); 2 Jouvencel (Victor); 3 Minart (Jules); 4 Gemon (Jean); 5 Millot (Lucien); 6 Bolesve (Maurice); 7 Brami (Raphaël); 8 Bou Haniche (Simon).

Vaucluse.

1 Bernasconi (René).

Vendée.

1 Antigny (Jacques); 2 Veron (Pierre).

Vosges.

1 Alma (Serge).

CATÉGORIE « E »

Charente-Maritime.

1 Lafaurie (Geneviève).

Gironde.

1 Lafaurie (Geneviève).

Loire.

1 Charruaud (Madeleine).

Orne.

1 Le Cornu (Denise).

Rhin (Bas-).

1 Trau (Marie).

Rhône.

1 Duranton (Marie).

Seine.

1 Baquet (Alice) ; 2 Duranton (Marie).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EMPLOIS COMMUNS A TOUS LES SERVICES

EMPLOIS MASCULINS

Calqueur stagiaire (ex-calqueur de 2e classe).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Brouquier (Francis).

Indre-et-Loire.

1 Vaillaud (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Moebs (Charles) ; 2 Gerber (Richard).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Boisselier (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1. Galan (Roger).

Hérault.

1. Galan (Roger).

Marne.

1 Boisselier (Pierre).

Aide-distributeur.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Serin (Michel).

Alpes-Maritimes.

1 Dezaire (René) ; 2 Maury (Emile).

Aude.

1 Nadal (Julien).

Bouches-du-Rhône.

1 Dezaire (René) ; 2 Serin (Michel).

Côte-d'Or.

1 Jobert (Georges) ; 2 Rothmann (Roger).

Doubs.

1 Robert (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Favre (Louis).

Hérault.

1 Nadal (Julien).

Loiret.

1 Biget (Lucien).

Lot.

1 Favre (Louis).

Moselle.

1 Weber (Charles) ; 2 Laplace (Martin) ; 3 Feltz (Jean) ; 4 Hoff (Joseph) ; 5 Stirn (Pierre) ; 6 Schwalier (Pierre) ; 7 Leroy (Joseph) ; 8 Zirnheld (Albert).

Nord.

1 Bremant (Jean).

Pas-de-Calais.

1 Brunel (Hippolyte) ; 2 Bremant (Jean).

Pyrénées (Basses-).

1 Wilkesmann (Jean-Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Hoechstetter (Charles) ; 2 Ruck (Aloyse) ; 3 Eyer (Eugène) ; 4 Stirn (Pierre) ; 5 Ertz (Charles) ; 6 Bersinger (Jean-Paul) ; 7 Zirnheld (Albert) ; 8 Meyer (Joseph) ; 9 Wilkesmann (Jean-Pierre).

Rhin (Haut-).

1 Eyer (Eugène) ; 2 Kretz (Aimé) ; 3 Bersinger (Jean-Paul) ; 4 Meyer (Joseph).

Savoie.

1 Maury (Emile).

Seine.

1 Bernard (Lucien) ; 2 Fournier (Alphonse) ; 3 François (Fernand) ; 4 Marteau (Gaston) ; 5 Burgart (Jean-Jacques) ; 6 Mary (Robert) ; 7 Gautier (Jean).

Seine-et-Oise.

1 Jobert (Georges) ; 2 Gautier (Jean).

CATÉGORIE « D »

Aveyron.

1 Combettes (Marcel) ; 2 Combes (Michel).

Bouches-du-Rhône.

1 Verges (René).

Garonne (Haute-).

1 Trehin (Pierre).

Hérault.

1 Charbonnel (André) ; 2 Combes (Michel).

Orne.

1 Grugeau (Claude).

Pas-de-Calais.

1 Garnier (Jean).

Pyrénées-Orientales.

1 Charbonnel (André).

Rhin (Bas-).

1 Dumoutier (René) ; 2 Lux (Paul) ; 3 Antony (Jean-Jacques).

Rhin (Haut-).

1 Dumoutier (René) ; 2 Antony (Jean-Jacques).

Rhône.

1 Labatut (Roger).

Sarthe.

1 Beslant (Henri) ; 2 Grugeau (Claude).

Seine.

1 Boscher (Louis) ; 2 Milloux (André).

Somme.

1 Garnier (Jean).

Employé stagiaire.

CATÉGORIE « C »

Calvados.

1 Trolle (Pierre).

Côte-d'Or.

1 Dreyer (Auguste) ; 2 Mercy (Antoine).

Gironde.

1 Cazamayor (Charles).

Ille-et-Vilaine.

1 Huet (Albert) ; 2 Cormy (Michel) ; 3 Le Bidon (Jean).

Jura.

1 Frerot (Robert).

Manche.

1 Devilliers (Daniel).

Marne (Haute-).

1 Devilliers (Daniel).

Morbihan.

1 Le Bidon (Jean).

Orne.

1 Trolle (Pierre).

Rhône.

1 Ducrous (Elie).

Saône-et-Loire.

1 Frerot (Robert).

Seine.

1 Gabillon (Jacques); 2 Prelle (Louis).

Seine-et-Oise.

1 Gabillon (Jacques).

CATÉGORIE « D »

Gironde.

1 Thiers (René).

Hérault.

1 Charbonnel (André).

Loire.

1 Barralon (Henry).

Marne.

1 Toupin (Raymond).

Pyrénées-Orientales.

1 Thiers (René); 2 Charbonnel (André).

Rhin (Bas-).

1 Krumb (Louis).

Rhône.

1 Barralon (Henry); 2 Guyon (André).

Seine.

1 Marigot (Daniel).

Seine-et-Oise.

1 Bourdon (Maurice).

Aide-classeur.

CATÉGORIE « C »

Aube.

1 Bondoux (André); 2 Petit-Maire (Albert); 3 Burg (Marcel).

Meurthe-et-Moselle.

1 Petit-Maire (Albert).

Rhin (Bas-).

1 Foesser (Joseph); 2 Geistel (Georges).

Seine.

1 Cainaud (Camille); 2 Viala (Henri); 3 Gensse (Paul).

Seine-et-Marne.

1 Bondoux (André).

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Chudy (Marcel); 2 Macaigne (Marcel); 3 Goupil (François).

Seine-et-Marne.

1 Goupil (François).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Gomez (Marius).

Ardennes.

1 Hamm (Charles).

Aube.

1 Pouyet (Raymond).

Bouches-du-Rhône.

1 Servole (Gaston); 2 Villemin (Pierre); 3 Cecchi (Charles); 4 Philippe (Pierre); 5 Chambon (Jean); 6 Felix (Jean); 7 Bonal (Jean); 8 Benoist (Camille); 9 Pace (Félix); 10 Martin (Elie).

Calvados.

1 Collard (André).

Charente-Maritime.

1 Jacques (Raymond); 2 Simon (Georges).

Corrèze.

1 Doulcet (Joseph); 2 Guibreteau (Stéphane); 3 Toulzat (Joseph).

Côte-d'Or.

1 Marguerie (Hyacinthe); 2 Robert (Jean); 3 Griveau (Roger).

Gard.

1 Lyon (Etienne); 2 Servole (Gaston); 3 Pouyet (Raymond); 4 Ludger (Marcel); 5 Burgart (Jean-Jacques); 6 Valais (Emile); 7 Fort (Jean-Pierre).

Garonne (Haute-).

1 Panassie (Maurice); 2 Saint-Martin (Bernard); 3 Leroux (André); 4 Bardou (René).

Gironde.

1 Villemin (Pierre); 2 Belingard (Henri); 3 Burgart (Jean-Jacques); 4 Ribeyrol (Auguste); 5 Gardelle (Jean).

Hérault.

1 Peytavie (Pierre); 2 Pierre (Maurice); 3 Benoist (Camille); 4 Fort (Jean-Pierre); 5 Bardou (René).

Ille-et-Vilaine.

1 Homard (Alphonse); 2 Gendrot (André); 3 Appel (Joseph); 4 Rigourd (Louis); 5 Granlin (Raymond); 6 Mabil (Georges); 7 Jagoury (François).

Indre-et-Loire.

1 Gaudin (Raymond); 2 Blin (René).

Loire-Atlantique.

1 Jagoury (François).

Loiret.

1 Guibreteau (Stéphane); 2 Blin (René).

Marne.

1 Collard (André); 2 Cochet (André); 3 Chaumont (René); 4 Audinot (Fernand).

Meurthe-et-Moselle.

1 Malaise (Henri); 2 Fressinet (Pierre).

Moselle.

1 Neu (Joseph); 2 Herizog (Marcel); 3 Kraemer (Robert); 4 Stirn (Pierre); 5 Vairy (Marcel).

Nièvre.

1 Rapault (Henri); 2 Labard (Jean Baptiste); 3 Guerin (Henri); 4 Griveau (Roger).

Pas-de-Calais.

1 Briquet (Robert); 2 Vanhulle (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Cecchi (Charles); 2 Gomez (Marius); 3 Aubergier (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Cochet (André); 2 Saint-Martin (Bernard).

Rhin (Bas-).

1 Willig (Alfred); 2 Schuster (Emile); 3 Luttmann (Georges); 4 Deckert (Eugène); 5 Winz (Raymond); 6 Riester (Paul); 7 Schiebler (Louis); 8 Berst (Georges); 9 Herizog (Marcel); 10 Bailly (Pierre); 11 Stein (Ernest); 12 Stirn (Pierre); 13 Martz (Joseph); 14 Oster (André); 15 Malaise (Henri); 16 Haniz (Albert); 17 Stoltz (Michel); 18 Fiederer (Alphonse); 19 Hamm (Charles); 20 Bleger (Albert).

Rhin (Haut-).

1 Kretz (Aimé); 2 Bieger (Albert).

Sarthe.

1 Hoinard (Alphonse); 2 Gaudin (Raymond).

Savoie.

1 Philippe (Pierre).

Seine.

1 Lasselin (André); 2 Lyon (Etienne); 3 Alves (José); 4 Pele (Jean); 5 Lemaire (Albert); 6 Godbert (Lucien); 7 Raoul (Georges); 8 Rigourd (Louis); 9 Le Foll-eszou (Robert); 10 Jolissaint (Raymond); 11 Arcas (Joachim); 12 Ginestet (René); 13 Lacrampe (Joseph); 14 Herpe (Jean); 15 Ribeyrol (Auguste); 16 Razond (Pierre).

Seine-Maritime.

1 Durel (Amédée).

Seine-et-Oise.

1 Baltazar (Antoine); 2 Decras (Louis).

Somme.

1 Langlet (Léon); 2 Godbert (Lucien).

Vaucluse.

1 Peytavie (Pierre); 2 Pierre (Maurice); 3 Valais (Emile); 4 Chambon (Jean); 5 Martin (Elie).

Vienne (Haute-).

1 Lagarde (Jean); 2 Toulzat (Joseph).

Yonne.

1 Tomasini (François).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges); 2 Astier (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Fauvel-la-Forêt (Albert).

Indre-et-Loire.

1 Pavageau (Georges).

Loire-Atlantique.

1 Pavageau (Georges).

Seine.

1 Alfonsi (Antoine); 2 Astier (André).

Concierge.

CATÉGORIE « C »

Ardennes.

1 Delamarche (Marcel).

Aube.

1 Servolle (Gaston); 2 Villemin (Pierre); 3 Reineix (André); 4 Martinez (Jean); 5 Richomme (Robert); 6 Joulie (Justin); 7 Valais (Emile); 8 Guibreteau (Stéphane); 9 Elie (Clément); 10 Fort (Jean).

Marne.

1 Villemin (Pierre); 2 Collard (André); 3 Rigourd (Louis); 4 Maiot (Léon); 5 Richomme (Robert); 6 Delamarche (Marcel); 7 Chaumont (René); 8 Audinot (Fernand); 9 Ourtaud (Etienne); 10 Bardou (René); 11 Garel (Albert).

Moselle.

1 Will (Eugène); 2 Stirn (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Klein (Marcel); 2 Luttmann (Georges); 3 Ludwig (Alfred); 4 Berst (Georges); 5 Stirn (Pierre); 6 Laurent (Henri).

Rhin (Haut-).

1 Klein (Marcel); 2 Forster (Léon); 3 Laurent (Henri); 4 Fort (Jean).

Seine.

1 Lyon (Etienne); 2 Servole (Gaston); 3 Reineix (André); 4 Martinez (Jean); 5 Godbert (Lucien); 6 Raoul (Georges); 7 Rigourd (Louis); 8 Baltazar (Antoine); 9 Maiot (Léon); 10 Joulie (Justin); 11 Valais (Emile); 12 Le Boulch (Joseph); 13 Elie (Clément); 14 Signoret (Albert); 15 Ronne (Georges); 16 Ourtaud (Etienne); 17 Gautier (Paul); 18 Bardou (René); 19 Garel (Albert); 20 Viirant (Fénélon)

CATÉGORIE « D »

Marne.

1 Guilbert (Georges).

Seine.

1 Guilbert (Georges).

Préposé aux travaux manuels.

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Pace (Félix).

Aude.

1 Caunielle (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Pace (Félix).

Côtes-du-Nord.

1 Rigourd (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Rigourd (Louis); 2 Beauperin (Jean).

Moselle.

1 Stirn (Pierre).

Pyrénées-Orientales.

1 Cauneille (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Wick (Frédéric); 2 Vogel (René); 3 Stirn (Pierre).

Rhin (Haut-).

1 Vogel (René).

Seine-et-Oise.

1 Decras (Louis).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Gandon (Auguste).

Orne.

1 Grugeau (Claude).

Sarthe.

1 Grugeau (Claude).

Planton.

CATÉGORIE « C »

Alpes (Hautes-).

1 Jautzy (Frédéric); 2 Richomme (Robert).

Alpes-Maritimes.

1 Villemin (Pierre); 2 Cecchi (Charles); 3 Collard (André); 4 Martinez (Jean); 5 Cochet (André); 6 Mais (Paul); 7 Bozon-Viaille (Robert); 8 Richomme (Robert); 9 Philippe (Pierre); 10 Naudin (Maurice); 11 Pace (Félix).

Aube.

1 Elie (Clément); 2 Dadillon (André).

Bouches-du-Rhône.

1 Cecchi (Charles); 2 Bozon-Viaille (Robert); 3 Naudin (Maurice); 4 Pace (Félix); 5 Martin (Elie).

Côtes-du-Nord.

1 Rigourd (Louis); 2 Mace (Pierre); 3 Garel (Albert).

Drôme.

1 Peytavie (Pierre); 2 Faure (Marcel); 3 Jautzy (Frédéric); 4 Marguerie (Hyacinthe).

Gard.

1 Lyon (Etienne); 2 Fucile (Thomas); 3 Valais (Emile); 4 Philippe (Pierre); 5 Chalret (Adrien); 6 Fort (Jean-Pierre); 7 Mayet (Jean).

Garonne (Haute-).

1 Peytavie (Pierre); 2 Reinex (André); 3 Martinez (Jean); 4 Guibreteau (Stéphane); 5 Elie (Clément).

Gironde.

1 Faure (Marcel); 2 Liger (Samuel).

Loire-Atlantique.

1 Adhenet (Louis); 2 Tanguy (Louis).

Marne.

1 Dadillon (André).

Meurthe-et-Moselle.

1 Malaise (Henri).

Moselle.

1 Tritz (Nicolas); 2 Neu (Joseph); 3 Will (Eugène); 4 Kraemer (Robert); 5 Stirn (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Platz (Marie); 2 Helmlinger (Louis); 3 Riester (Paul); 4 Schrenck (Louis); 5 Martz (Joseph); 6 Malaise (Henri); 7 Stirn (Pierre); 8 Stoltz (Michel); 9 Fiederer (Alphonse); 10 Bieger (Albert).

Rhin (Haut-).

1 Platz (Marie); 2 Kleistendorff (Louis); 3 Doppler (René); 4 Clo (Victor); 5 Bieger (Albert).

Sarthe.

1 Tanguy (Louis).

Seine.

1 Seznec (Jean-Marie); 2 Lyon (Etienne); 3 Laval (Lucien); 4 Griveau (Roger); 5 Blin (René); 6 Decoudun (Gaston).

Seine-et-Oise.

1 Seznec (Jean-Marie); 2 Collard (André); 3 Cochet (André); 4 Griveau (Roger); 5 Blin (René); 6 Decras (Louis).

Vaucluse.

1 Villemin (Pierre); 2 Fucile (Thomas); 3 Valais (Emile); 4 Chalret (Adrien); 5 Martin (Elie); 6 Mayet (Jean).

Vienne (Haute-).

1 Adhenet (Louis); 2 Laval (Lucien); 3 Reinex (André); 4 Guibreleau (Stéphane); 5 Liger (Samuel).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Reggeti (Joseph).

Bouches-du-Rhône.

1 Reggeti (Joseph).

Côtes-du-Nord.

1 Le Boulanger (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Gendrot (André); 2 Rigourd (Louis); 3 Mace (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Harireche Ahmed.

Loire-Atlantique.

1 Harireche Ahmed.

Meurthe-et-Moselle.

1 Leininger (Jean).

Seine.

1 Le Boulanger (André).

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DE L'EXPLOITATION

Facteur aux écritures.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Charloir (Antoine).

Alpes (Hautes-).

1 Roux (Etienne).

Alpes-Maritimes.

1 Schmitt (Roger).

Bouches-du-Rhône.

1 Cucchi (François).

Côte-d'Or.

1 Sauriat (Maurice); 2 Pallot (Raymond).

Côtes-du-Nord.

1 Guegan (Jean); 2 Mordelet (Paul); 3 Dornadic (Emile).

Drôme.

1 Roux (Etienne).

Gard.

1 Prunaretly (Jean).

Gironde.

1 Humbert (Jean).

Hérault.

1 Cereal (Pierre).

Ille-et-Vilaine.

1 Launay (Pierre).

Indre.

1 Nivet (Louis).

Indre-et-Loire.

1 Verrier (André).

Jura.

1 Sauriat (Maurice).

Landes.

1 Humbert (Jean).

Lot-et-Garonne.

1 Grenereau (Franck).

Morbihan.

1 Dornadic (Emile).

Moselle.

CATÉGORIE « A »

1 Lambert (Lucien).

CATÉGORIE « C »

1 Stirn (Pierre); 2 Zink (Auguste); 3 Windenberger (André).

CATÉGORIE « C »

Nièvre.

1 Rateau (Emile).

Nord.

1 Rocquet (Raymond).

Oise.

1 Marini (Dominique).

Puy-de-Dôme.

1 Lenormand (Auguste); 2 Charloir (Antoine); 3 Mordier (Franck).

Pyrénées (Basses-).

1 Liardot (Léon).

Pyrénées (Hautes-).

1 Liardot (Léon); 2 Grenereau (Franck).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile).

Rhin (Bas-).

1 Schweighoffer (Albert); 2 Klipfel (André); 3 Ohlmann (Joseph); 4 Wendling (François); 5 Frech (Eugène); 6 Stirn (Pierre); 7 Londot (Geoffroy); 8 Ertz (Charles); 9 Georg (Pierre); 10 Friker (Joseph); 11 Zink (Auguste); 12 Huss (Robert); 13 Windenberger (André); 14 Hutte (François).

Seine.

1 Nivet (Louis); 2 Dabat (Robert); 3 Moussin (René); 4 Fontaine (Roger).

Seine-Maritime.

1 Rocquet (Raymond).

Var.

1 Schmitt (Roger).

Vaucluse.

1 Prunaretty (Jean).

Vienne.

1 Rateau (Emile).

Vosges.

1 Hutte (François).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Arnoux (Jean); 2 Blachère (Henri); 3 Perrone (Jean).

Ariège.

1 Pujol (André).

Aube.

1 Maury (James).

Bouches-du-Rhône.

1 Benedetti (Charles); 2 Mendes-Osson (Edmond); 3 Ledent (Juliano); 4 Fortune (Edmond); 5 Le Roux (François).

Charente-Maritime.

1 Roger (Gaston).

Côtes-du-Nord.

1 Nedelec (Daniel).

Doubs.

1 Moutereau (Robert); 2 Donnet (Bernard).

Drôme.

1 Bernard (Albert).

Gard.

1 Fernandez (Alfred).

Garonne (Haute-).

1 Escloupier (Noël); 2 Pujol (André); 3 Kouzmine (Alexandre); 4 Caillet (André).

Gironde.

1 Arbey (Robert).

Hérault.

1 Escloupier (Noël); 2 Charbonnel (André); 3 Fernandez (Alfred); 4 Sabbathe (Lucien).

Ille-et-Vilaine.

1 Jouan (Marcel); 2 Boschel (Eugène).

Indre-et-Loire.

1 Leroux (François).

Jura.

1 Moutereau (Robert).

Loire-Atlantique.

1 Leroux (François).

Nièvre.

1 Boulaton (René).

Puy-de-Dôme.

1 Roger (Gaston).

Pyrénées-Orientales.

1 Alazet (Louis); 2 Charbonnel (André).

Rhin (Bas-).

1 Maurer (Hermann); 2 Maringer (Louis); 3 Cuny (Victor); 4 Haberstroh (Raymond); 5 Richling (Jean); 6 Bogner (Gilles); 7 Roth (Jean).

Rhône.

1 Serre (Louis).

Sarthe.

1 Beslant (Henri); 2 Jouan (Marcel).

Seine.

1 Severac (Félix); 2 Duboistel (André); 3 Blachere (Henri); 4 Bennegent (Jean); 5 Boschel (Eugène).

Seine-et-Oise.

1 Severac (Félix).

Sèvres (Deux-).

1 Deverrierre (Paul).

Tarn-et-Garonne.

1 Caillet (André).

Var.

1 Arnoux (Jean); 2 Benedetti (Charles); 3 Maury (James); 4 Le Roux (François).

Vaucluse.

1 Desmoulins (René).

Vienne.

1 Deverrierre (Paul).

Vosges.

1 Groscolas (Marcel).

Territoire de Belfort.

1 Groscolas (Marcel); 2 Donnet (Bernard).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Kerguelen (Albert) (Finistère).

Facteur.

CATÉGORIE « C »

Aube.

1 Colin (Henri).

Finistère.

1 Premel (Auguste).

Garonne (Haute-).

1 Marre (Fernand).

Rhin (Bas-).

1 Riehl (Nicolas).

Seine.

1 Chevrollier (Charles).

Vendée

1 Audibert (Paul).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Astier (André).

Aube.

1 Commelard (Maurice).

Côtes-du-Nord.

1 Goupil (François).

Dordogne

1 Meynier (Camille).

Finistère.

1 Gallou (Jean).

Gironde.

1 Arbey (Robert).

Ille-et-Vilaine.

1 Goupil (François).

Landes.

1 Castaings (Jean).

Puy-de-Dôme.

1 Tynevez (Marcel).

Pyrénées (Basses-).

1 Castaings (Jean).

Saône-et-Loire.

1 Denis (Henri).

Seine.

1 Grousset (Maurice); 2 Tynevez (Marcel); 3 Astier (André).

Tarn

1 Cayron (Aimé).

Vienne (Haute-).

1 Meynier (Camille).

Homme d'équipe (service actif).

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Silberich (Jules); 2 Arghittu (Antoine).

Var.

1 Silberich (Jules).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Le Gouhir (Raymond).

Côtes-du-Nord.

1 Pape (Alain).

Finistère.

1 Cozien (Lionel); 2 Pape (Alain).

Garonne (Haute-).

1 Brocas (Robert).

Pyrénées (Basses-).

1 Brocas (Robert).

Rhin (Bas-).

1 Benmokadem Abdelkader.

Rhin (Haut-).

1 Benmokadem Abdelkader.

Rhône.

1 Derbouz Abdallah.

Seine

1 Derbouz Abdallah.

Var.

1 Le Gouhir (Raymond).

Vienne.

1 Omont (André).

Homme d'équipe (manutention).

CATÉGORIE « C »

Alpes-Maritimes.

1 Maire (Jean).

Bouches-du-Rhône.

1 Signoret (Albert); 2 Fournier (Camille).

Drôme.

1 Lovisa (Raoul).

Gironde.

1 Sans (Marcel).

Lot-et-Garonne.

1 Sans (Marcel).

Pyrénées (Basses-).

1 Wilkesmann (Jean-Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Klein (Georges); 2 Jaeger (Robert); 3 Wilkesmann (Jean-Pierre).

Rhin (Haut-).

1 Muller (Albert).

Seine.

1 Signoret (Albert) ; 2 Vernay (Aimé) ; 3 Covello (Jean).

Vaucluse.

1 Lovisa (Raoul).

Vienne.

1 Aubert (Yves).

Vienne (Haute-).

1 Riasse (René).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Moreau (Michel).

Charente-Maritime.

2 Moreau (Michel).

Garonne (Haute-).

1 Brocas (Robert).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lallement (Gilles).

Pyrénées (Basses-).

1 Brocas (Robert).

Rhin (Bas-).

1 Schlaflang (Paul).

Seine.

1 Bertaud (Lucien).

Article R. 433 du code des pensions militaires et d'invalidité. Cochet (Albert) (Bouches-du-Rhône, Haute-Vienne).

EMPLOIS PARTICULIERS
AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

EMPLOIS MASCULINS

Surveillant du service électrique.

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Cartier (Christian).

Côte-d'Or.

1 Plantadis (Maurice).

Seine.

1 Cartier (Christian).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité. Teillet (Julien) (Indre-et-Loire) ; Sebbane (Mohamed) (Seine).

Ouvrier professionnel de 1re classe.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Marcais (Jean).

Aude.

1 Estève (François).

Bouches-du-Rhône.

1 Barone (Antoine).

Cher.

1 Marcais (Jean).

Côte-d'Or.

1 Henry (Georges).

Dordogne.

1 Bouyssou (Jules).

Garonne (Haute-).

1 Villeneuve (Rémi) ; 2 Barthélemy (Jean) ; 3 Bouyssou (Jules).

Gironde.

1 Neyrac (Guy) ; 2 Chelaghendib (Sayah).

Ille-et-Vilaine.

1 Moisan (Bernard) ; 2 Barthélemy (Jean).

Indre-et-Loire.

1 Chelaghendib (Sayah).

Marne (Haute-).

1 Henry (Georges).

Pyrénées-Orientales.

1 Estève (François).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Hébert (Roger).

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Garonne (Haute-).

1 Neri (Marc) ; 2 Burgala (Maurice).

Pyrénées (Basses-).

1 Mages (Léon).

Pyrénées (Hautes-).

1 Mages (Léon).

Sèvres (Deux-).

1 Lenormand (Raymond).

Var.

1 Hébert (Roger).

Cantonnier.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Silberich (Julien).

Mayenne.

1 Leroy (Emile).

Sarthe.

1 Leroy (Emile).

Var.

1 Silberich Julien).

CATÉGORIE « D »

Charente.

1 Chassin (Réal).

Charente-Maritime.

1 Chassin (Réal).

Indre.

1 Nehemie (André).

Indre-et-Loire.

1 Renou (Robert).

Ouvrier professionnel de 2e classe.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Vieillard (Louis).

Alpes-Maritimes.

1 Bernard (Robert).

Aude.

1 Estève (François).

Bouches-du-Rhône.

1 Cornuault (Henri).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile) ; 2 Vieillard (Louis).

Dordogne.

1 Marcais (Jean).

Finistère.

1 Le Floch (Yves).

Garonne (Haute-).

1 Sidobre (Louis) ; 2 Villeneuve (Rémi).

Gironde.

1 Cornuault (Henri) ; 2 Chelaghendib (Sayah).

Hérault.

1 Estève (François).

Ille-et-Vilaine.

1 Piéderrière (Jean).

Indre-et-Loire.

1 Tanguy (Louis) ; 2 Chelaghendib (Sayah).

Meurthe-et-Moselle.

1 Fixard (Yvon) ; 2 Jeannot (Roger).

Morbihan.

1 Le Floch (Yves).

Rhône.

1 Debeaune (Joseph).

Sarthe.

1 Tanguy (Louis).

Seine.

1 Boucq (Anatole).

Seine-et-Oise.

1 Boucq (Anatole) ; 2 Billore (Emile).

Vienne (Haute-).

1 Brun (Marcel).

Vosges.

1 Fixard (Yvon).

CATÉGORIE « D »

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Aube.

1 Messain (René).

Côte-d'Or.

1 Tricard (André).

Garonne (Haute-).

1 Burgala (Maurice).

Loiret.

1 Lamour (Marcel).

Nord.

1 Pruvost (Henri).

Pas-de-Calais.

1 Pruvost (Henri).

Saône (Haute-).

1 Tricard (André).

Seine-Maritime.

1 Molnar (Gyula).

Vienne.

1 Gasnier (Fernand).

Vienne (Haute-).

1 Gasnier (Fernand).

Garde-barrière à service continu.

CATÉGORIE « C »

Aisne.

1 Guyot (André).

Alpes-Maritimes.

1 Berry (André); 2 Valle (Pierre); 3 Hof (Marcel).

Aube.

1 Blanc (Pierre); 2 Schneider (Marcel).

Aude.

1 Ester (Gabriel).

Aveyron.

1 Rivière (Gaston); 2 Grandesso (Frédéric).

Bouches-du-Rhône.

1 Berry (André); 2 Péri (Marcel); 3 Pradier (Pierre); 4 Maranelli (Henri); 5 Mioch (Emilien); 6 Robaglia (Maurice).

Charente.

1 Granet (François); 2 Foucher (Georges).

Charente-Maritime.

1 Foucher (Georges).

Corrèze.

1 Bonnelye (Henri); 2 Legrand (François).

Côte-d'Or.

1 Kasper (Marcel); 2 Aquilina (Jean-Baptiste).

Côtes-du-Nord.

1 Tremel (Yves).

Dordogne.

1 Lescure (Raymond).

Doubs.

1 Kasper (Marcel).

Drôme.

1 Py (Maurice).

Eure.

1 Bailleul (Maurice).

Eure-et-Loir.

1 Aupée (Henri).

Finistère.

1 Berehouc (Corentin); 2 Tremel (Yves); 3 Danielou (Marcel).

Gard.

1 Paulet (Alphonse); 2 Cravère (Georges); 3 Pradier (Pierre); 4 Bellot (Roger).

Garonne (Haute).

1 Pierredon (Jacques); 2 Lefort (Maurice); 3 Bezy (Pierre); 4 Mioch (Emilien).

Gironde.

1 Berges (Yves); 2 Hosteins (Jean).

Hérault.

1 Paulet (Alphonse); 2 Cravère (Georges); 3 Grandesso (Frédéric); 4 Ester (Gabriel).

Ille-et-Vilaine.

1 Lhermenier (Pierre); 2 Charbonnier (Pierre); 3 Anger (Henri); 4 Olivier (Marcel).

Indre.

1 Villain (Roger); 2 Blin (René).

Indre-et-Loire.

1 Garin (Eugène); 2 Javelle (Henri).

Isère.

1 Pignier (Auguste).

Jura.

1 Bolomier (Joseph).

Landes.

1 Darrieutort (Joseph).

Loir-et-Cher.

1 Garnon (Bernard); 2 Javelle (Henri).

Loire.

1 Alès (Jean); 2 Fréry (Benoit).

Loiret.

1 Hannus (Georges); 2 Gaubert (Raoul).

Lot-et-Garonne.

1 Bézy (Pierre); 2 Chambanneau (Robert).

Marne.

1 Blanc (Pierre); 2 Bardou (René).

Mayenne.

1 Leroy (Emile).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lassauce (Charles); 2 Jeanmichel (Albert).

Morbihan.

1 Bellot (Roger).

Moselle.

1 Jauze (Henri).

Nord.

1 Ghesquière (Honoré); 2 Buisset (Samuel); 3 Devos (Raymond).

Oise.

1 Jean (André).

Pas-de-Calais.

1 Caffier (Louis); 2 Buisset (Samuel).

Pyrénées (Basses-).

1 Darrieutort (Joseph); 2 Rouyou (Jean).

Pyrénées (Hautes-).

1 Rouyou (Jean).

Pyrénées-Orientales.

1 Pierredon (Jacques).

Rhin (Bas-).

1 Binder (Alfred).

Rhin (Haut-).

1 Stoecklin (Louis).

Rhône.

1 Py (Maurice); 2 Frery (Benoit).

Saône-et-Loire.

1 Chevaugeon (Jean-François).

Sarthe.

1 Leroy (Emile).

Seine.

1 Bardou (René); 2 Garin (Eugène); 3 Robaglia (Maurice); 4 Gaubert (Raoul); 5 Snape (Georges).

Seine-et-Marne.

1 Sautier (Charles); 2 Guyot (André).

Sèvres (Deux-).

1 Bonnaud (Calixte).

Somme.

1 Giovannai (René); 2 Jean (André).

Tarn.

1 Riviere (Gaston).

Var.

1 Valle (Pierre); 2 Peri (Marcel); 3 Hof (Marcel).

Vendée.

1 Blaize (Yves).

Vienne (Haute-).

1 Sarlandie (Roger); 2 Lescure (Raymond).

Vosges.

1 Jeanmichel (Albert).

CATÉGORIE « D »

Aude.

1 Cazeau (Maximin); 2 Boussac (Fernand).

Bouches-du-Rhône.

1 Deneuville (Maurice).

Charente-Maritime.

1 Perrio (Roger).

Cher.

1 Sageaux (Paul).

Côtes-du-Nord.

1 Caradec (Eugène); 2 Harivel (Claude); 3 Deniel (Jean-Louis).

Finistère.

1 Caradec (Eugène); 2 Deniel (Jean-Louis); 3 Breton (Alain).

Garonne (Haute-).

1 Cazeau (Maximin); 2 Vialas (Julien); 3 Carbonneau (Henri).

Ille-et-Vilaine.

1 Harivel (Claude).)

Indre-et--Loire.

1 Dugue (Gilbert).

Lot-et-Garonne.

1 Sageaux (Paul).

Pas-de-Calais.

1 Caron (Emile).

Puy de-Dôme.

1 Chauchat (Jean); 2 Tynevez (Marcel).

Pyrénées-Orientales.

1 Boussac (Fernand).

Seine.

1 Chauvin (Roger); 2 Cretal (Lucien); 3 Tynevez (Marcel).

Sèvres (Deux-).

1 Perrio (Roger).

Tarn.

1 Combres (Lucien).

Tarn-et-Garonne.

1 Vialas (Julien); 2 Combres (Lucien).

Var.

1 Deneuville (Maurice).

Vienne (Haute-).

1 Chauchat (Jean).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Verdun (Pierre) (Bas-Rhin, Haut-Rhin); Brunet (Fernand) (Charente-Maritime).

Sémaphoriste à service continu.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Challier (Jean); 2 Py (Maurice).

Aube.

1 Blanc (Pierre); 2 Schneider (Marcel).

Calvados.

1 Hamon (Maurice).

Charente.

1 Naudin (Gaston).

Charente-Maritime.

1 Elien (Emile); 2 Pierredon (Jacques); 3 Guionnet (André); 4 Palluaud (Auguste).

Côte-d'Or.

1 Challier (Jean); 2 Daguet (André); 3 Aquilina (Jean-Baptiste).

Côtes-du-Nord.

1 Dubée (Pierre); 2 Le Guen (Joseph); 3 Tremel (Yves).

Creuse.

1 Pignier (Auguste).

Dordogne.

1 Malot (Léon); 2 Lefort (Maurice); 3 Bertolotti (Georges); 4 Bezy (Pierre).

Doubs.

1 Tribouley (Louis); 2 Bolomier (Joseph); 3 Jautzy (Frédéric).

Eure-et-Loir.

1 Aupée (Henri).

Finistère.

1 Le Cann (Jean); 2 Tremel (Yves).

Gironde.

1 Vigier (Fernand); 2 Campo-Sayo (André); 3 Malot (Léon); 4 Naudin (Gaston); 5 Pierredon (Jacques); 6 Irigaray (Jean-Baptiste); 7 Lefort (Maurice); 8 Bouteille (Emile); 9 Bertolotti (Georges); 10 Chambanneau (Robert); 11 Brice (Justin); 12 Richard (Jean); 13 Latrille (Guy).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Guen (Joseph); 2 Raymond (Roger); 3 Olivier (Marcel).

Indre.

1 Moulins (Bernard); 2 Blin (René); 3 Fayolle (Paul).

Indre-et-Loire.

1 Javelle (Henri).

Loir-et-Cher.

1 Borie (Raymond); 2 Javelle (Henri).

Loire-Atlantique.

1 Meur (Auguste); 2 Sochard (Louis).

Loiret.

1 Borie (Raymond).

Lot.

1 Bézy (Pierre); 2 Ester (Gabriel); 3 Py (Maurice); 4 Brice (Justin); 5 Richard (Jean).

Marne.

1 Blanc (Pierre); 2 Le Cann (Jean).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lefebvre (Jean); 2 Blaise (Edouard).

Morbihan.

1 Bellot (Roger).

Nord.

1 Inghels (Victor); 2 Ghesquière (Honoré); 3 Lesert (Jean-Baptiste); 4 Pelissou (Louis); 5 Buisset (Samuel); 6 Devos (Raymond).

Oise.

1 Frayard (Roland); 2 Jean (André).

Orne.

1 Lalouse (Eugène).

Pas-de-Calais.

1 Pelissou (Louis); 2 Buisset (Samuel).

Rhin (Bas-).

1 Hoffbeck (Julien) ; 2 Stahl (Jean) ; 3 Foesser (Joseph) ; 4 Kraushar (Joseph).

Rhin (Haut-).

1 Pierre (Théodore) ; 2 Hoffbeck (Julien) ; 3 Stahl (Jean) ; 4 Scholly (Justin).

Saône (Haute).

1 Tribouley (Louis) ; 2 Laine (Paul).

Sarthe.

1 Loriot (Jean-Baptiste) ; 2 Bluteau (Roger) ; 3 Lalouse (Eugène).

Seine.

1 Blaise (Edouard) ; 2 Robaglia (Maurice) ; 3 Venissac (Marcel) ; 4 Snape (Georges).

Seine-et-Marne.

1 Sautier (Charles) ; 2 Gaubert (Raoul).

Seine-et-Oise.

1 Gaubert (Raoul) ; 2 Venissac (Marcel).

Somme.

1 Giovannai (René) ; 2 Jean (André).

Vienne.

1 Palluaud (Auguste) ; 2 Fayolle (Paul).

Vienne (Haute-).

1 Demmouche (Dahmane) ; 2 Legrand (François) ; 3 Pignier (Auguste).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Lacour (Jean-Louis).

Charente.

1 Chalvesche (Gilbert).

Charente-Maritime.

1 Perrio (Roger).

Côte-d'Or.

1 Lacroix (Robert).

Côtes-du-Nord.

1 Caradec (Eugène) ; 2 Harivel (Claude) ; 3 Deniel (Jean-Louis).

Dordogne.

1 Combres (Lucien).

Finistère.

1 Caradec (Eugène) ; 2 Maze (Yves) ; 3 Deniel (Jean-Louis).

Gironde.

1 Custodio (Antonin) ; 2 Chalvesche (Gilbert).

Ille-et-Vilaine.

1 Harivel (Claude).

Lot.

1 Combres (Lucien) ; 2 Oberti (André).

Marne.

1 Lacour (Jean-Louis).

Meurthe-et-Moselle.

1 Schwartz (Louis).

Morbihan.

1 Maze (Yves).

Moselle.

1 Schwartz (Louis).

Saône (Haute).

1 Lacroix (Robert).

Seine.

1 Tynevez (Marcel).

Somme.

1 Duvauchelle (Lucien).

Vienne (Haute-).

1 Custodio (Antonin).

Vosges.

1 Mougeot (Jean).

Manœuvre.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Vernay (Aimé).

Somme.

1 Poucet (Jules).

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Doumas (Emile).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile).

Garonne (Haute-).

1 Nauche (Henri).

Loire-Atlantique.

1 Rabiller (André).

Maine-et-Loire.

1 Ouriou (André).

Nord.

1 Carion (André) ; 2 Rocquet (Raymond).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile).

Rhin (Bas-).

1 Wiedel (Othon).

Sarthe.

1 Ouriou (André).

Seine-Maritime.

1 Rocquet (Raymond).

Vaucluse.

1 Doumas (Emile).

CATÉGORIE « D ».

Alpes-Maritimes.

1 Martin (Robert).

Aube.

1 Chenilyer (Jacques).

Aveyron.

1 Combettes (Marcel).

Bouches-du-Rhône.

1 Laroche (René) ; 2 Lucanik (André).

Charente.

1 Mercier (Georges).

Côte-d'Or.

1 Laroche (René) ; 2 Guérin (André).

Côtes-du-Nord.

1 Piriou (Joseph).

Finistère.

1 Beaudre (Joseph) ; 2 Herry (Paul).

Gard.

1 Lucanik (André).

Gironde.

1 Leneveu (Jean-Jacques) ; 2 Souiller (Jean).

Hérault.

1 Guérin (André).

Indre-et-Loire.

1 Bouancheau (Raymond).

Maine-et-Loire.

1 Bouancheau (Raymond).

Moselle.

1 Leonhardt (Henry).

Nord.

1 Blay (Jean).

Rhin (Bas-).

1 Leonhardt (Henry).

Rhône.

1 Collenot (Georges).

Seine.

1 Piriou (Joseph); 2 Landschoot (René); 3 Martin (Robert).

Seine-Maritime.

1 Blay (Jean).

Ouvrier professionnel de 1re classe des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Côtes-du-Nord.

1 Morvan (Marcel).

Gironde.

1 Lavandier (Félix).

Ille-et-Vilaine.

1 Morvan (Marcel); 2 Lecocq (Eugène); 3 Moisan (Bernard).

Indre-et-Loire.

1 Milon (Albert); 2 Hamon (Lucien).

Loire-Atlantique.

1 Souchet (René).

Maine-et-Loire.

1 Ouriou (André); 2 Bevilis (Robert).

Moselle.

1 Rundstader (Joseph).

Pyrénées-Orientales.

1 Lavandier (Félix).

Sarthe.

1 Ouriou (André).

Seine.

1 Milon (Albert).

CATÉGORIE « D ».

Bouches-du-Rhône.

1 Laroche (René).

Charente.

1 Ouvrard (Paul).

Gironde.

1. Ramage (Claude).

Indre-et-Loire.

1 Ouvrard (Paul).

Seine.

1 Ramage (Claude).

Ouvrier professionnel de deuxième classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Ain.

1 Guy (Michel).

Alpes-Maritimes.

1 Henry (Léon).

Bouches-du-Rhône.

1 Cornuault (Henri); 2 Doumas (Emile).

Charente-Maritime.

1 Moulin (André).

Côte-d'Or.

1 Adrian (Emile); 2 Vieillard (Louis).

Côtes-du-Nord.

1 Carro (Georges).

Finistère.

1 Gueguen (Yves).

Garonne (Haute-).

1 Nauche (Henri); 2 Villeneuve (Rémi).

Gironde.

1 Cornuault (Henri).

Ille-et-Vilaine.

1 Gueguen (Yves); 2 Piederrière (Jean); 3 Guillermit (Emile); 4 Fanouillère (Auguste); 5 Carro (Georges); 6 Hubert (Henri).

Isère.

1 Quittoud (Julien).

Jura.

1 Vieillard (Louis).

Morbihan.

1 Fanouillère (Auguste).

Moselle.

1 Heitzmann (Bernard); 2 Hollweque (Alphonse); 3 Bieber (Gérard).

Pyrénées-Orientales.

1 Cufi (Emile).

Rhin (Bas-).

1 Wintz (Raymond); 2 Bieber (Gérard); 3 Martz (Jules).

Rhône.

1 Guy (Michel).

Seine.

1 Laroubine (Francis); 2 André (Gaston); 3 Hubert (Henri).

Seine-Maritime.

1 Henry (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Laroubine (Francis).

Sèvres (Deux-).

1 Moulin (André).

Vaucluse.

1 Doumas (Emile).

CATÉGORIE « D »

Aisne.

1 Cimier (Robert).

Bouches-du-Rhône.

1 Lucanik (André); 2 Roussel (Denis).

Côte-d'Or.

1 Blandin (Roger); 2 Augé (Roger).

Côtes-du-Nord.

1 Jestin (Pierre).

Dordogne.

1 Souiller (Jean).

Doubs.

1 Guerin (André).

Finistère.

1 Hamon (René); 2 Jestin (Pierre).

Gard.

1 Gallouedec (Raymond) ; 2 Lucanik (André).

Gironde.

1 Bonnet (Gilbert) ; 2 Mages (Léon) ; 3 Souiller (Jean).

Hérault.

1 Guerin (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Charpentier (Bernard) ; 2 Nicol (Paul).

Manche.

1 Couturier-Petrasson (Etienne).

Marne.

1 Maujean (Maurice).

Nord.

1 Keirle (Maurice).

Pyrénées (Hautes-).

1 Mages (Léon).

Rhin (Bas-).

1 Diétrich (Fernand).

Rhin (Haut-).

1 Diétrich (Fernand).

Rhône.

1 Collenot (Georges).

Sarthe.

1 Gallouedec (Raymond) ; 2 Charpentier (Bernard).

Seine.

1 Le Blevec (Maurice) ; 2 Vautier (Bernard) ; 3 Momenceau (Pierre).

Seine-Maritime.

1 Vautier (Bernard) ; 2 Molnar (Gyula).

Seine-et-Marne.

1 Inizan (Yves-Marie).

Seine-et-Oise.

1 Momenceau (Pierre).

Somme.

1 Cimier (Robert).

Var.

1 Roussel (Denis).

Yonne.

1 Duciel (Gilbert).

Ouvrier professionel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Allier.

1 Demay (René).

Alpes-Maritimes.

1 Olivier (André) ; 2 Henry (Léon).

Côtes-du-Nord.

1 Carro (Georges).

Dordogne.

1 Pasquet (Alfred).

Gard.

1 Lamoureux (Jacques).

Garonne (Haute-).

1 Seguier (Emile) ; 2 Villeneuve (Rémi).

Gironde.

1 Lamoureux (Jacques) ; 2 Dumont (Jean-Claude).

Ille-et-Vilaine.

1 Gallego (Pierre) ; 2 Mauvieux (Roland) ; 3 Carro (Georges) ; 4 Hubert (Henri).

Indre-et-Loire.

1 Milon (Albert) ; 2 Hamon (Lucien).

Marne.

1 Mauroy (Bernard).

Mayenne.

1 Mauvieux (Roland).

Meuse.

1 Guyot (André).

Moselle.

1 Thomas (René) ; 2 Rundstadler (Joseph).

Nord.

1 Leroy (Jean).

Orne.

1 Gallego (Pierre).

Rhin (Bas-).

1 Matz (Albert) ; 2 Mathis (Robert) ; 3 Diebold (Marcel) ; 4 Britsch (Henri) ; 5 Bauer (Paul) ; 6 Logel (Lucien) ; 7 Anstett (Alfred) ; 8 Martz (Jules) ; 9 Acker (Lucien) ; 10 Frey (Eugène) ; 11 Gross (Charles).

Rhin (Haut-).

1 Eckert (Joseph) ; 2 Oberle (Raymond).

Seine.

1 Singer (Jean)) ; 2 Milon (Albert) ; 3 Sugliani (Jean) ; 4 Olivier (André) ; 5 Dumont (Jean-Claude) ; 6 André (Gaston) ; 7 Hubert (Henri).

Seine-Maritime.

1 Henry (Léon).

Seine-et-Marne.

1 Mauroy (Bernard).

Seine-et-Oise.

1 Singer (Jean) ; 2 Sugliani (Jean).

Sèvres (Deux-).

1 Mullon (Robert).

Tarn.

1 Seguier (Emile).

CATÉGORIE « D »

Ariège.

1 Burgala (Maurice).

Aube.

1 Choquet (Robert).

Charente.

1 Ouvrard (Paul).

Corrèze.

1 Charpentier (Louis).

Côte-d'Or.

1 Blandin (Roger) ; 2 Guinot (André).

Dordogne.

1 Souiller (Jean).

Finistère.

1 Hebert (Roger).

Garonne (Haute-).

1 Neri (Marc) ; 2 Burgala (Maurice).

Gironde.

1 Ramage (Claude) ; 2 Charpentier (Louis) ; 3 Souiller (Jean).

Ille-et-Vilaine.

1 Nicol (Paul).

Indre-et-Loire.

1 Ouvrard (Paul).

Marne.

1 Maujean (Maurice).

Marne (Haute-).

1 Choquet (Robert).

Morbihan.

1 Hebert (Roger).

Nord.

1 Dufour (Roland).

Rhin (Bas-).

1 Robert (Joseph).

Savoie.

1 Lauzelin (Roger).

Seine.

1. Ramage (Claude).

Yonne.

1 Guinot (André).

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Maranelli (Henri).

Hérault.

1 Galzin (Louis).

Maine-et-Loire.

1 Fresnel (Gaston).

Nord.

1 Devos (Raymond).

Pyrénées (Basses-).

1 Bourdette-Lembeye (Vincent).

Seine.

1 Simon (Noël).

Vienne (Haute-).

1 Simon (Noël).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Amadio (Ange).

Calvados.

1 Mille (Maurice).

Finistère.

1 Le Goistre (André); 2 Cozien (Lionel).

Manche.

1 Mille (Maurice).

Morbihan.

1 Le Goistre (André).

Puy-de-Dôme.

1 Allender (Guillaume).

Rhône.

1 Derbouz (Abdallah).

Seine.

1 Derbouz (Abdallah).

Vienne.

1 Omont (André).

Manœuvre des entretiens et grands ateliers du matériel.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Jaquet (Albert); 2 Maranelli (Henri).

Charente.

1 Granet (François).

Corrèze.

1 Bonnelye (Henri).

Côtes-du-Nord.

1 Cojean (François).

Finistère.

1 Cojean (François).

Gard.

1 Jaquet (Albert).

Rhône.

1 Guyot (Maurice).

Seine.

1 Lhermenier (Pierre); 2 Despin (Jean).

CATÉGORIE « D »

Aube.

1 Mevot (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 Berfini (Augustin); 2 Roussel (Denis).

Côte-d'Or.

1 Rocault (Jacques).

Côtes-du-Nord.

1 Le Bail (Benoit).

Finistère.

1 Le Goistre (André).

Ille-et-Vilaine.

1 Frelaut (Bernard).

Isère.

1 Barbassat (Fernand).

Jura.

1 Rocault (Jacques).

Morbihan.

1 Le Goistre (André).

Var.

1 Roussel (Denis).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Charles (Armand) (Gard—Alpes-Maritimes); Bridoux (Jacques) (Bas-Rhin).

EMPLOIS FÉMININS

Aide-distributrice.

Aube.

1 Trochet (Marie).

Bouches-du-Rhône.

1 Le Normand (Madeleine).

Garonne (Haute-).

1 Peyras (Marie-Thérèse).

Moselle.

1 Pitz (Marie).

Nord.

1 Destailleur (Mariette); 2 Lièvre (Liliane).

Pas-de-Calais.

1 Leroy (Germaine).

Puy-de-Dôme.

1 Galoppo (Lydie); 2 Berre (Léonie).

Rhin (Bas-).

1 Kopp (Marie); 2 Pitz (Marie); 3 Berger (Anne); 4 Hausser (Marguerite); 5 Patou (Eugénie).

Rhin (Haut-).

1 Jehl (Marie).

Savoie.

1 Wyon (Germaine).

Seine.

1 Patou (Eugénie); 2 Guerillot (Georgette).

Somme.

1 Lièvre (Liliane).

Yonne.

1 Trochet (Marie).

Factrice aux écritures.

Allier.

1 Pigard (Lucie).

Alpes-Maritimes.

1 Boullenger (Yvonne); 2 Naly (Yvette).

Bouches-du-Rhône.

1 Le Normand (Madeleine); 2 Evangelou (Cléopâtre); 3 Palanque (Madeleine); 4 Armand (Marie-Louise); 5 Brun (Justine); 6 Bandini (Georgette).

Charente-Maritime.

1 Hardy (Anna); 2 Michel (Renée).

Cher.

1 Dampierre (Lucienne).

Côtes-du-Nord.

1 Vidamant (Louise); 2 Lecomte (Julia).

Finistère.

1 Maufras (Simone); 2 Poupon (Geneviève).

Garonne (Haute-).

1 Dupont (Gabrielle); 2 Gregoire (Odette); 3 Rousset (Emma); 4 Peyras (Marie-Thérèse); 5 François (Joséphine).

Gironde.

1 Saint-Sernin (Maria); 2 Pomirol (Henriette).

Ille-et-Vilaine.

1 Lenen (Marie-Rose); 2 Basley (Yvonne); 3 Lecomte (Julia).

Indre-et-Loire.

1 Fauchère (Geneviève); 2 Moreau (Marie-Louise); 3 Aubineau (Jeanne).

Lot.

1 Di Scala (Suzanne).

Lot-et-Garonne.

1 Saint-Sernin (Maria).

Maine-et-Loire.

1 Hervé (Berthe).

Manche.

1 Lenen (Marie-Rose); 2 Maufras (Simone).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Morbihan.

1 Poupon (Geneviève).

Nord.

1 Lievre (Liliane).

Pas-de-Calais.

1 Vandaele (Berthe); 2 Derusme (Suzanne).

Pyrénées (Basses-).

1 Dauphin (Marie).

Pyrénées (Hautes-).

1 Claverie (Fernande).

Rhin (Bas-).

1 Kopp (Marie); 2 Roth (Marthe); 3 Berger (Anne-Marie); 4 Hausser (Marguerite); 5 Patou (Eugénie).

Rhône.

1. Lhopital (Marcelle).

Sarthe.

1 Herve (Berthe).

Savoie (Haute-).

1. Naly (Yvette).

Seine.

1 Souverain (Hélène); 2 Dupont (Gabrielle); 3 Verdier (Germaine); 4 Flageollet (Françoise); 5 Dauphin (Marie); 6 Besnault (Adelina); 7 Patou (Eugénie); 8 Frances (Paulette); 9 Cluzeau (Olive).

Seine-Maritime.

1 Pigard (Lucie).

Seine-et-Oise.

1 Frances (Paulette); 2 Depierris (Denise).

Somme.

1 Lievre (Liliane).

Tarn.

1 Bouisset (Jeanne).

Tarn-et-Garonne.

1 Rousset (Emma).

Var.

1 Le Normand (Madeleine); 2 Gregoire (Odette).

Vaucluse.

1 Schlumpf (Juliette).

Vienne (Haute-).

1 Blatviel (Madeleine).

Employée stagiaire.

Alpes-Maritimes.

1 Naly (Yvette); 2 Lizarot (Claire).

Bouches-du-Rhône.

1 Lizarot (Claire).

Charente-Maritime.

1 Guilbaud (Monique).

Finistère.

1 Salaun (Micheline).

Gironde.

1 Guilbaud (Monique).

Ille-et-Vilaine.

1 Salaun (Micheline).

Saône (Haute-).

1 Schibert (Marie-Louise).

Savoie.

1 Iacaccia (Jeanne).

Savoie (Haute-).

1 Naly (Yvette).

Seine

1 Roulin (Anna).

Vienne (Haute-).

1 Descoutieras (Marie-Antoinette).

Préposée au service des bureaux.

Alpes-Maritimes.

1 Gregoire (Odette); 2 Bourhoven (Simone).

Aube.

1 Trochet (Marie).

Bouches-du-Rhône.

1 Brunelle (Anne-Marie); 2 Vacca (Marie); 3 Gregoire (Odette); 4 Bandini (Georgette).

Calvados.

1 Vidamant (Louise); 2 Liegeas (Françoise).

Charente-Maritime.

1 Hardy (Anna); 2 Morin (Germaine); 3 Michel (Renée).

Cher.

1 Dampierre (Lucienne).

Corrèze.

1 Bergal (Denise); 2 Verniere (Anaïs).

Dordogne.

1 Durocher (Yvonne).

Garonne (Haute-).

1 Peyras (Marie-Thérèse).

Hérault.

1 Luchaire (Suzanne).

Ille-et-Vilaine.

1 Basley (Yvonne).

Indre-et-Loire.

1 Renard (Simone).

Loire.

1 Chautard (Irma).

Marne.

1 Durand (Renée).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Moselle.

1 Pitz (Marie).

Puy-de-Dôme.

1 Verniere (Anaïs).

Rhin (Bas-).

1 Wolff (Erna) ; 2 Pilz (Marie) ; 3 Herter (Marie) ; 4 Burgstahler (Jeanne) ; 5 Berger (Anne-Marie) ; 6 Patou (Eugénie).

Rhin (Haut-).

1 Burgstahler (Jeanne).

Rhône.

1 Chautard (Irma).

Seine.

1 Amiot (Odette) ; 2 Vacca (Marie) ; 3 Patou (Eugénie) ; 4 Frances (Paulette) ; 5 Liegeas (Françoise) ; 6 Serre (Anne) ; 7 Armando (Léontine) ; 8 Cluzeau (Olive) ; 9 Maury (Alexandrine) ; 10 Durand (Renée).

Seine-Maritime.

1 Fontaine (Geneviève) ; 2 Vidamant (Louise).

Seine-et-Oise.

1 Frances (Paulette) ; 2 Depierris (Denise).

Yonne.

1 Trochet (Marie).

Manutentionnaire.

Ain.

1 Equey (Aline).

Bouches-du-Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse) ; 2 Equey (Aline) ; 3 Cani (Mireille).

Ille-et-Vilaine.

1 Pierre (Germaine) ; 2 Besnard (Rosalie) ; 3 Lamontagne (Noëlla) ; 4 Corbiere (Augustine).

Loire.

1 Rogeon (Célestine) ; 2 Chautard (Irma).

Rhône.

1 Greffier (Marie-Thérèse) ; 2 Chautard (Irma).

Seine.

1 Rogeon (Célestine) ; 2 Elard (Andrée) ; 3 Francois (Marie) ; 4 Le Jossec (Marguerite) ; 5 Pierre (Germaine) ; 6 Deciron (Germaine) ; 7 Dunat (Berthe) ; 8 Vuillemot (Madeleine) ; 9 Lamontagne (Noëlla) ; 10 Jacqueson (Marie-Louise) ; 11 Trichard (Emilienne) ; 12 Frances (Paulette) ; 13 Amoros (Paulette) ; 14 Leroy (Madeleine).

Gérante de halte.

Côtes-du Nord.

1 Lecomte (Julia).

Finistère.

1 Lecomte (Julia).

Gard.

1 Bandini (Georgette).

Lot.

1 Rousset (Emma).

Pyrénées (Basses-).

1 Bandini (Georgette).

Tarn-et-Garonne.

1 Rousset (Emma).

Ouvrière professionnelle de 2e classe.

Nord.

1 Hennebel (Paulette).

Sémaphoriste à service continu

(ex-sémaphoriste à faction permanente).

Seine-et-Oise.

1 Jacqueson (Marie-Louise).

Femme manœuvre.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Verdier (Marie) (Seine-Maritime).

Préposée aux travaux manuels.

Aude.

1 Pechou (Emilie).

Bouches-du-Rhône.

1 Baret (Germaine).

Calvados.

1 Soulisse (Léona).

Charente-Maritime.

1 Wendling (Simonne) ; 2 Chaigne (Jeanne).

Côtes-du-Nord.

1 Levrel (Aurélie).

Ille-et-Vilaine.

1 Levrel (Aurélie) ; 2 Besnard (Rosalie).

Meurthe-et-Moselle.

1 Lapointe (Claire).

Rhin (Bas-).

1 Christoph (Marie-Anne).

Savoie.

1 Wyon (Germaine).

Seine.

1 Viard (Martine).

Garde-barrière à service continu

(ex-garde à faction permanente).

Gironde.

1 Larosch (Marie-Louise).

Pyrénées (Basses-).

1 Larosch (Marie-Louise).

Sarthe.

1 Haquin (Janine).

Seine.

1 Haquin (Janine).

Tarn-et-Garonne.

1 Bressolles (Marie).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

EMPLOI MASCULIN

Agent de bureau.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Triau (Jean) ; 2 Poinsignon (Charles).

CATÉGORIE « D »

Alpes-Maritimes.

1 Fournier (Marcel) ; 2 Bichon (Maurice) ; 3 Bou Haniche (Simon).

Eure.

1 Bichon (Maurice) ; 2 Peuziat (Charles).

Ille-et-Vilaine.

1 Peuziat (Charles) ; 2 Lefevre (Henri).

Seine.

1 Fournier (Marcel) ; 2 Flahaut (Jacques) ; 3 Debord (René) ; 4 Beghi (Louis) ; 5 Cheyviolle (Pierre).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.
Retif (Daniel) (Seine-Maritime, Rhône).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

EMPLOIS MASCULINS

Commis de 1re classe.

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Judais (Claude).

Seine.

1 Judais (Claude).

Commis de 2e classe.

CATÉGORIE « C »

Seine.

1 Robert (André); 2 Durand (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Nord.

1 Bouvet (Albert).

Seine.

1 Bouvet (Albert).

Aide-magasinier.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Chini (Gabriel); 2 Demaria (Stéphane); 3 Huin (Jean); 4 Muraccioli (Pascal).

Nord.

1 Deswarte (Adolphe).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Lagarde (Robert); 2 Kharalian (Aristide); 3 Djeradjian (Sérount).

Surveillant.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Huin (Jean).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges).

Facteur armement.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Huin (Jean).

Pointeur.

CATÉGORIE « C »

Bouches-du-Rhône.

1 Gris (Raymond); 2 Marinari (Francis); 3 Stromboni (Etienne); 4 Bedrossian (Ernest); 5 Nunez (Francisco); 6 Huin (Jean).

CATÉGORIE « D »

Bouches-du-Rhône.

1 Guilbert (Georges).

EMPLOI FÉMININ

Lingère et ouvrière du magasin.

Bouches-du-Rhône.

1 Specht (Mélanie); 2 Cani (Mireille); 3 Terzian (Malkrouhie); 4 Garnerone (Catherine); 5 Freze (Emilienne).

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

EMPLOI MIXTE

Employé de bureau (ex-commis).

CATÉGORIE « C »

1 Guillon (Michel); 2 Prelle (Louis).

CATÉGORIE « D »

1 Bauby (Jacques); 2 Gaudron (Théophile); 3 Beghi (Louis); 4 Lauraire (Henri); 5 Cheyvialle (Pierre); 6 Donzaud (Lucien); 7 Afonso (Antoine); 8 Douart (Pierre).

CATÉGORIE « E »

1 Baquet (Alice).

EMPLOIS MASCULINS

Receveur.

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

1 Kerherve (Paul).

Surveillant.

CATÉGORIE « C »

1 Loyer (Kléber).

CATÉGORIE « D »

1 Wolinski (Jean).

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

EMPLOI MASCULIN

Commis expéditionnaire.

CATÉGORIE « C »

Gironde.

1 Bernardet (Jean).

Seine.

1 Durand (Marcel).

CATÉGORIE « D »

Seine.

1 Le Balc'h (Louis).

B. — ALGERIE

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

ADMINISTRATION CENTRALE

EMPLOI MIXTE

Adjoint administratif.

CATÉGORIE « C »

1 Rolland (Lucien); 2 Feodon (Raymond); 3 Pulicani (Dominique); 4 Léger (Pierre); 5 Giraud (Aimé).

CATÉGORIE « D »

1 Guiadeur (Jean); 2 Piquet (Alfred).

CATÉGORIE « E »

1 Pinaut (Pierline); 2 Talote (Sylviane); 3 Canal (Mélanie).

SERVICES EXTERIEURS

Emplois communs aux services extérieurs de l'administration algérienne et aux établissements publics de l'Algérie.

EMPLOI MIXTE

Commis et assimilés.

CATÉGORIE « C »

1 Perez (Edouard); 2 Pradon (Camille); 3 Juanico (Michel); 4 Feodon (Raymond); 5 Boffa-Bignolin (Pierre); 6 Pulicani (Dominique); 7 Léger (Pierre).

CATÉGORIE « D »

1 Martinez (Louis); 2 Guiadeur (Jean); 3 Dumont (Alfred); 4 Zervo (Jean); 5 Taboni (Paul); 6 Mach (Serge); 7 Piquet (Alfred).

CATÉGORIE « E »

1 Luccioni (Antoinette); 2 Pinaut (Pierline); 3 Talote (Sylviane); 4 Lagrange (Marguerite); 5 Canal (Mélanie).

SERVICES FINANCIERS

Contributions directes.

EMPLOI MASCULIN

Agent de constatation et d'assiette.

CATÉGORIE « C »

1 Levy (Elie).

CATÉGORIE « D »

1 Sebki Ahcène; 2 Rougier (René).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Fourment (Roger).

Contributions diverses.

EMPLOI MIXTE

Agent de comptabilité, de constatation et d'assiette.

CATÉGORIE « C »

1 Léger (Pierre).

CATÉGORIE « D »

1 Taboni (Paul).

Enregistrement, domaines.

EMPLOI MIXTE

Agent de constatation ou d'assiette de l'enregistrement.

CATÉGORIE « C »

1 Levy (Elie).

Trésorerie d'Algérie.

Agent de comptabilité.

CATÉGORIE « C »

1 Rolland (Lucien); 2 Sanchez (Ernest); 3 Perez (Edouard); 4 Levy (Elie).

CATÉGORIE « D »

1 Zervo (Jean); 2 Taboni (Paul).

Service des douanes.

Agent de constatation ou d'assiette.

CATÉGORIE « D »

1 Pilerini (Pierre); 2 Versini (Jean); 3 Leonardi (François); 4 Jeune (Albert).

SERVICE DU CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES DE L'ALGERIE

(Anciennement « Service de santé maritime ».)

Lieutenant de police sanitaire.

CATÉGORIE « C »

1 Cordona (Paul).

CATÉGORIE « D »

1 Roux (Henri); 2 Angot (Jacques); 3 Mirailles (Jean); 4 Florio (Alexandre).

SERVICE JUDICIAIRE

Emplois relevant de l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice.

Aoun des justices de paix.

CATÉGORIE « D »

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, auxiliaire de gendarmerie, 10e légion de gendarmerie à Frenda (Oran).

Aoun de mahakmas.

CATÉGORIE « D »

1 Khelladi Tayeb, 5 octobre 1912, auxiliaire de gendarmerie, 10e légion de gendarmerie à Frenda (Oran)

SERVICE ALGERIEN DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOI MASCULIN

Agent d'exploitation du service postal.

CATÉGORIE « A »

1 Milhes (Lucien).

CATÉGORIE « D »

1 Corbalan (Alfred).

TRAVAUX PUBLICS

EMPLOI MIXTE

Commis des ponts et chaussées et des mines.

CATÉGORIE « D »

1 Monera (Jean-Marc).

EMPLOI MASCULIN

Gardien de phare.

CATÉGORIE « C »

1 Lopez (Antoine); 2 Leal (Florent).

BANQUE DE L'ALGERIE

Secrétaire comptable (en Algérie et en Tunisie).

CATÉGORIE « C »

1 Khalifa (Gilbert); 2 Baudrand (Marcel).

Concierge stagiaire (Algérie et Tunisie).

CATÉGORIE « C »

1 Messina (Raymond).

ELECTRICITE ET GAZ D'ALGERIE

EMPLOI ADMINISTRATIF

Employé qualifié.

CATÉGORIE « D »

1 Andrieu (Jean); 2 Gury (Raymond); 3 Florio (Alexandre); 4 Bou Haniche (Simon).

CHEMINS DE FER ALGERIENS

Emplois communs à tous les services.

EMPLOIS MASCULINS

Aide-distributeur.

CATÉGORIE « D »

1 Perez (Jean-Pierre).

Garçon de bureau.

CATÉGORIE « C »

1 Vidal (Joseph); 2 Torregrosa (Raymond); 3 Sepet (Jean); 4 Azorin (Joseph); 5 Scholly (Justin); 6 Chebouba Rabah, 1er janvier 1918, 2e classe, 63e bataillon du génie, 67, rue Vieux, Constantine.

Aide-classeur.

CATÉGORIE « C »

1 Jover (Jean).

Planton.

CATÉGORIE « C »

1 Torregrosa (Raymond); 2 Ktourza (Chaloum-Charles); 3 Azorin (Joseph); 4 Scholly (Justin).

CATÉGORIE « D »

1 Ameziane Amar, 30 juillet 1931, 2e classe, 10e S. I. M., douar Nézlioua, commune mixte de Dra-El-Mizan (Alger).

Préposé aux travaux manuels.

CATÉGORIE « D »

1 Dridi Slimane, 6 mai 1929, 2e classe, 3e R. T. A., 18, rue Charles-Laborie, Souk-Ahras (Constantine).

Emplois particuliers au service de l'exploitation.

Facteur aux écritures.

CATÉGORIE « C »

1 Jover (Jean); 2 Cornelio (Fernand).

CATÉGORIE « D »

1 Journée (Louis).

Facteur.

CATÉGORIE « D »

1 Fallague-Chebra Mohammed, 26 août 1919, 2e classe C. A. R. 101, 4, rue Mogador, à Alger (Algérie).

Homme d'équipe (service actif).

CATÉGORIE « D »

1 Benhachefa Mostéfa, 12 janvier 1927, 1re classe, 2e R. T. A., 22, boulevard Saint-Jules, à Mostaganem (Oran).

Emplois particuliers au service de la voie et des bâtiments.

Ouvrier professionnel de 1re classe.

CATÉGORIE « D »

1 Villois (Henri).

Cantonnier.

CATÉGORIE « C »

1 Hafed Resgui, 6 février 1927, 7e R. T. A., 1, rue du Général-Leclerc, à Souk-Ahras (Constantine).

CATÉGORIE « D »

1 Rahmani Miloud, 3 novembre 1922, sergent, 3e R. T. A., 21, rue Edmond-Pietri, à Biskra (Constantine).

Emplois particuliers au service du matériel et de la traction.

Ouvrier professionnel de 1re classe.

CATÉGORIE « D »

1 Villois (Henri).

Manœuvre des dépôts.

CATÉGORIE « D »

1 Benhachefa Mostéfa, 12 janvier 1927, 2e classe, 2e R. T. A., 22, boulevard Saint-Jules, à Mostaganem (Oran).

C. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

SERVICE DES DOUANES

Cadre supérieur des douanes.

Agent de constatation.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond).

CATÉGORIE « D »

1 Roche (André); 2 Audrain (Victor); 3 Jarry (Pierre); 4 Menniot (André); 5 Taigia (André); 6 Koukoui (Valère); 7 Hounnye (Nicolas); 8 Dedegbe (James).

Agent breveté des brigades.

CATÉGORIE « C »

1 Mattei (Raymond); 2 Lebrec (Paul).

CATÉGORIE « D »

1 Noël-Pierre (Henri); 2 Desmoulins (Roger); 3 Taigia (André); 4 Koukoui (Valère); 5 Hounye (Nicolas); 6 Dedegbe (James).

SERVICES JUDICIAIRES

Cadre supérieur de la justice.

Secrétaire des greffes et parquets.

CATÉGORIE « D »

1 Potin (Louis); 2 Koukoui (Valère); 3 Ahoua (Francis); 4 Hounye (Nicolas); 5 Dedegbe (James).

SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE

Cadre supérieur de la santé.

Agent technique.

CATÉGORIE « D »

1 Beghelli (André).

SERVICE DE LA SURETE

Hiérarchie transitoire du service de la sûreté.

Inspecteur adjoint de police.

CATÉGORIE « D »

1 Boeri (Georges); 2 Ba Boubacar; 3 Godonou (Damase); 4 Koukoui (Valère).

SERVICES ADMINISTRATIFS, FINANCIERS ET COMPTABLES

Cadre supérieur.

Commis.

CATÉGORIE « C »

1 Madrassi (Ange); 2 Roche (Jean); 3 Risticoni (Paul).

CATÉGORIE « D »

1 Raphaël (Jean, dit Raulnet); 2 N'Diaye Demba; 3 Hai-Dara Amadou Lamine; 4 Ahoua (François).

MADAGASCAR

Cadre local des contributions indirectes.

Commis de 4e classe.

CATÉGORIE « D »

1 Maes (Emile); 2 Masson (Paul).

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

ADMINISTRATION GENERALE

EMPLOI MASCULIN

Commis.

CATÉGORIE « D »

1 Vergoz (Joseph).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 avril 1957.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.....	.....	350 ..	.....
364 45	Canada	1 $ Can.	.....	.....	.....	364 85	364 75
162 95	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.....	.....	.....	.....
2795 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.....	.....	2796 ..	.....
8295 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8353 73	8271 ..	8336 ..	8296 ..	.....
1335 ..	Autriche	100 sch.	1336 15	1336 65	1336 25	1336 ..	.....
700 50	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 40	700 30
5074 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	3029 25	5105 25	5073 30	5072 50
987 25	Gde-Bretagne ...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	987 30	.....
56 105	Italie	100 lire.	56 008	55 39	56 43	56 105	56 095
4936 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4937 ..	4936 ..
9254 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9265 ..	.....
6491 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6802 ..	6804 50
8046 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8054 ..	8053 50
1007 ..	Egypte	1 liv. ég.	1003 04	.....	.....	.....	.....
1217 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 10	1220 ..	1218 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	1824 50	4897 50	4897 50	.....
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.....	.....

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200
Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SAO PAULO ELECTRIC COMPANY, LIMITED

OBLIGATIONS 5 0/0, CINQUANTE ANS, PREMIERE HYPOTHEQUE

Tirage et rachat d'obligations pour le fonds d'amortissement.

Aux détenteurs des obligations 5 0/0, *cinquante ans, première hypothèque, échéant le 1er janvier* 1962, *de Sao Paulo Electric Company, Limited, garanties par acte fidéicommis en date du* 4 *août* 1911, *en faveur de National Trust Company, Limited, fidéicommissaire.*

Par la présente, avis est donné que, conformément aux dispositions dudit acte fidéicommis, les obligations de cette émission portant les numéros ci-dessous indiqués sont sorties au tirage pour amortissement, et lesdites obligations seront remboursées le 1er juillet 1957, ou après cette date au pair par le fidéicommissaire en conformité avec les termes de l'acte fidéicommis.

Obligations de £ 500.

(Chacun des numéros de ces obligations est précédé de la lettre A.)

00001	00062	00140	00162	00188	00286	00351	00357	00372	00381
00202	00224	00244	00265	00284	00451	00454	00466	00469	00497

Obligations de £ 100.

(Chacun des numéros de ces obligations est précédé de la lettre B.)

00003	00011	00017	00020	00024	03553	03598	03606	03617	03618
00031	00046	00054	00062	00069	03623	03633	03679	03680	03746
00075	00099	00100	00110	00117	03787	03813	03821	03824	03832
00118	00194	00200	00209	00232	03835	03838	03869	03887	03906
00247	00249	00266	00274	00297	03911	03915	03924	03951	03988
00306	00311	00327	00328	00362	03955	03956	03961	03970	04032
00371	00422	00424	00446	00450	01045	04128	04131	04132	04146
00457	00459	00475	00493	00516	04258	04261	04266	04269	04273
00527	00538	00541	00545	00550	04443	04940	04959	04963	04992
00556	00565	00572	00610	00611	05013	05025	05027	05041	05042
00646	00667	00672	00787	00798	05080	05128	05130	05147	05161
00509	00819	00820	00821	00823	05171	05172	05174	05177	05178
00837	00838	00914	00917	00924	05179	05304	05326	05327	05330
00926	00929	00936	00954	00957	05382	05413	05415	05422	05425
00976	00931	01001	01052	01069	05128	05430	05475	05487	05489
01070	01074	01075	01224	01225	05557	05539	05548	05569	05585
01226	01227	01253	01257	01281	05599	05605	05603	05625	05626
01283	01288	01297	01299	01319	05630	05653	05692	05693	05695
01324	01327	01377	01489	01490	05697	05724	05727	05740	05753
01492	01493	01494	01499	01517	05754	05779	05787	05799	05836
01518	01527	01608	01619	01624	05860	05890	05893	05900	05910
01640	01654	01738	01741	01742	05917	05919	05931	05932	05944
01746	01778	01804	01936	02002	05958	05995	05998	06000	06010
02007	02009	02011	02035	02040	06013	06016	06040	06088	06094
02045	02050	02053	02057	02069	06097	06137	06149	06150	06155
02073	02141	02183	02185	02206	03189	06222	06223	06234	06242
02290	02297	02299	02303	02309	06256	06261	06288	06306	06319
02465	02490	02493	02496	02508	06326	06348	06349	06394	06400
02558	02532	02564	02571	02579	06401	06405	06410	06430	06432
02588	02607	02635	02693	02694	06435	06439	06445	06446	06481
02701	02709	02711	02712	02760	06503	06550	6555	06569	06592
02771	02775	02820	02841	02859	06593	06604	06607	06618	06657
02864	02872	02929	02939	02940	03692	06743	06803	06810	06818
02944	02962	02987	02993	02994	06820	06899	05902	06909	05935
02999	03013	03019	03026	03040	07001	07008	07010	07017	07018
03070	03129	03138	03151	03171	07023	07041	07073	07140	07158
03178	03184	03190	03191	03195	07161	07165	07168	07216	07219
03202	03203	03243	03288	03294	07222	07241	07247	07280	07282
03371	03374	03390	03403	03410	07288	07301	07309	07332	07346
03422	03431	03436	03442	03448	07349	07365	07368	07399	07441
03457	03464	03522	03525	03545	07449	07700	07701	07718	07719
07722	07728	07732	07733	07738	12612	12634	12641	12367	12675
07744	07765	07769	07776	07777	12631	12691	12693	12707	12719
07782	07788	07835	07857	07867	12729	12786	12334	12849	12852
07871	07881	07884	07904	07929	12354	12855	12874	12836	12888
07932	08004	08031	08034	08044	12902	12903	12905	12907	12919
08048	08061	08032	08065	08079	12923	12937	12943	12944	12952
08081	08131	08135	08155	08157	12955	15004	13006	13183	13191
03175	08194	08195	08197	08202	13247	13249	13261	13267	13305
08218	08272	08273	08274	08278	13313	13415	13425	13431	13441
08284	03286	08300	08403	08407	13478	13494	13571	13585	13588
08403	08412	08419	08422	08429	13591	13592	13643	13647	13648
08434	03438	03452	08453	08459	12831	13677	13680	13705	13706
08529	08550	08569	08579	08593	13736	13750	13763	13768	13777
08594	08610	08615	08649	08650	13809	13815	13817	13827	13844
08651	08668	08670	08673	08718	13847	13848	13871	13878	13909
08893	03933	03956	03965	03992	13952	13954	13979	13981	13994
03993	09011	09024	09078	09110	13999	14000	14009	14028	14030
09112	09128	09130	09136	09164	14034	14038	14041	14047	14098
09195	09202	09234	09250	09263	14112	14117	14128	14140	14285
09266	09267	09271	09295	09373	14286	14302	14306	14328	14364
09402	09405	09459	09462	09490	14368	14374	14477	14506	14522
09519	09527	09523	09529	09547	14540	14566	14569	14589	14601
09558	09713	09724	09726	09739	14603	14621	14648	14685	14689
09760	09764	09769	09882	09883	14692	14694	14696	14697	14712
09890	09891	09897	10005	10011	14724	14731	14736	14737	14738
10036	10043	10046	10077	10083	14742	14747	14751	14763	14797
10097	10113	10116	10124	10132	14800	14803	14813	14827	14833
10134	10142	10191	10205	10209	14871	14896	14958	14960	15003
10213	10215	10216	10218	10222	15004	15007	15043	15044	15097
10223	10227	10234	10243	10245	15101	15114	15134	15156	15159
10247	10273	10310	10313	10322	15170	15125	15188	15190	15216
10328	10333	10335	10341	10342	15222	15237	15238	15249	15254
10391	10398	10406	10418	10419	15256	15419	15431	15142	15458
10420	10429	10436	10154	10455	15470	15473	15476	15484	15490
10459	10462	10468	10486	10487	15495	15499	15502	15534	15539
10458	10495	10511	10519	10522	15542	15547	15557	15568	15575
10528	10543	10570	10580	10584	15582	15586	15593	15601	15604
10616	10621	10354	10664	10683	15617	15622	15630	15632	15677
10738	10795	10831	10837	10845	15679	15681	15690	15694	15720
10852	10853	10873	10886	10887	15726	15754	15769	15787	15801
10888	10900	10904	10917	11354	15820	15830	15837	15927	15928
11509	11515	11516	11543	11576	15929	15955	15974	15981	15983
11520	11748	11750	11826	11837	15995	16039	16050	16051	16098
11853	11864	11869	11377	11891	16105	16113	16116	16145	16148
11907	11909	11910	11919	11952	16153	16164	16175	16206	16207
11957	19959	11963	11970	11992	16208	16210	16234	16247	16260
11995	12047	12061	12089	12090	16261	16266	16268	16280	16286
12110	12135	12137	12143	12156	16293	16304	16306	16311	16318
12167	12193	12194	12226	12234	16350	16357	16365	16366	16330
12266	12279	12305	12324	12333	16431	16432	16435	16456	16505
12371	12375	12403	12409	12432	16509	16518	16526	16533	16578
12436	12446	12447	12448	12469	16590	16596	16603	16616	16617
12484	12497	12533	12536	12552	16610	16656	16673	16682	16636
12555	12569	12570	12584	12591	16691	16694			

Obligations de £ 20.

(Chacun des numéros de ces obligations est précédé de la lettre C.)

00009	00020	00026	00045	00046	01501	01518	01528	01530	01532
00047	00072	00117	00121	00123	01536	01539	01542	01544	01546
00124	00126	00204	00292	00316	01565	01570	01581	01583	01598
00366	00365	00390	00391	00397	01614	01625	01630	01752	01769
00398	00421	00425	00471	00472	01813	01829	01857	01861	01862
00483	00488	00492	00496	00515	01868	01875	01884	01924	01934
00517	00524	00537	00563	00638	01936	01953	01987	01994	02070
00654	00657	00658	00662	00681	02039	02136	02138	02176	02178
00688	00710	00732	00747	00755	02226	02232	02233	02255	02260
00760	00766	00772	00777	00799	02285	02303	02335	02336	02361
00808	00812	00813	00820	00838	02362	02366	02367	02377	02381
00855	00856	00883	00907	00913	02387	02394	02411	02566	02571
00946	00979	01008	01030	01032	02572	02577	02580	02587	02591
01034	01049	01060	01067	01069	02593	02612	02616	02657	02672
01072	01074	01162	01164	01171	02681	02687	02694	02702	02704
01190	01197	01199	01210	01213	02709	02772	02773	02774	02777
01215	01232	01238	01265	01273	02779	02823	02846	02849	02899
01283	01295	01303	01326	01468	02904	02906	02957	02992	02994
01474	01485	01496	01498	01499	03019	03022	03024	03035	03040

03049	03064	03066	03083	03115	03399	03731	03733	03735	03751
03117	03120	03138	03148	03188	03752	03767	03773	03804	03813
03193	03204	03222	03231	03260	03816	03819	03827	03829	03844
03268	03269	03317	03318	03357	03854	03873	03897	03905	03914
03361	03438	03446	03464	03530	03916	03921	03922	03923	03925
03541	03670	03672	03679	03683	03973				

Les détenteurs des obligations énumérées ci-dessus sont, par la présente, requis de les présenter et de les livrer pour rachat par le fidéicommissaire à la Canadian Bank of Commerce, 2, Lombard Street, Londres E. C. 3 (Angleterre), à partir du 1er juillet 1957, coupon n° 92 et tous autres coupons suivants attachés.

Suivant les dispositions de l'acte fidéicommis, les susdites obligations cesseront de porter intérêt à partir du 1er juillet 1957.

Le coupon n° 91, échéant le 1er juillet 1957, devra être détaché des obligations avant leur présentation et encaissé par le détenteur de la manière habituelle.

Fait à Toronto, le 4 avril 1957.

Sao Paulo Electric Company, Limited,
par R. T. DONALD,
secrétaire.

Notes. — I. — Les détenteurs d'obligations sorties au tirage qui résident en Belgique ou en France, pourront obtenir tous renseignements en ce qui concerne la présentation et le remboursement de ces obligations à la Lloyds Bank (Belgium), société anonyme, 2-4, rue Royale, Bruxelles (Belgique), ou à la Lloyds Bank (Foreign) Limited, 43, boulevard des Capucines, Paris (France).

II. — Certaines obligations de l'émission ci-dessus étaient sorties aux tirages pour amortissement des 1er juillet 1952, 1er juillet 1955, et 1er juillet 1956, et sont encore en circulation. Les listes de ces obligations peuvent être consultées aux bureaux de la Canadian Bank of Commerce, 2, Lombard Street, Londres E. C. 3 (Angleterre), ou aux bureaux de la Lloyds Bank (Belgium), société anonyme, 2-4, rue Royale, Bruxelles, et de la Lloyds Bank (Foreign) Limited, 43, boulevard des Capucines, Paris.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 170.940.000 F

SIÈGE SOCIAL : 39, BOULEVARD BEAUMARCHAIS, PARIS

SIÈGE ADMINISTRATIF : 6, RUE DU MONT-THABOR, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 55-B 11776.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 1948.

Neuvième amortissement du 15 juin 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juin 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Compagnie Tunisienne d'Electricité et Transports
(C. T. E. T.)

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE AU CAPITAL DE 595.455.000 F

SIÈGE SOCIAL : A TUNIS, AVENUE HABIB-BOURGUIBA

Registre du commerce : Tunis n° 149.

Obligations de 1.000 *F* 5 0/0 1930.

Amortissement du 1er juillet 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie tunisienne d'électricité et transports (C. T. E. T.) a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er juillet 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
898	1/50	4.600	1/46	8.533	7/44
3.143	1/49	4.605	7/44	12.060	7/49
3.944	7/46	6.604	7/49	17.370	7/46

ENTREPRISES ALBERT COCHERY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 770 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DE ROME, PARIS

R. C. : Seine 54-B 2353.

Emprunt 6 0/0 1948.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat de 145 obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F à amortir au 10 août 1957.

Les huit premiers amortissements ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société anonyme des Produits Tréfilés de la Bridoire

A LA BRIDOIRE (SAVOIE)

R. C. : Chambéry n° 606.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des produits tréfilés de la Bridoire a procédé au rachat de 15 obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 1er mai 1957. En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en avril 1957.

Les amortissements précédents ayant été effectués par rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 mai 1945.*)

DOCKS FRANC-COMTOIS ET BOURGUIGNONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 80.000 ACTIONS DE 5.000 F CHACUNE, ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DES DOCKS, BESANÇON (DOUBS)

Registre du commerce : Besançon n° 55-B 60.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en 18 ans de 15.000 obligations 6 0/0 1957 de 10.000 F à intérêt et prime de remboursement variables.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir

1958	499	1964	696	1970	971
1959	527	1965	736	1971	1.027
1960	557	1966	778	1972	1.086
1961	589	1967	822	1973	1.147
1962	623	1968	869	1974	1.213
1963	658	1969	919	1975	1.283

Total : 15.000 obligations.

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société des Glacières de Normandie et de Bretagne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 F

SIÈGE SOCIAL : CLOS-CADOT, A SAINT-MALO (EN LIQUIDATION AMIABLE)

R. C. : Saint-Malo n° 9340.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1929.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société en liquidation a décidé le remboursement de tous les titres restant en circulation.

En conséquence, toutes les obligations seront remboursées à partir du 1er mai 1957, au taux net de 500 F, aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris, à Saint-Malo, ainsi que dans ses siège et agences de France.

Le conseil de liquidation.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Leibinson (Aron), né à Toulouse le 4 novembre 1914, demeurant 1, avenue Jean-Jaurès, à Suresnes, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineures : Aline, née le 10 décembre 1946 à Paris, et Claude, née le 18 octobre 1950 à Boulogne-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lebuisson et à son prénom celui d'André.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Afrique équatoriale française.

TERRITOIRE DU TCHAD — DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONCOURS

Le public est informé qu'un concours est ouvert pour la construction d'un pont de 300 mètres sur le Chari, à Fort-Lamy, Tchad (Afrique équatoriale française).

L'ouverture des plis présentés sera effectuée par la commission prévue à cet effet le 16 décembre 1957, à onze heures, au bureau du secrétaire général du Tchad. Elle sera subordonnée à l'acceptation préalable des candidatures des concurrents.

Les candidatures, accompagnées des références, devront parvenir à la direction des travaux publics du Tchad avant le 27 mai 1957, à treize heures.

Le règlement du concours peut être consulté :

Au ministère de la France d'outre-mer (inspection générale des travaux publics) ;

A la délégation de l'Afrique équatoriale française, 65, rue des Belles-Feuilles, Paris ;

Aux directions générales de travaux publics :

De l'Afrique occidentale française, à Dakar ;

De l'Afrique équatoriale française, à Brazzaville ;

Du Cameroun, à Douala ;

A la direction des travaux publics du Tchad, à Fort-Lamy.

Le règlement du concours pourra également être envoyé aux concurrents, sur leur demande, par la direction des travaux publics du Tchad, à Fort-Lamy.

Fort-Lamy, le 9 avril 1957.

L'ingénieur en chef,
directeur des travaux publics du Tchad,
R. PUISSANT.

AVIS DIVERS

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL : COPENHAGUE

Le conseil d'administration de la Grande compagnie des Télégraphes du Nord communique les renseignements suivants sur le résultat financier de l'exercice 1956 :

Les bénéfices bruts s'élèvent à 24.778.222 Kr. (1.254.197.000 F). Après déduction des frais d'exploitation, 18.777.128 Kr. (950.440.000 F), dont les amortissements sur établissements s'élèvent à 984.728 Kr. (49.844.000 F), le solde ressort à 6.001.094 Kr. (303.757.000 F).

En ajoutant au solde le report de l'exercice 1955, 4.943.862 Kr. (250.243.000 F), il reste à la disposition de l'assemblée générale la somme de 10.944.956 Kr. (554.000.000 F).

Sur cette somme disponible, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 12 0/0 ainsi que l'affectation d'une somme de 800.000 Kr. (40.494.000 F) à la caisse de retraites, et 500.000 Kr. (25.308.000 F) au compte « Provision pour travaux de recherches ». Le solde, 4.992.556 Kr. (252.708.000 F), sera reporté à l'exercice 1957.

Le dividende sera calculé, comme l'année dernière, en livres sterling.

Les francs ci-dessus cités ont été calculés sur la base de 1.97 9/16 Kr. pour 100 F (au cours du change au 31 décembre 1956).

La date de l'assemblée générale sera communiquée ultérieurement.

Compagnie Madrilène d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz

MM. les actionnaires de la Compagnie madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 mai 1957, à treize heures, au siège social de la compagnie, 15, avenue José-Antonio, 2° C., à Madrid, en vue de :

1° Approbation des comptes de l'exercice 1956 ;
2° Nomination d'administrateurs ;
3° Nomination de censeurs aux comptes.

Pour assister à cette assemblée il sera nécessaire de présenter une carte d'admission qui sera délivrée avant le 15 mai 1957 par le Banco Espanol de Crédito, 14, rue Alcala, à Madrid, et le Banco Pastor, 44, rue Alcala, à Madrid, conformément aux statuts et législations en vigueur.

Au cas où cette assemblée ne pourrait pas délibérer valablement, faute de quorum, il est dès à présent prévu qu'une seconde réunion sera célébrée, avec le même ordre du jour, le 22 juin 1957, même heure et lieu (suivant l'article 51 de la loi du 17 juillet 1951 et l'article 16 des statuts).

Une carte sera exigée pour cette deuxième réunion ; elle sera délivrée, par les banques désignées ci-dessus, jusqu'au 8 juin 1957.

Madrid, le 23 avril 1957.

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Etoile sportive veurdroise.** But : pratique du football, athlétisme et tennis de table. Siège social : chez M. Denicamp (Pierre), le Veurdre.

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture du Gard. **Olympique Richelieu.** But : pratique du football. Siège social : 30, rue Richelieu, Nîmes.

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association pour l'avancement des connaissances ophtalmologiques.** But : propagation et diffusion des connaissances ophtalmologiques. Siège social : 91, rue Saint-Jacques, Marseille.

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Comité des fêtes de Forges.** But : organisation des fêtes communales et folkloriques dans la localité. Siège social : mairie de Forges.

25 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But : dépistage de l'enfance malheureuse. Siège social : mairie de Liévin (Pas-de-Calais).

25 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Amicale laïque mixte de Saint-Martin-de-Brem.** But : continuer l'œuvre de l'école dans des réunions instructives et amusantes ; apporter une aide maternelle à l'école. Siège social : école publique de Saint-Martin-de-Brem (Vendée).

27 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Le Réveil curellois.** But : unir les jeunes gens et les jeunes filles du village dans la recherche de plaisirs sains, causeries, réunions, théâtres, bals, excursions. Siège social : mairie de Curel (Haute-Marne).

27 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Union des rapatriés d'Entre-Deux-Eaux, anciens prisonniers de guerre (A. P. G.) et déportés.** But : défense des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social : Entre-Deux-Eaux (Vosges).

29 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Union sportive métallurgique de l'Escaut.** But : pratique des exercices physiques et notamment du football association ; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite. Siège social : rue Emile-Zola, Trith-Saint-Léger (Nord).

1er avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **La Saint-Hubert.** But : pratique de la chasse ; protection du gibier. Siège social : café Croizier, Viricelles (Loire).

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **La Pétanque du port.** But : propager le jeu de pétanque. Siège social : café du Port, lieudit Claouey, Lège.

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société protectrice des animaux de la région de Maubeuge.** But : développer et accroître les sentiments d'humanité et de compassion dans les rapports de l'homme avec les animaux. Siège social : place des Nations, Maubeuge (Nord).

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association colombophile « L'Eclair ».** But : pratique du sport colombophile ; amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social : rue du Quesnoy, Ghissignies (Nord).

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité de rapprochement de jeunesse.** But : établir des liaisons et échanges avec les jeunes gens de l'étranger. Siège social : conservatoire municipal de Maubeuge (Nord).

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Tourisme, Sport et Culture.** But : faire connaître aux jeunes Français et étrangers les coutumes des différents pays (Autriche, Italie, Espagne, Suisse, Allemagne) en insistant particulièrement sur des camps fixes réunissant les jeunes des différents pays. Siège social : 235, rue La Fayette, Paris.

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association Guynemer.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social : 31, rue Richard-Lenoir, Roubaix.

5 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des amis des arbres de la région de Bellenaves.** But : promouvoir et encourager la culture et l'entretien des arbres fruitiers. Siège social : chez M. Chiraud, Grande-Rue, Bellenaves (Allier).

6 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union régionale de Toulouse de la Fédération nationale des fonctionnaires résistants de la sûreté nationale.** But : défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Siège social : 8, place du Busca, Toulouse.

6 avril 1957. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Amicale sportive des ponts et chaussées.** But : pratique des sports. Siège social : immeuble des ponts et chaussées, boulevard Amyot-d'Inville, Beauvais.

9 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de la Croix-du-Bac.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : route d'Estaires, Steenwerck (Nord).

9 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Rosendaël.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 48, boulevard Trystain, Rosendaël (Nord).

9 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Bourbourg.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : rue Abbé-Brasseur, Bourbourg (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Mardyck.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : Grand'Place, Mardyck (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille paroisse Saint-Pierre, à Godewaersvelde.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : rue de Boeschèpe, Godewaersvelde (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Grand-Fort-Philippe.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : rue Masselis, Grand-Fort-Philippe (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Merville.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : rue des Capucins, Merville (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de l'institution Sainte-Thérèse, Bergues.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 27, rue Faidherbe, Bergues (Nord).

10 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille de Hondeghem.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : route de Sainte-Marie-Cappel, Hondeghem (Nord).

11 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Les Escholiers lyriques.** But : développement de l'art lyrique dans le cadre amateur. Siège social : collège technique de garçons, Annecy.

11 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association dramatique « Les Escholiers ».** But : développement de l'art dramatique dans le cadre amateur. Siège social : groupe scolaire Carnot, Annecy.

13 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Foyer de jeunes de la Garenne.** But : organisation de loisirs pour la jeunesse. Siège social : 28, avenue des Vats, Colombes.

15 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Loisirs de France de la Vienne.** But : organiser, au profit de ses adhérents individuels ou collectifs et avec leur concours direct, des manifestations d'ordre touristique, plein air et culturel destinées à leur permettre de mieux connaître leur pays, l'Union française et les pays étrangers et compléter leur formation intellectuelle et civique. Siège social : mairie de Poitiers.

15 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Chasse communale de Saint-Cyr.** But : reproduction du gibier ; repeuplement ; répression du braconnage ; destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Saint-Cyr (Haute-Vienne).

16 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des sessions d'information et de perfectionnement des cadres de la région du Nord (S. I. P. C. A.-Nord).** But : mise en œuvre des programmes (cours, réunions, stages et tous autres moyens, en vue du perfectionnement des cadres) du centre national des S. I. P. C. A. au profit des cadres des entreprises adhérentes. Siège social : 108, avenue Jean-Jaurès, Roubaix.

16 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association pour la défense des intérêts des propriétaires, commerçants et exploitants du quartier de Marignon.** But : défense des intérêts des propriétaires, des commerçants et exploitants du plateau de Marignon. Siège social : café Barrier, rue de Marignon, Montluçon (Allier).

16 avril 1957. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la formation de la jeunesse dite « Jeunesse ».** But : aide, protection, sauvegarde, éducation professionnelle et morale de la jeunesse. Siège social : chez Mme Massu, rue Parmentier, Hydra-Birmandreis (Alger).

16 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale des routiers et amis des routiers.** But : tourisme et loisirs. Siège social : café de l'Europe, Istres (Bouches-du-Rhône).

17 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association départementale du tourisme.** But : assurer, sur le plan du département, la mise en œuvre du plan d'équipement touristique ; apporter son concours aux initiatives tendant à développer le tourisme en Haute-Marne et coordonner toutes les initiatives dans le secteur touristique. Siège social : 1, avenue Carnot, Chaumont.

MODIFICATIONS

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Vélo-Club du 18e arrondissement** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 73, rue Marcadet, Paris, au café Au Bienvenu, 56, rue de Clignancourt, Paris.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **La Société Poussin et du 17e siècle français** transfère son siège social du 37, rue Raffet, Paris, au 6, rue Eugène-Labiche, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

3 avril 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 12 avril 1957.) **Ligue roumaine des droits de l'homme (en exil).** But : faire respecter et défendre les dispositions de la Déclaration des droits de l'homme votée par l'O. N. U. Siège social : 5, rue Laure-Surville, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.